

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 6 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE,
Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame
Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI,
Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia
BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand
GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion
ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Kola ABELA, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Débat relatif aux orientations budgétaires 2018.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D. L2312-3 ;

VU la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ainsi que ses annexes ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus ;

CONSIDÉRANT que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : ACTE que, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales :

- un rapport sur les orientations budgétaires a été présenté au conseil municipal ;
- sur le fondement de ce rapport, un débat sur les orientations budgétaires 2018 et sur les perspectives pluriannuelles s'est déroulé au sein du conseil municipal.

ARTICLE 2 : DIT que le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal dans les deux mois suivant la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que le rapport précité sera transmis au président de la Métropole du Grand Paris ainsi qu'au président de l'établissement public territorial Plaine commune et mis en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires précitées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297920-DE-1-1

Date AR : 14/03/18

Date publication : 14/03/18

COMMUNE DE SAINT-DENIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, sur la base d'un rapport présenté par le maire. Le débat au sein du conseil municipal est acté par une délibération spécifique¹.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment de débat politique qui vise à déterminer les orientations qui seront traduites dans le budget communal.

Il présente les contraintes et marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise, les choix politiques de la municipalité et leur mise en œuvre budgétaire.

Le présent rapport est construit de la manière suivante :

1. Un contexte de contraintes financières renforcées et d'incertitudes institutionnelles majeures.....	2
1.1. Le contexte macro-économique, financier et budgétaire national.....	2
1.2. La répartition des efforts entre administrations pour réduire le déficit et l'endettement publics et l'impact sur les collectivités territoriales	3
1.3. La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques	4
1.4. L'instauration du dégrèvement de taxe d'habitation visant à en exonérer 80% de la population nationale fragilise l'autonomie fiscale des communes.....	6
1.5. Un paysage institutionnel incertain.....	7
2. Une très forte dynamique du territoire à accompagner	7
3. Le projet territorial de Plaine commune et les flux financiers entre la commune et l'EPT	8
4. Une population majoritairement en forte attente d'action publique.....	9
5. Les orientations politiques cadrant la construction du budget 2018.....	10
5.1. Promouvoir le maintien du service public tout en maintenant les efforts de bonne gestion pour la pérennité financière de la commune, face à un effet de « ciseaux » structurel.....	10
5.2. Les orientations politiques et les priorités municipales.....	10
5.3. Les orientations de gestion : un budget 2018 rigoureux au service du projet.....	12
5.4. Le cadre budgétaire	13
6. Construction du budget 2018 et perspectives pluriannuelles	14
6.1. Évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses communales.....	14
6.2. En perspective : un besoin d'investissement soutenu	16
6.3. Pilotage de la dette.....	17
7. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs	18
7.1. Les dépenses de personnel	18
7.2. Les effectifs	20
7.3. La rémunération des agents communaux, les avantages en nature et la politique sociale	21
7.4. Le temps de travail	23
Annexe 1. Références réglementaires	24
Annexe 2. Profil socio-démographique de la ville	26

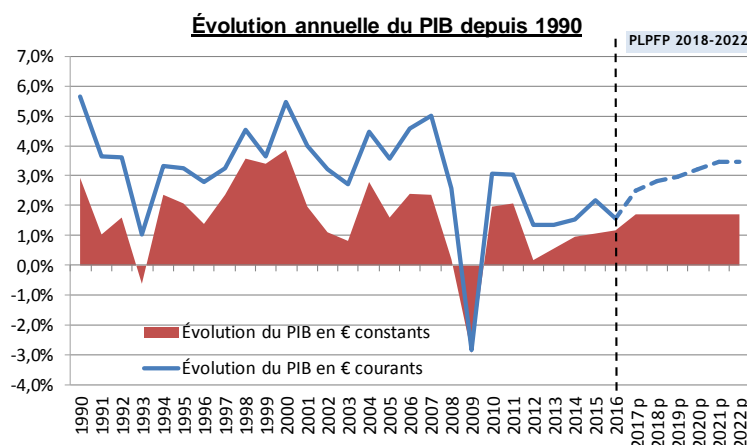
¹ Les références réglementaires pour l'adoption du rapport sur les orientations budgétaires sont décrites en annexe 1 du présent rapport d'actualité.

1. Un contexte de contraintes financières renforcées et d'incertitudes institutionnelles majeures

1.1. Le contexte macro-économique, financier et budgétaire national

1.1.1. Perspectives de croissance et d'inflation prises en considération dans les lois de finances

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 retient une hypothèse de croissance réelle (hors inflation) du Produit Intérieur Brut de 1,7% par an, légèrement supérieure à celle retenue dans le programme de stabilité 2017-2020 remis en avril 2017 aux institutions européennes, et en cohérence avec les prévisions de la Banque de France ou du Fonds Monétaire International.



Source : LPFP 2018-2022, rapport annexé, FCL Gérer la Cité

L'inflation serait contenue autour de 1% en 2018 et 2020, et connaîtrait une hausse à partir de 2020.

Évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	0,20%	1,00%	1,00%	1,10%	1,40%	1,75%	1,75%

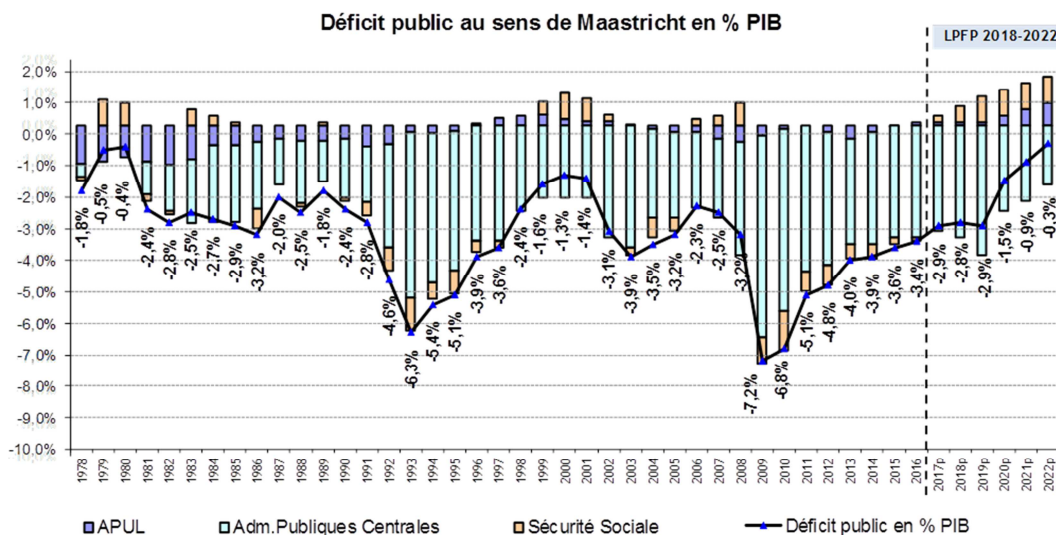
Source : LPFP 2018-2022, rapport annexé

1.1.2. Poursuite des objectifs de réduction des déficits publics...

En 1997, la France s'est engagée vis-à-vis de l'Europe à maintenir un déficit public inférieur à 3,0% du PIB et une dette publique inférieure à 60,0% du PIB.

Depuis 2009, la France fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif, la Commission européenne ayant donné au Gouvernement jusqu'en 2017 pour revenir au seuil des 3,0%.

Le déficit public est prévu à hauteur de 2,9% pour 2017. La loi de programmation des finances publiques envisage une baisse sensible du déficit à partir de 2020.



Source : LPFP 2018-2022, rapport annexé, FCL Gérer la Cité

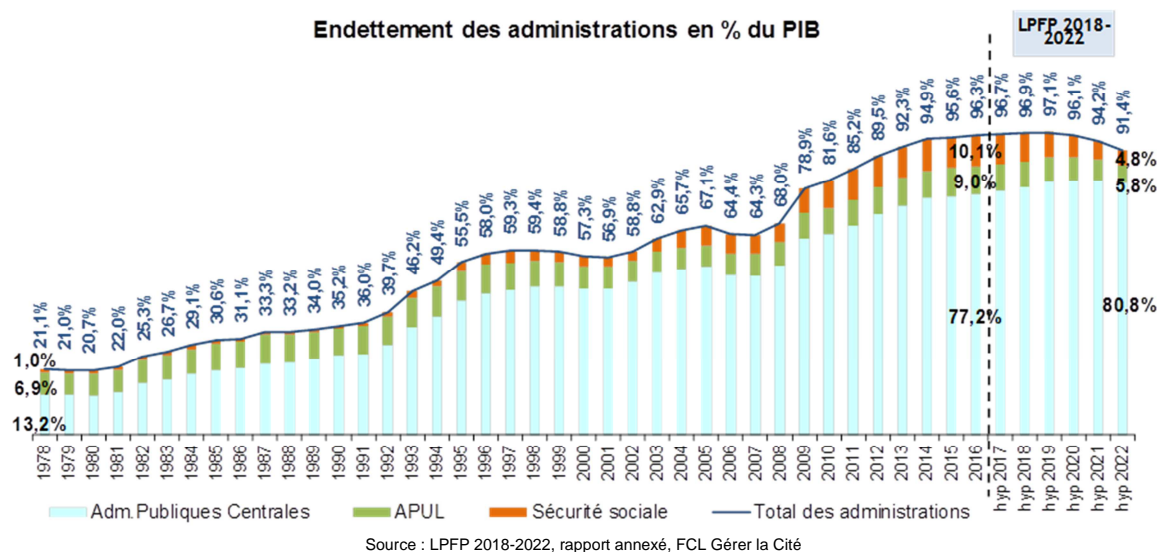
Au sens européen, le « déficit public » recouvre les soldes de l'ensemble des administrations publiques : État et administrations centrales (APUC ou ODAC), Sécurité sociale (ASSO ou ODASS), collectivités territoriales et établissements publics locaux (APUL ou ODAL).

En outre, la France s'est engagée à respecter une trajectoire de réduction de son déficit « structurel » sous les 0,5% du PIB.

Ces engagements européens pris par les gouvernements français successifs ont un impact majeur sur les efforts demandés aux administrations publiques nationales : centrales, de Sécurité sociale et locales.

1.1.2. ... visant à endiguer puis réduire l'endettement national

La loi de programmation des finances publiques vise une réduction de l'endettement public global, toutes administrations, de 5,3 points entre 2018 et 2022. Selon cette hypothèse, l'endettement public passerait de 96,7% du PIB en 2017 à 91,4% du PIB en 2022.



À noter que la structure de l'endettement national diffère selon qu'il est issu de l'État (qui emprunte sur les marchés financiers pour financer son déficit budgétaire courant) ou des collectivités territoriales (dont les budgets sont équilibrés et qui empruntent uniquement pour financer leurs investissements).

1.2. La répartition des efforts entre administrations pour réduire le déficit et l'endettement publics et l'impact sur les collectivités territoriales

1.2.1. Pour mémoire, entre 2013 et 2016, les collectivités ont été les principales contributrices au redressement des comptes publics imposé par l'État :

En effet, si le déficit public global a été diminué de -4,0% à -3,4% du PIB, les administrations centrales ont creusé le leur de -3,2% à -3,4%, alors que la Sécurité sociale l'a réduit de -0,4% à -0,1% et les administrations locales l'ont amélioré de -0,4% à +0,1%.

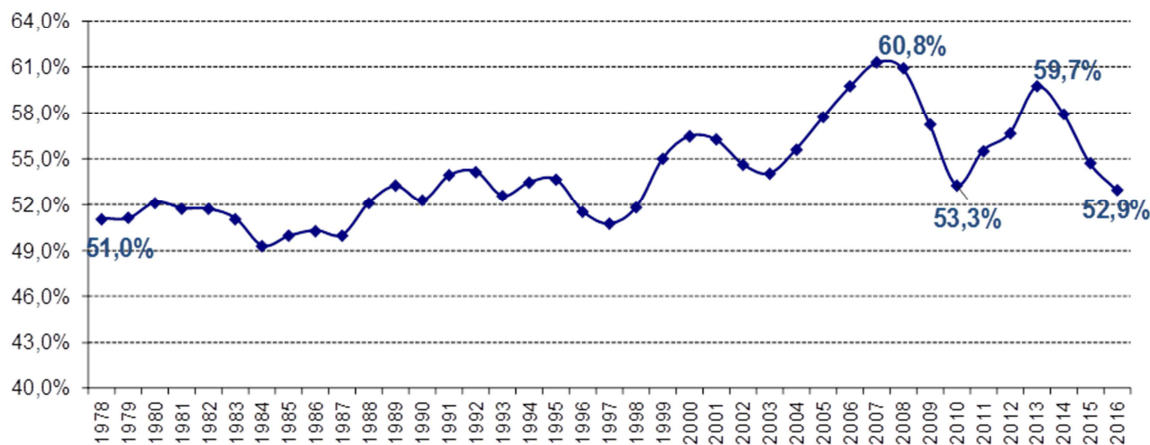
Solde public en % du PIB	2013	2014	2015	2016
Administrations centrales	-3,2%	-3,4%	-3,4%	-3,4%
Administrations de Sécurité sociale	-0,4%	-0,4%	-0,2%	-0,1%
Administrations locales	-0,4%	-0,2%	0,0%	0,1%
Ensemble	-4,0%	-3,9%	-3,6%	-3,4%

Source : LPFP 2018-2022, rapport annexé, FCL Gérer la Cité

Les collectivités ont globalement préservé leur épargne mais fortement réduit le financement de leurs investissements de 10 milliards d'euros sur la période (soit une baisse de 18%)... et permis à l'État de diminuer son déficit de 7,8 milliards (via notamment la baisse des concours financiers aux collectivités).

Or, les collectivités représentent plus de la moitié de l'investissement public du pays.

Part des APUL dans la Formation Brute de Capital Fixe



Source : LPPF 2018-2022, rapport annexé, FCL Gérer la Cité

1.2.2. Entre 2018 et 2022, la baisse des dépenses demandée par l'État aux collectivités serait supérieure à l'inflation :

La trajectoire d'évolution du solde public retenue dans la loi de programmation repose sur l'hypothèse d'une croissance modérée des dépenses publiques en volume. Les dépenses des collectivités diminueraient en volume sur la période : dans ce scénario elles seraient les seules administrations impactées en ce sens entre 2020 et 2021.

Croissance des dépenses publiques en volume	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations centrales	1,0	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
Administrations de Sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4
Administrations locales	1,7	0,2	0,9	- 0,4	- 1,6	- 0,6
Ensemble	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1

Source : LPPF 2018-2022, rapport annexé

Outre l'effet attendu de baisse des investissements en fin de période liée au cycle électoral sur le volume des dépenses, le nouveau pacte financier entre l'État et les collectivités vise à contenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, dans la perspective de réduction des déficits et de l'endettement publics nationaux.

1.3. La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

1.3.1. Une modalité nouvelle d'« association » des collectivités au redressement des finances publiques : l'ODÉDEL et la contractualisation de l'évolution des dépenses

Entre 2014 et 2017, les collectivités ont contribué au redressement des finances publiques par une minoration de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 milliards d'euros.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 impose un objectif national de désendettement des collectivités de 13 milliards d'euros sur la période, selon les deux modalités suivantes :

- la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% en valeur (dont inflation) et à périmètre constant (cf. ODÉDEL : Objectif d'Évolution de la DÉpense Locale)²
- la réduction du « besoin de financement » (emprunts contractés – remboursements de dette) de 2,6 milliards d'euros par an sur les cinq années à venir

Dans la mesure où la loi de programmation retient une hypothèse de reprise de l'inflation à compter de 2020, la plupart des collectivités produiront de fait un effort de gestion supérieur à l'évolution des prix.

Mettant en œuvre les engagements du président de la République, et suite aux deux conférences nationales des territoires ayant fondé le principe d'un nouveau « pacte financier » entre l'État et les collectivités territoriales, le gouvernement propose aux conseils régionaux, aux conseils départementaux ainsi qu'aux communes et EPCI dont la surface financière présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement en 2016 supérieur à 60 millions d'euros de passer un « contrat » avec le représentant de l'État dans le département (préfet), après approbation préalable de leur assemblée délibérante.

Ce contrat, conclu pour trois années, aura pour finalité de limiter l'évolution des dépenses de la collectivité et de réduire son endettement et fixera les objectifs pris en la matière.

La loi de programmation prévoit que la trajectoire de base de 1,2% (inflation comprise) pourra être modulée par le préfet, à la hausse ou à la baisse selon trois critères (démographie/logements, richesse/pauvreté de la population, efforts de gestion déjà réalisés). Le maximum étant de 1,65%.

L'évolution annuelle devrait être calculée sur le dernier exercice réalisé connu, soit le compte de gestion 2017 pour 2018. Le compte de gestion devrait être connu d'ici la fin du mois de février, mais il n'est pas possible d'intégrer des simulations précises de ce que représenterait l'encadrement de l'évolution des dépenses pour 2017 avant le vote du budget primitif 2018.

Il est fort probable que cela aura un impact qu'il faudra prendre en compte au budget supplémentaire.

Chaque année, un bilan de l'exécution du contrat sera établi entre la collectivité et le préfet :

- si l'objectif est atteint, la collectivité pourra bénéficier d'une majoration du taux de subvention de la dotation de soutien à l'investissement local
- si l'objectif n'est pas atteint, la collectivité subira une « reprise financière », c'est-à-dire une sanction pécuniaire, égale à 75% du dépassement, dans la limite de 2% de ses recettes réelles de fonctionnement.

La loi de programmation des finances, validée par le conseil constitutionnel le 18 janvier 2018, doit être complétée par les mesures d'application (décret, circulaires...). Nombre d'incertitudes demeurent quant à la base, aux périmètres, aux critères pris en compte et aux modalités de mise en œuvre des futurs contrats.

L'enjeu majeur pour Saint-Denis sera que l'État prenne en compte à sa juste mesure la participation considérable de la commune à l'effort national et régional en matière de logement ainsi qu'aux charges générées par l'arrivée de population et l'augmentation croissante de service public et privé résultant de la précarisation de nombreuses familles dionysiennes.

² L'Objectif d'Évolution de la DÉpense Locale (ODÉDEL) est un outil d'analyse et de pilotage de la dépense locale, visant à mesurer l'impact des dépenses locales dans la formation de l'équilibre financier global. Il a été créé par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2014-2019 : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale, exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant ». En soi, il n'a pas de valeur contraignante.

La loi de programmation pour la période 2018-2022 transpose cet objectif national en objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des « grandes » collectivités, à travers la signature d'un contrat avec le représentant de l'État.

R/ L'ODÉDEL s'inspire de l'ONDAM, l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie qui détermine un plafond de dépenses, et non une enveloppe limitative de crédits.

1.3.2. Des mesures « classiques » d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités

La loi de finances initiale pour 2018 prévoit plusieurs ajustements des dotations et concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Dans l'ensemble, leur volume financier est réduit de 591 millions d'euros.

L'enveloppe nationale de DGF subit une baisse de 3,9 milliards d'euros. Cette baisse permet essentiellement de financer le versement aux régions d'une fraction de TVA pour financer le transfert de compétences en matière de développement économique.

La baisse de l'enveloppe nationale de DGF permet aussi, à hauteur de 91 millions d'euros, de financer des prélèvements sur les variables d'ajustement de l'enveloppe normée : hausse de la compensation pour exonération de taxe d'habitation (exonération bénéficiant aux personnes âgées et aux veuves à revenus modestes) et limitation du prélèvement sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal qui devient une variable d'ajustement³ (-30 millions).

Outre ces prélèvements, la dotation forfaitaire est réduite de 200 millions pour financer la progression équivalente des dotations de péréquation (DSU, DSR).

Enfin, la dotation unique de compensation de la suppression de taxe professionnelle est supprimée.

À l'exception de ces prélèvements, l'État gèle les mécanismes de baisse de la dotation forfaitaire antérieurement utilisés (« baisse des dotations ») : en contrepartie, il instaure le principe de la contractualisation pour limiter la hausse des dépenses.

1.4. L'instauration du dégrèvement de taxe d'habitation visant à en exonérer 80% de la population nationale fragilise l'autonomie fiscale des communes

Les contribuables⁴ bénéficient d'un dégrèvement⁵ d'office afférent à leur habitation principale dès 2018, sous condition de revenus : le revenu fiscal de référence ne doit pas excéder 27.000 € pour la première part fiscale, majorés de 8.000 € pour chacune des deux premières demi-parts puis de 6.000 € pour chaque demi-part supplémentaire. Les contribuables dont le revenu fiscal excède les plafonds, le montant du dégrèvement est progressivement réduit (dans la limite de 28.000 € pour la 1^e part, majorés de 8.500 € pour les deux 1^e demi-parts puis de 6.000 € par demi-part).

Le dégrèvement atteindra 100% en 2020 pour les contribuables concernés. En 2018, il sera plafonné à 30% de la cotisation de taxe d'habitation, puis 65% en 2019.

En se substituant aux contribuables dégrévés, l'État assure le maintien du produit fiscal aux collectivités concernées. L'État prendra en charge le dynamisme des bases fiscales, et assurera la compensation à hauteur du produit calculé à taux constant. En revanche, si la commune décide d'augmenter ses taux d'imposition, l'État ne prendra pas en charge le différentiel et certains contribuables seront à nouveau imposés pour la fraction additionnelle. Si la commune diminue ses taux, l'État réduira le montant de la compensation versée aux collectivités.

L'objectif d'exonérer 80% de la population n'aura pas la même incidence sur tout le territoire national. Les collectivités à dominante de population paupérisée seront davantage concernées. Ainsi, pour Saint-Denis, environ 91 % des contribuables seraient bénéficiaires du dégrèvement.

La suppression du paiement de la taxe d'habitation pourrait distendre le lien que les habitants entretiennent avec leur commune. Des habitants ne paieraient plus aucun impôt local et ne contribueraient plus au financement des services publics locaux.

La collectivité perd en autonomie financière et fiscale, puisque les changements de taux seront à sa charge pour les contribuables concernés par le dégrèvement.

Par ailleurs, l'État assure la prise en charge financière du dégrèvement, qui à taux constant n'aura pas d'impact sur le budget de la collectivité concernée. Des élus locaux, relayés par l'Association des Maires de France ou France Urbaine, craignent, au regard de la contrainte financière pesant sur les comptes publics, que l'État à terme ne transforme ce dégrèvement en compensation incluse dans l'enveloppe normée. Ce mécanisme a été utilisé à plusieurs reprises par le passé. Ainsi en 2018, la DCRTP, qui visait à compenser aux collectivités les pertes de produit fiscal liées à la réforme de la taxe professionnelle, rentre dans l'enveloppe normée et subit une baisse répercutée sur les collectivités bénéficiaires.

³ Les variables d'ajustement sont des enveloppes permettant de financer, dans le cadre de l'évolution de l'enveloppe « normée » des concours financiers de l'État aux collectivités, les évolutions des dotations. Par exemple, pour financer une baisse de N milliards d'euros de la dotation forfaitaire, l'État va solliciter différents financements historiques des collectivités. Ainsi, les compensations fiscales sont sollicitées. Par ce mécanisme, les collectivités financent elles-mêmes les baisses de dotations. Jusqu'à présent, la DCRTP était préservée ; la loi de finances pour 2018 l'intègre dans les variables et elle va désormais diminuer chaque année. Les élus locaux craignent qu'à terme le dégrèvement mis en place en 2018 relatif à la taxe d'habitation ne soit transformé par l'État en variable d'ajustement de l'enveloppe normée et subissent une réduction annuelle similaire aux autres compensations.

⁴ À l'exception de ceux bénéficiant des exonérations prévues à l'article 1414 du code général des impôts (titulaires de l'allocation solidarité personnes âgées, allocation supplémentaire d'invalidité, adultes handicapés sous condition de revenus, adultes de plus de 60 ans à faibles revenus)

⁵ Un dégrèvement est une décharge d'impôts accordée par l'administration fiscale soit pour des raisons légales, soit par bienveillance. En l'espèce, la loi prévoit que les contribuables sont dégrévés et c'est l'État qui se substituera à eux pour verser aux communes le produit équivalent (à taux d'imposition constant).

1.5. Un paysage institutionnel incertain

L'évolution de l'organisation institutionnelle et administrative de la France scande régulièrement l'agenda politique et médiatique national et par conséquent territorial.

L'Île-de-France est particulièrement concernée. La création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 a induit l'achèvement de la carte intercommunale par la création des 12 établissements publics de territoire. Plaine commune y a perdu son statut d'établissement public de coopération intercommunale, même si elle a conservé jusqu'à présent les compétences que les communes membres lui avaient transférées avant la création de la MGP.

Des flux financiers complexes ont été instaurés entre la Métropole du Grand Paris, les communes et les établissements publics territoriaux pour maintenir la neutralité financière. Pour Saint-Denis, cela représente un flux de transit (recettes versées par la Métropole à la ville qui les transfère à Plaine commune via le fonds de compensation des charges territoriales) de 38,5 M€.

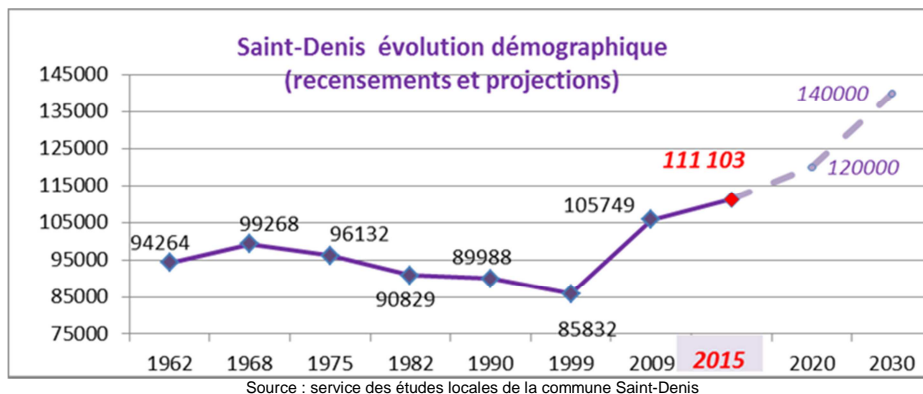
Par ailleurs, les annonces récentes du président de la République, dont l'issue semble ouverte, sont susceptibles de remettre une nouvelle fois en question le paysage institutionnel de la région francilienne. Après plusieurs reports, une conférence métropolitaine est annoncée pour le 14 février 2018, à l'occasion de laquelle le président de la République devrait annoncer la nouvelle organisation administrative de la métropole.

Quoiqu'il en soit, des changements qui induiraient une redistribution des compétences entraîneraient un bouleversement considérable des flux financiers.

2. Une très forte dynamique du territoire à accompagner

La commune et le territoire poursuivent les efforts engagés pour accueillir une population nouvelle, mettant en œuvre une politique de solidarité régionale et nationale, compte-tenu des besoins considérables de la population en matière de logement.

En termes de population, Saint-Denis est devenue la 3^{ème} commune d'Île-de-France après Paris et Boulogne-Billancourt. Au 1^{er} janvier 2015, sa population totale est de 112.113 habitants, soit 25.271 habitants supplémentaires entre 1999 et 2013 (+ 29,4%).



Cette évolution résulte de la construction soutenue de logements neufs dans la période (+22,6%) ainsi que d'une meilleure occupation de ce parc. Entre 1999 et 2009, le taux de vacance des logements est passé de 11,6% à 5,2%, pour se stabiliser aujourd'hui à 6%⁶.

L'afflux de population nouvelle génère des besoins en terme de services publics communaux ou territoriaux, qu'ils soient obligatoires (écoles, état civil, aide sociale...) ou nécessaires au besoin des Dionysiens (propreté, crèches, tranquillité publique, accueils de loisirs, sport, culture, environnement...) et l'ensemble des services du quotidien rendu aux habitants.

La municipalité poursuit une politique de développement du service public, malgré la contraction des ressources publiques et la nécessité impérieuse de conserver un équilibre budgétaire pérenne pour le financement de l'action communale, tant en fonctionnement qu'en investissement.

⁶ Voir annexe n°2, *Le profil socio-démographique de Saint-Denis*, service des études locales de Saint-Denis, mise à jour 2018.

3. Le projet territorial de Plaine commune et les flux financiers entre la commune et l'EPT

Plaine commune entend poursuivre cinq axes du projet de mandat :

- poursuivre la requalification et le développement du territoire
- tendre vers un développement plus sobre, plus équilibré, plus soutenable
- renforcer le développement économique endogène et l'emploi local et valoriser la richesse, l'identité, la mémoire du territoire
- faire autrement pour améliorer le service public, avec les usagers et les agents des villes

La gouvernance repose sur le modèle de la coopérative de villes, alors que de fortes incertitudes pèsent sur l'environnement institutionnel métropolitain et dont l'issue pourra avoir un impact majeur sur l'exercice des compétences entre les collectivités.

La stratégie financière de Plaine commune vise, dans un contexte d'atonie des recettes et la recherche d'économies sur les dépenses de gestion, à préserver le niveau d'épargne et à contenir le recours à l'emprunt, ce qui permettra de réaliser le programme « ambitieux » des investissements inscrits au PPI.

Les recettes de fonctionnement de l'EPT « reposent désormais en grande partie sur les contributions des villes, via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) », alors que la part des recettes fiscales ne représente plus que 47% des ressources (elle était de 60% avant la création de la Métropole du Grand Paris).

L'EPT poursuit ses efforts de maîtrise sur les dépenses de gestion, « malgré une dynamique induite par le programme d'investissement », en rationalisant la gestion budgétaire et en recherchant la maîtrise des coûts.

Déclinant les choix du pacte financier territorial, la stratégie financière retient ainsi :

- la confirmation du niveau d'économies sur les dépenses de gestion (à minima -5M € sur la période 2017-2020) ;
- l'affectation de l'épargne supplémentaire à l'investissement afin de financer un PPI situé à 232 M€ sur la période 2017-2021 ;
- l'activation du levier fiscal tout en neutralisant ses impacts pour les contribuables les plus fragiles : relèvement du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 36,26% à 37,29% (produit supplémentaire attendu de 3 M€) ;
- le maintien d'une contribution complémentaire des villes en sus du FCCT « de droit commun » (195 k€ pour Saint-Denis en 2017 augmentée de 1,9% en 2018) ce qui a un impact sur le budget de fonctionnement des villes.

Le PPI voté en 2017 à 232 M€ en coût net dépassait l'objectif fixé à 200 M€. Les priorités opérationnelles du PPI portent notamment sur les politiques patrimoniales liées aux espaces publics (éclairage public, rénovations de voiries, maintenance des ouvrages d'art), le financement du logement social, la rénovation des quartiers anciens dégradés et la lutte contre l'habitat indigne, l'achèvement des travaux inscrits au PNRU et la réalisation des études du NPNRU, la poursuite des opérations d'aménagement déjà lancées, l'accompagnement des espaces publics en lien avec l'arrivée des gares du Grand Paris Express, la poursuite du projet Bibliothèque Numérique de Référence au sein des médiathèques.

Avec ce PPI, Plaine commune porte un très haut niveau d'investissement, qui illustre le choix de l'EPT de privilégier le développement du territoire. La mise en œuvre des mesures de gestion sus-énoncées doit permettre de financer cette nouvelle jauge sans réduire le niveau de service aux habitants du territoire.

Les flux financiers entre la commune et l'EPT seront relativement stables entre 2017 et 2018.

Intégrant l'actualisation de la contribution additionnelle communale et sous réserve des éléments d'actualisation d'éléments de base fiscale par l'administration fiscale, le FCCT devrait se situer autour de 38,35 M€ (38,2 M€ en 2017).

La mise à jour des conventions de mutualisation de locaux et de services⁷ est en cours en vue d'un passage dans les instances respectives au premier semestre 2018. L'objectif est de neutraliser les impacts financiers des changements du cadre conventionnel (actuellement 1,3 M€ en dépenses, 0,63 M€ en recettes communales).

⁷ Les conventions de mutualisation permettent de retracer les interventions exercées par une partie dans le cadre de ses compétences alors que les moyens nécessaires ont été conservés par l'autre partie. Cette dernière facture à la première les coûts dédiés. Par exemple, Plaine commune recourt aux prestations du garage municipal pour l'entretien de ses véhicules intervenant sur les UT de Saint-Denis ; la commune lui facture chaque année ces prestations.

4. Une population majoritairement en forte attente d'action publique

Les données disponibles permettent de caractériser une population communale globalement précarisée et de fait en besoin accru de services publics locaux.

➤ **Indice de développement humain**

En 2012, l'indice de développement humain, qui combine les indicateurs d'espérance de vie à la naissance, la part de la population de plus de quinze ans sortie diplômée du système scolaire et le revenu imposable médian des ménages, était de 0,30 pour Saint-Denis. Il était de 0,39 pour la Seine-Saint-Denis, de 0,57 pour l'Île-de-France⁸ et de 0,89 pour la France (20^e rang mondial).

➤ **Revenus, pauvreté**

Le taux de pauvreté est établi selon un seuil fixé en 2013 à 12.110 € par an (1.009 € par mois) et par adulte, ce qui correspond à 60% de la médiane du niveau de vie en France métropolitaine. Le « niveau de vie » correspond au revenu disponible (salaires + prestations sociales – impôts).

En 2013, 36,7% de l'ensemble des ménages dionysiens étaient sous le seuil de pauvreté, contre 27,8% en Seine-Saint-Denis et 14,5% en France métropolitaine. La proportion atteint 38,3% des couples avec enfant(s) (13,2% en France) et 42,1% des familles monoparentales de la ville (30,8% en France)⁹.

En 2013, 24,2% des allocataires dionysiens de la CAF disposaient d'un revenu constitué à 100% de prestations sociales, contre 22,3% des allocataires de Seine-Saint-Denis et 15,5% des allocataires d'Île-de-France¹⁰.

En 2016, 27,3% de la population dionysienne (18.843 personnes) était bénéficiaire de la couverture maladie universelle, contre 22,6% des habitants de la Seine-Saint-Denis et 11,0% des Franciliens¹¹.

➤ **Accès aux soins**

En 2014, le nombre de praticiens accessibles pour 10.000 habitants est inférieur pour le canton de Saint-Denis à celui de la Seine-Saint-Denis et à celui de l'Île-de-France sur toutes les disciplines (sauf 2 pour la Seine-Saint-Denis). Ainsi, étaient recensés 5,84 généralistes pour 10.000 habitants (6,51 en Île-de-France), 0,17 gynécologues (1,17), 0,35 pédiatres (0,65) 2,44 infirmiers (5,07) ou encore 2,87 masseurs-kinésithérapeutes (7,57)¹².

Plus spécifiquement, l'offre visant à répondre aux problématiques socio-éducatives est insuffisante et il manque notamment de structures et de places d'accueil pour les enfants et adolescents handicapés.

➤ **Politique de la ville**

La commune de Saint-Denis comprend 7 quartiers prioritaires « Quartiers Politique de la Ville » (QPV). Ces sept QPV réunissent 79.659 personnes, soit 72% de la population communale.

La combinaison de ces facteurs fait peser un risque majeur sur le maintien du tissu social. Cette dimension n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques menées au plan national, et, sans que des données chiffrées quantitatives soient disponibles, il est indéniable que le désengagement de l'État est criant sur des pans entiers de politique publique, notamment en matière d'Éducation nationale.

Conséquemment, et parce que la municipalité entend tout mettre en œuvre pour amortir les conséquences de ces situations pour les Dionysiens, la commune sur-investit des pans entiers de services à la population, par rapport à ses compétences ou en comparaison avec des territoires dont la population cumule moins de difficultés. Les modalités sont diverses : création de services inaccessibles aux habitants par la seule voie du marché (centres de santé, crèches...), politique d'emploi local, accueil des populations précarisées non bienvenues sur d'autres territoires...

Les finances communales supportent donc des charges relativement supérieures aux autres territoires, alors que les recettes, notamment fiscales, sont très réduites et que la péréquation nationale ou régionale demeure insuffisante.

Les efforts de gestion réalisés sont d'autant plus difficiles mais néanmoins nécessaires pour assurer l'équilibre financier permettant de poursuivre l'engagement municipal de répondre aux besoins des Dionysiens.

⁸ Source : Agence Régionale de Santé

⁹ Source : INSEE, FiLoSoFi, 2013

¹⁰ Source : INSEE, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 2013

¹¹ Source : Système national d'information inter-régimes de l'Assurance Maladie, 2016

¹² Sources : SNIIRAM, ADELI, RPPS

5. Les orientations politiques cadrant la construction du budget 2018

5.1. Promouvoir le maintien du service public tout en maintenant les efforts de bonne gestion pour la pérennité financière de la commune, face à un effet de « ciseaux » structurel

La municipalité poursuit activement le combat pour le renforcement des moyens dédiés au financement des services publics locaux et ne se résigne pas à voir les ressources publiques nationales se contracter, alors même que les besoins ne cessent de croître.

Pour autant, la responsabilité de construire un budget en équilibre, permettant le fonctionnement régulier des services aux habitants et de garantir sa pérennité, nécessite de tenir compte des contraintes et de poursuivre les efforts de gestion.

Ainsi, la politique de bonne gestion menée a permis de dégager les économies et les ressources nécessaires au financement du projet municipal et de maintenir, année après année, une situation financière globalement saine pour la commune.

La Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs reconnu les enjeux spécifiques liés au dynamisme du territoire et salué, dans son rapport d'observations définitives du 8 décembre 2017, « une situation financière structurellement saine mais qui se détériore », mettant en exergue des « produits supérieurs [aux] charges », un « excédent brut de fonctionnement [ainsi qu'une] capacité d'autofinancement par habitant [...] supérieurs à ceux des communes de sa strate démographique ». La Chambre souligne également que la dette communale est « sécurisée » et son encours « maîtrisé ».

Néanmoins, la Chambre pointe à juste titre la contraction tendancielle des marges de manœuvre, face au maintien d'un « niveau d'investissement important pour faire face aux besoins générés par la croissance démographique de son territoire et notamment pour construire des groupes scolaires » qui met en tension également la trésorerie de la commune.

La Chambre estime que, faute de pouvoir réduire le niveau des investissements, il conviendra d'augmenter les sources de financement, soit par une hausse de la capacité d'autofinancement (mais à condition que les dépenses n'augmentent pas plus vite que les recettes, ce qui est compte-tenu du dynamisme territorial est un défi), soit en recourant à l'emprunt « au risque détériorer [...] sa capacité de désendettement ».

La municipalité partage ces observations de la Chambre et entend sécuriser ses équilibres budgétaires de façon pérenne pour permettre le projet municipal sans obérer la situation financière de la commune sur le long terme.

5.2. Les orientations politiques et les priorités municipales

Depuis des décennies, les municipalités dionysiennes ont su relever les défis du développement économique, du logement et de l'aménagement d'un territoire pour une population confrontée à de grandes difficultés économiques et sociales.

L'action municipale a ainsi à son actif l'héritage des solidarités fortes, la réalisation de très nombreux équipements, la mise en œuvre d'une citoyenneté active, le déploiement de services publics locaux pour tous les quartiers et la volonté de porter des politiques éducatives et culturelles exigeantes pour l'ensemble des Dionysiens. Au cours des vingt dernières années, l'action municipale a su tourner la page de la désindustrialisation, particulièrement sur le secteur de La Plaine, et promouvoir un devenir urbain alliant dynamique démographique, développement économique et solidarités.

L'attractivité et le dynamisme de Saint-Denis ne permettent pas toujours, pourtant, de surmonter les vulnérabilités des Dionysiens qui subissent de plein fouet la crise économique et sociale, les politiques d'austérité et le recul des services publics étatiques.

Pour le mandat 2014-2020, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir le cap d'un service public communal fort, présent dans l'ensemble des quartiers, pour répondre aux besoins quotidiens des Dionysiennes que sont un cadre de vie apaisé, l'accès à un logement décent, un cadre éducatif, sportif et culturel épanouissant et le maintien de la solidarité envers les plus démunis et les personnes âgées. Cette détermination se retrouve dans le projet d'engagement municipal, qui s'articule autour de 3 priorités :

- la **ville éducative**, par le développement des modes d'accueil du petit enfant, la priorité aux équipements de l'enfance et de l'enseignement, l'accompagnement vers l'autonomie de la jeunesse, l'essor des activités éducatives, culturelles et sportives ;
- la grande **ville populaire et solidaire**, dans laquelle chacune et chacun trouve sa place, par l'accès aux droits et le respect des règles commune ;
- le **renouveau du centre-ville**, ouvert sur tous les quartiers et à tous les habitants, par l'amélioration de l'habitat, la diversification des commerces et la présence accrue des grands services publics.

Ces priorités viennent consolider les orientations approuvées, à la fin du précédent mandat, de l'Agenda 21, qui structure l'action locale au regard des objectifs de respect de l'environnement et du cadre de vie, de cohésion sociale et de développement économique durable.

Ces priorités se traduisent par plus de 200 engagements pris devant les Dionysiens. Un grand nombre d'entre eux sont d'ores et déjà réalisés, ce qu'a démontré le bilan de mi-mandat présenté aux habitants à l'automne 2017. Le bilan de mi-mandat a permis de faire le constat des évolutions importantes de la ville durant ces dernières années et aussi de mettre en perspectives tous les projets à venir.

Les actions engagées dès 2017 poursuivent leur montée en charge :

- le Plan Lecture
- le ConVersatoire
- la pérennisation des budgets participatifs via le budget citoyen

La Brigade Verte de la propreté sera également installée en 2018.

Le budget 2018 permettra de développer les priorités de l'action municipale et de renforcer le service public communal pour tous les Dionysiens. Ainsi, l'année 2018 verra se poursuivre la mise en œuvre des engagements du contrat de mandature. Elle verra également se consolider et/ou se réaliser les actions portées par le Maire lors de son investiture et ayant pour ambition de consolider Saint-Denis comme **la ville du faire-ensemble, solidaire au cœur de la métropole, écologique et créative**.

Parmi les projets portés en 2018 figureront notamment :

- La ville éducative :
 - **Petite enfance**
 - Poursuite du développement et de la diversification de l'offre
 - Recrutement de personnels pour améliorer l'encadrement des enfants
 - **Éducation**
 - Suite à la concertation menée fin 2017, retour à la semaine de 4 jours d'école en septembre 2018
 - Accompagnement des ouvertures de classes nécessaires pour accueillir les nouveaux enfants
 - **Enfance**
 - Pérennisation des animations estivales
 - Organisation de bases de loisirs d'animation enfance en extérieur
 - **Jeunesse**
 - Année de plein exercice et ouverture des espaces jeunesse Saint-Rémy et Confluence
 - Hausse de l'enveloppe dédiée aux bourses étudiants solidaires
 - **Restauration**
 - Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'amélioration de la qualité des repas
 - **Sports**
 - Instauration de l'aide à l'acquisition de la première licence sportive pour les enfants et jeunes Dionysiens
- La grande ville populaire et solidaire :
 - **Accueil des usagers**
 - Ouverture de la mairie annexe La Courtille
 - Installation des assistantes sociales du quartier Plaine Stade de France dans des locaux plus adaptés
 - **Citoyenneté, démocratie participative**
 - Dotation au conseil consultatif des citoyens étrangers
 - **Hygiène**
 - Renforcement de l'équipe dans le cadre du développement des missions obligatoires

- **Tranquillité publique**
 - Création de 7 postes supplémentaires de policiers municipaux, revalorisation de la rémunération des policiers municipaux pour améliorer l'attractivité de la commune sur ces métiers en tension
 - Extension de la vidéo-protection, couverture intégrale du centre commercial Basilique avec raccordement au réseau communal
 - Extension du périmètre du GIP médiation nocturne à la Porte de Paris
- **Environnement**
 - Soutien au développement de projets « nature en ville »
 - Pérennisation de la Journée Sans Voiture
 - Participation au financement de stations de vélo libre-service « Vélib 2 »
- **Santé**
 - Renforcement de l'offre médicale et optimisation de l'accès aux rendez-vous pour les patients
- Le renouveau du centre-ville :
 - **Lutte contre l'habitat indigne**
 - Création de 4 postes au regard de l'augmentation très forte des besoins
 - **Vivre ensemble**
 - Soutien au fonctionnement du futur centre social coopératif
 - **Soutien à l'attractivité et au renouvellement commercial**
 - Mise en place de la foncière commerce
- La ville du faire-ensemble :
 - Montée en puissance du plan lecture et du ConVersatoire
 - Pérennisation des budgets participatifs via le budget citoyen
 - Mise en place de la brigade verte de la propreté

Ces mesures sont permises, malgré une atonie des recettes, par les économies réalisées sur l'ensemble de l'action de l'administration. Ces économies portent tant sur la structure de l'activité communale et la modernisation du service public que sur la gestion quotidienne.

Ainsi, le budget 2018 visera à renforcer ou à développer des actions nouvelles ou existantes en direction des Dionysiens.

5.3. Les orientations de gestion : un budget 2018 rigoureux au service du projet

La commune pourvoit, de par les compétences assignées par la loi et de par l'histoire des choix politiques faits par les municipalités successives, aux nombreux besoins de la population.

Or, les modes de financement historiques des collectivités territoriales sont remis en cause ; tendanciellement, le service public local et les ressources qui lui sont affectées sont remis en question.

Cela nécessite des adaptations alors que la baisse des dotations de l'État et la contraction des ressources, l'augmentation des charges (développement des services, inflation, normes nationales...) contraignent à faire des choix.

Le budget communal est au service du projet municipal. En ce sens, la municipalité met en œuvre une politique de gestion rigoureuse, visant à assurer à court terme et à garantir à moyen / long terme la pérennité financière de la commune.

Ainsi, la construction du budget 2018 s'inscrit dans la double perspective du financement des investissements inscrits au PPI et des services du quotidien aux habitants (PPF).

Pour tenir dans une trajectoire financière responsable, le budget communal doit :

- dégager une marge d'autofinancement des investissements, via une épargne brute supérieure à 8% des recettes réelles de fonctionnement
- maintenir le ratio d'endettement sous le plafond des 7,5 années facilitant l'accès au financement par l'emprunt des investissements

Le respect de ces deux ratios est impératif pour permettre à la commune de rester maîtresse de ses choix. Il nécessite *a minima* de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement dans celle des recettes et de limiter, via un autofinancement soutenu, le recours à l'emprunt.

5.4. Le cadre budgétaire

5.4.1. La contractualisation : une contrainte et une opportunité nouvelles

Malgré les efforts menés dans un contexte toujours plus contraint, la bonne tenue des ratios de solvabilité ne suffit plus à compter de l'exercice 2018.

La loi de programmation des finances publiques contraint en effet la commune à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à un niveau maximal de 1,2 % (hors modulations négociées avec le préfet), quelle que soit l'évolution de ses recettes. Selon l'État, le niveau de pertinence de la trajectoire financière de la commune s'appréciera désormais en termes de soldes (ratios « traditionnels » de solvabilité) et en termes de flux de dépenses (nouveau taux d'évolution des dépenses pour répondre à l'ODEDEL).

Depuis 2014, la municipalité a pris les mesures nécessaires pour maîtriser l'évolution des dépenses et déjà réussi à la contenir dans l'évolution des recettes, de façon à lutter contre l'effet « ciseaux » structurel et autofinancer l'investissement par un niveau d'épargne assuré.

En ce sens les démarches engagées de modernisation du service public doivent être poursuivies.

Néanmoins sur un territoire dynamique comme celui de Saint-Denis, les dépenses augmentent bien plus rapidement que les 1,2%. De fait, entre 2012 et 2016, la hausse annuelle moyenne des dépenses réelles communales (hors Métropole du Grand Paris) est de 3,3 %.

Dépenses réelles hors MGP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Var. 12-16	Var. annuelle moy. 12-16
Total	153 911 134 €	157 638 044 €	163 936 279 €	168 229 552 €	174 058 470 €		
Évolution annuelle		2,4%	4,0%	2,6%	3,5%	13,1%	3,3%

En déconnectant l'évolution des dépenses de celle des recettes, la loi semble méconnaître le lien entre dynamisme d'un territoire et évolution de l'activité communale, matérialisée dans l'évolution de ses recettes et de ses charges.

Le compte de gestion 2017 sera la base d'application du taux d'évolution de 1,2%. Les données issues du compte de gestion 2017 ne sont pas disponibles. Il n'est pas possible de déterminer avec la précision nécessaire à des arbitrages éclairés le volume de dépenses supplémentaires « autorisés » par la règle des 1,2%.

Il ne sera donc pas possible d'intégrer au budget primitif 2018 cette nouvelle donnée. À défaut de visibilité précise sur l'impact réel de cette mesure à ce stade, la commune s'engage néanmoins à prendre les mesures nécessaires pour se conformer à l'objectif qui sera contractualisé.

Il faudra en conséquence saisir l'opportunité de la contractualisation pour faire valoir la dynamique spécifique du territoire et porter une négociation politique sur le niveau de financement nécessaire des services publics pourvus par la commune, compte-tenu notamment du contexte de désengagement global de l'État.

Dès lors que les objectifs en matière d'évolution de la dépense seront connus et contractualisés avec l'État, la municipalité mettra en œuvre les conditions d'un financement assuré et pérenne des services communaux, en conformité avec l'ensemble des ratios d'équilibre.

Sachant que, si le résultat des négociations n'est pas fructueux, cette contrainte légale nouvelle risque de peser particulièrement sur Saint-Denis, commune dont le dynamisme de ses dépenses est à l'aune de celui de son territoire. Saint-Denis pourrait donc être particulièrement pénalisée, davantage que des territoires peu dynamiques.

Paradoxe supplémentaire de la politique de l'État qui impose la construction de logements pour répondre à la demande sociale, sans accompagnement financier à la hauteur des besoins (suppression de la modeste aide aux maires bâtisseurs, au bénéfice conditionné par l'atteinte des objectifs du contrat d'une possible majoration de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL) et *a fortiori* en ajoutant des contraintes qui pèseront sur les communes les plus dynamiques.

Quoiqu'il en soit, tenir les objectifs contractualisés permettra :

- d'éviter une « reprise » de dotations en 2019
- une majoration de la dotation de soutien à l'investissement local

5.4.2. La stabilité de la pression fiscale commune : pas de hausse des taux d'imposition

Les objectifs en termes de ratios de solvabilité sont atteints. Aucune modification des taux d'imposition communaux ne sera effectuée en 2018, et la municipalité confirme son engagement de ne pas recourir à ce levier d'ici la fin du mandat.

Compte-tenu de la mise en place du dégrèvement de taxe d'habitation pour plus de 90% des contribuables dionysiens à cette taxe, ces derniers seront impactés favorablement à hauteur d'environ 30% de leur cotisation de 2017, sauf changement intervenu dans la base d'imposition.

6. Construction du budget 2018 et perspectives pluri-annuelles

Le maintien dans la durée de bons ratios de solvabilité permet de consolider, année après année, un cadre financier assurant la pérennité et le développement du service public. *A contrario*, un budget qui s'affranchirait, même temporairement, des impératifs de tenue des ratios, conduirait la commune à se dessaisir de la maîtrise de son devenir : croissance des charges (intérêts de la dette...), perte des marges de manœuvre, nécessité de réduire les investissements voire prise en main par le préfet qui se substituerait au conseil municipal dans le règlement des affaires communales dans le cas d'un budget en déséquilibre.

Le budget 2018 sera proposé dans le respect des principes de rigueur de gestion présidant aux nécessaires équilibres financiers de la commune.

À noter que les hypothèses présentées dans le présent chapitre sont issues du travail technique de préparation du budget 2018, dans le respect des équilibres établis dans la lettre de cadrage, en lien avec le cabinet extérieur *FCL*, conseil de la commune en matière financière. La commune est également partie prenante du travail mené par l'association France Urbaine.

6.1. Évolution prévisionnelle des recettes et dépenses communales

6.1.1. Fonctionnement

6.1.1.1. Évolution modérée des recettes

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 197,3 M€ (hors flux Métropole du Grand Paris), soit une hausse de 0,7 M€ et de 0,4% par rapport au budget primitif 2017.

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2016	BP 2017	2018 (€)	2018 (variation cf BP 2017)	Hyp. 2019	Hyp. 2020	Hyp. 2021
Fiscalité	168 210 900 €	168 074 258 €	167 953 113 €	- 121 145 € -0,1%	169 674 254 €	171 429 601 €	173 219 838 €
Dotations et subventions	47 060 305 €	45 333 990 €	44 537 119 €	- 796 871 € -1,8%	44 152 752 €	43 846 860 €	43 631 685 €
Produits des services	12 837 858 €	13 752 992 €	14 509 471 €	756 479 € 5,5%	14 580 768 €	14 652 422 €	14 724 434 €
Autres recettes	9 526 963 €	8 057 525 €	8 951 371 €	893 846 € 11,1%	7 674 496 €	7 606 098 €	7 539 027 €
Total RRF dont MGP	237 636 026 €	235 218 765 €	235 951 074 €	732 309 € 0,3%	236 082 270 €	237 534 982 €	239 114 984 €
Recettes versées par MGP	38 449 634 €	38 593 709 €	38 603 114 €	9 405 € 0,0%	38 607 370 €	38 611 803 €	38 617 335 €
Total RRF hors MGP	199 186 392 €	196 625 056 €	197 347 960 €	722 904 € 0,4%	197 474 901 €	198 923 179 €	200 497 649 €

Les hypothèses en matière d'évolution des recettes sont prudentielles :

- évolutions de fiscalité qui se fondent sur la base fiscale actuelle projetée compte-tenu des évolutions constatées par le passé ;
- moratoire des dotations¹³ de l'État compte-tenu du nouveau « pacte financier » instauré par le gouvernement entre l'État et les collectivités
- évolution modérée des autres recettes

¹³ Plus précisément, les dotations évolueraient de la manière suivante (estimations cabinet FCL)

- dotation forfaitaire : 8.610.000 € (9.299.000€ en 2017). La baisse due aux mécanismes d'écrêtement de la dotation : Saint-Denis devrait être mise à contribution pour financer les ajustements de l'enveloppe normée (cf.§1.3.2) permettant d'abonder les enveloppes de péréquation
- dotations de péréquation : DSU : 15.937.000€ (14.874.000€ en 2017), FPIC : 2.100.000€ (1.970.000€), RSIF : 8.191.000€ (7.929.000€ en 2017), soit une hausse globale estimée de 1,45 M€

6.1.1.2. Évolution dynamique des dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient atteindre 180,6 M€ (hors flux Métropole du Grand Paris : fonds de compensation des charges territoriales), soit une hausse de 2,4 M€ et de 1,3% par rapport au budget primitif 2017.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2016	BP 2017	2018 (€)	2018 (variation cf BP 2017)		Hyp. 2019	Hyp. 2020	Hyp. 2021
Masse salariale	112 012 514 €	117 516 698 €	118 736 575 €	1 219 877 €	1,0%	120 517 624 €	122 325 388 €	124 160 269 €
Charges générales	39 774 309 €	38 148 010 €	38 916 162 €	768 152 €	2,0%	41 926 023 €	44 579 088 €	47 074 125 €
Autres charges courantes	54 253 335 €	54 650 976 €	55 966 384 €	1 315 408 €	2,4%	56 270 781 €	56 613 233 €	56 977 070 €
Autres dépenses	5 739 304 €	6 137 736 €	5 368 328 €	- 769 408 €	-12,5%	4 918 426 €	4 658 735 €	4 426 358 €
Total DRF dont MGP	211 779 462 €	216 453 420 €	218 987 449 €	2 534 029 €	1,2%	223 632 853 €	228 176 443 €	232 637 821 €
FCCT	37 720 992 €	38 212 043 €	38 339 872 €	127 829 €	0,3%	38 468 004 €	38 632 428 €	38 816 457 €
Total DRF hors MGP	174 058 470 €	178 241 377 €	180 647 577 €	2 406 200 €	1,3%	185 164 849 €	189 544 016 €	193 821 364 €

Les hypothèses d'évolution des dépenses intègrent :

- à périmètre constant, le dynamisme « naturel » des charges : inflation, « Glissement-Vieillesse Technicité » en matière de coût salarial, impact des normes...
- les charges nouvelles induites par la création des équipements communaux (plan pluriannuel de fonctionnement)
- les projets nouveaux mis en œuvre conformément aux engagements de la municipalité

La municipalité se fixe pour objectifs de contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la commune dans celle des recettes et dans l'épure du taux qui sera contractualisé avec l'État.

Compte-tenu de son dynamisme propre, la commune est soumise à une forte pression à la hausse de ses dépenses de fonctionnement.

Atteindre les objectifs des 1,2% nécessitera l'amplification des efforts de gestion pour dégager des économies et diminuer l'augmentation des dépenses. À ce stade de la construction budgétaire, il est particulièrement difficile d'en apprécier la portée.

6.1.1. Une épargne qui a tendance à se contracter

Dans le scénario de base « au fil de l'eau », hors ODÉDEL et hors modification de périmètre, l'évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes conduirait à une érosion continue de l'épargne brute.

Épargne brute	CA 2016	BP 2017	2018 (€)	2018 (variation cf BP 2017)		Hyp. 2019	Hyp. 2020	Hyp. 2021
Épargne brute dont MGP	25 856 564 €	18 765 345 €	16 963 625 €	- 1 801 720 €	-9,6%	12 449 417 €	9 358 538 €	6 477 163 €
MGP	728 642 €	381 666 €	263 242 €	- 118 424 €	-31,0%	139 366 €	20 625 €	199 122 €
Épargne brute hors MGP	25 127 922 €	18 383 679 €	16 700 383 €	- 1 683 296 €	-9,2%	12 310 051 €	9 379 163 €	6 676 285 €
Taux d'épargne brute hors MGP	12,6%	9,3%	8,5%		-9,5%	6,2%	4,7%	3,3%

Dans ce scénario, dès 2019, le taux d'épargne brute serait inférieur au seuil minimal de 8% et poursuivrait sa baisse. La commune ne serait plus en capacité d'**autofinancer** ses investissements, et devrait réduire son programme d'équipement.

Logiquement, l'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital de la dette) suit la même tendance et serait négative à partir de 2020.

Épargne nette (cf. état dette 31/12/17)	CA 2016	2017	2018	Hyp. 2019	Hyp. 2020	Hyp. 2021
Épargne brute hors MGP	25 127 922 €	18 383 679 €	16 700 383 €	12 310 051 €	9 379 163 €	6 676 285 €
Capital de la dette remboursé	9 731 957 €	11 142 288 €	11 615 770 €	11 832 569 €	10 980 707 €	9 331 292 €
Épargne nette	15 395 965 €	7 241 391 €	5 084 613 €	477 482 €	- 1 601 544 €	- 2 655 007 €

Si le budget 2018 atteindra les objectifs en termes de ratios de bonne gestion, les efforts d'économies devront être amplifiés pour les années à venir, sans préjuger du montant d'économies à dégager pour atteindre les objectifs fixés au contrat qui sera signé avec l'État.

6.2. En perspective : un besoin d'investissement soutenu

Le vote du budget primitif sera l'occasion de voter le plan pluriannuel d'investissements pour les années 2018-2024.

La programmation des équipements demeure soutenue sur toute la période, compte-tenu notamment des nouveaux équipements nécessaires à l'accueil des habitants et des dépenses importantes engagées sur la rénovation et l'amélioration du patrimoine.

Scénario d'investissements	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL 18-24
Travaux	32 900 000 €	34 450 000 €	28 450 000 €	34 650 000 €	28 300 000 €	15 500 000 €	14 000 000 €	188 250 000 €
Investissements hors travaux	7 100 000 €	5 000 000 €	6 050 000 €	5 400 000 €	5 400 000 €	5 400 000 €	5 400 000 €	39 750 000 €
Total dépenses	40 000 000 €	39 450 000 €	34 500 000 €	40 050 000 €	33 700 000 €	20 900 000 €	19 400 000 €	228 000 000 €
Recettes d'équipement	3 900 000 €	1 600 000 €	1 350 000 €	3 250 000 €	5 050 000 €	6 100 000 €	1 000 000 €	22 250 000 €
Solde net	36 100 000 €	37 850 000 €	33 150 000 €	36 800 000 €	28 650 000 €	14 800 000 €	18 400 000 €	205 750 000 €

Les investissements 2018 porteront notamment sur les domaines suivants :

- **Éducation**
 - Construction, extension et rénovation de groupes scolaires
 - Opérations de mise aux normes des offices de restauration
 - Acquisition de terrains pour la réalisation du collège intercommunal d'Aubervilliers et Saint-Denis et du collège Confluence
 - Plan écoles numériques
- **Petite enfance**
 - Rénovation de la Maison du Petit Enfant Ribambelle
 - Acquisition des locaux et aménagement de la crèche Montjoie
- **Tranquillité publique**
 - Déploiement de 25 caméras de vidéo-protection
- **Soutien au commerce**
 - Participation de la commune à la capitalisation d'une SEM foncière pour le portage des locaux commerciaux stratégiques du centre-ville
 - Poursuite de la mise en sécurité de la grande halle du marché
- **Santé**
 - Maison de santé pluri-professionnelle de Floréal
 - Renouvellement du mobilier et du matériel médical
- **Sport**
 - Études pour la rénovation lourde du Palais des Sports
- **Culture**
 - Études pour la réalisation du futur conservatoire
 - Crédits d'acquisition et de restauration d'œuvres d'art pour le musée
- **Conditions d'accueil des usagers et de travail des agents communaux**
 - Réhabilitation de l'immeuble Saint-Jean, rénovation du 15 rue Catulienne, réaménagement intérieur du centre administratif
 - Modernisation de la salle du conseil municipal
 - Conditions de travail, prévention des risques professionnels et mobilier
- **Modernisation du service communal**
- **Animation sociale**
 - Création d'un centre social coopératif au centre-ville
- **Seniors**
 - Réhabilitation des résidences pour personnes âgées Croizat et Dionysia
- **Politique écologique et énergétique**
 - Rénovation de la chaufferie bois du centre de vacances de Montrem
 - Rénovation d'un bâtiment agricole de la ferme urbaine (ex-Kersanté)
- **Accessibilité**
- **Entretien du patrimoine**
- **Habitat**
 - Travaux d'office sur le parc de logements insalubres
 - Résorption de l'habitat insalubre / PNRQAD

Seul le maintien d'un bon niveau d'autofinancement permettra de financer ces investissements sans recours excessif à l'emprunt.

Il s'agit d'un moyen de ne pas grever l'avenir de la commune en permettant d'assurer, chaque année, le financement des services du quotidien et les investissements.

6.3. Pilotage de la dette

6.3.1. Tendances sur le profil de la dette

Le recours à l'emprunt est contenu au maximum compte-tenu de l'autofinancement dégagé chaque sur la section de fonctionnement, des recettes d'investissement que la commune s'efforce de maximiser sur chaque projet, et du volume des investissements inscrits au PPI.

À condition de maintenir un niveau d'épargne supérieur à 8% des recettes et de maintenir un niveau d'investissement compatible avec l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, l'endettement communal devrait se stabiliser entre 2018 et 2021 et commencer à décroître à partir de 2022.

Le tableau ci-dessous présente le profil d'extinction de la dette tel qu'il résulte du stock constitué au 31/12/2017 (hors emprunts à venir).

Dette communale (dette au 31/12/2017)	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû	128 730 752 €	117 114 982 €	105 282 413 €	94 301 705 €	84 970 413 €
Intérêts	3 484 562 €	3 209 522 €	2 954 853 €	2 860 550 €	2 668 339 €
Total annuité	132 215 314 €	120 324 504 €	108 237 266 €	97 162 255 €	87 638 752 €

Le besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette, devrait être relativement stable dans les années à venir.

L'érosion de l'épargne brute, appliquée par hypothèse à un encours de dette stable, conduit donc, mécaniquement, à une dégradation du ratio de capacité de désendettement.

Capacité de désendettement	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette	135 000 000 €	135 000 000 €	135 000 000 €	135 000 000 €
Épargne brute hors MGP	16 700 383 €	12 310 051 €	9 379 163 €	6 676 285 €
Capacité de désendettement (en années)	8,1	11,0	14,4	20,2

Dans le contexte de contraction des recettes, seule une action résolue sur le niveau des dépenses de fonctionnement permettra d'inverser cette tendance, de contenir le ratio de désendettement voire de réduire le niveau d'endettement de la commune. À défaut de maîtriser le ratio de désendettement, le volume d'investissements devrait être réduit drastiquement.

6.3.2. Une gestion active de la dette

Le pilotage et la gestion de la dette communale s'inscrivent dans une stratégie financière de maîtrise de l'endettement, afin de garantir de façon pérenne la capacité d'investir de la ville dans les meilleures conditions, fondée sur les orientations suivantes :

- diversifier l'encours, par le recours à des interlocuteurs financiers solides proposant des produits simples et optimisés,
- concilier les objectifs d'optimisation des charges financières de la dette avec les objectifs de simplicité et de lisibilité des produits,
- privilégier, à conditions comparables, le recours à des partenaires publics, notamment la Caisse des Dépôts et l'Agence France Locale opérationnelle depuis 2015.

Chaque année, la municipalité présente au conseil municipal un rapport spécifique sur la gestion de la dette communale au moment du vote du budget primitif. Le rapport de l'état de la dette arrêté au 31/12/2017 sera soumis au conseil du 29 mars.

7. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

7.1. Les dépenses de personnel

7.1.1. Une part importante des dépenses de personnel illustrant les choix de gestion en interne des services publics

Au budget 2018, les dépenses de personnel devrait atteindre 65,6 % des dépenses totales réelles de fonctionnement hors MGP.

Masse salariale	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	2018	Var. annuelle moy. 13-18
Masse salariale	101 240 437 €	105 569 931 €	109 191 664 €	112 012 514 €	117 516 698 €	118 536 675 €	3,4%
Dépenses réelles hors MGP	157 638 044 €	163 936 279 €	168 229 552 €	174 058 470 €	178 241 377 €	180 647 577 €	
Part des dépenses de personnel dans les dépenses totales hors MGP	64,2%	64,4%	64,9%	64,4%	65,9%	65,6%	
Évolution annuelle des dépenses de personnel		4,3%	3,4%	2,6%	4,9%	0,9%	

L'augmentation des dépenses de personnel est en moyenne de +3,43% par an entre 2013 et 2017. Après une tendance au ralentissement de la hausse entre 2014 et 2016, le ratio des dépenses de personnel affiche une relative stabilité entre le BP 2017 et les prévisions 2018.

La dynamique d'augmentation de la masse salariale est liée la fois à des créations de postes dues notamment à l'ouverture de nouveaux équipements, mais également à des mesures statutaires catégorielles depuis 2012 et à des dispositifs nationaux (revalorisation du SMIC, revalorisations indiciaires, hausse des cotisations employeur).

En 2017, l'augmentation des dépenses de personnel est notamment liée à :

- l'ouverture de nouveaux équipements à l'exemple d'un groupe scolaire comprenant les écoles maternelle *Les Petits Pianos* et élémentaire *Lili Boulanger*
- l'organisation de deux scrutins nationaux comprenant deux tours chacun (élections présidentielle et législative).

L'année 2017 aura également été marquée par la deuxième phase de mise en œuvre des mesures issues du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui consistent notamment en une revalorisation des grilles indiciaires des 3 catégories d'agents (A, B et C).

2017 aura vu également la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique intervenue le 1^{er} février (+0,6%).

L'augmentation des remplacements et des allocations de retour à l'emploi, ainsi que l'augmentation du nombre d'agents en reconversion expliquent également la progression des dépenses de personnel.

7.1.2. Les perspectives d'évolution réglementaire

En termes de perspectives pour l'année 2018, il convient d'appréhender l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs sous le prisme de plusieurs mesures d'ordres législatif et réglementaire, instaurées dans la loi de finances pour 2018 et les diverses annonces gouvernementales :

- le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2018, après une hausse de 1,2% décidée par le précédent gouvernement (0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017) ;
- l'application des mesures liées au PPCR pour l'année 2018 est reportée en 2019 ;
- le dispositif de compensation de la hausse de la CSG, mise en œuvre au 01/01/2018, entraîne la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) ainsi que la création, par décret, d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents de droit public, calculée sur la base de la rémunération perçue durant l'année 2017 (en contrepartie de son versement, les employeurs publics locaux bénéficieront d'une baisse de taux des cotisations « employeur maladie », qui passera de 11,5% à 9,9%) ;
- le rétablissement du jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) en 2018 à compter de la parution de la circulaire.

Sur le plan des réformes impactant le budget du personnel, l'année 2018 devrait être une année de transition en attendant la poursuite, dès 2019, du dispositif PPCR, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

7.1.1.4. La commune poursuivra sa stratégie de maîtrise de la masse salariale

Dans un contexte de diminution des dotations et au regard du processus de contractualisation mis en place par l'État, le pilotage de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité, afin de maintenir un service public de qualité et un niveau d'investissement élevé sur le territoire.

Les dépenses de personnel représentant plus de 65% du budget, la stratégie de maîtrise de la masse salariale porte en partie sur les arbitrages opérés lors du processus budgétaire. Les économies validées permettent de financer une partie des ouvertures d'équipements et des engagements de la municipalité tout en maîtrisant le dynamisme des dépenses induit par le développement du territoire.

Ainsi, les budgets primitifs de 2015, 2016 et 2017 intégraient respectivement 1,2M€, 1,5M€ et 1,5M€ d'économies en matière de dépenses de personnel. Cet effort est la traduction des réformes de structure engagées et a porté sur des gels ou des suppressions de postes ou sur l'optimisation de la politique de vacation et de remplacement.

Les réorganisations engagées au sein de nombreux services sont des processus de moyen terme qui portent leur fruit de façon pluriannuelle en tenant compte des délais nécessaires à l'accompagnement des agents concernés dans des parcours de reconversion professionnelle. Ainsi, en 2018, les réformes lancées au sein des directions de la petite enfance, des solidarités, de la tranquillité, de la santé ou encore des sports commenceront à porter leurs fruits.

Au-delà du processus budgétaire, la masse salariale fait l'objet d'un pilotage infra-annuel. Des outils de suivi sont transmis aux directions de façon mensuelle et un suivi est organisé au niveau de la direction générale de façon trimestrielle. Ce suivi a permis en 2017 et en 2016 de maîtriser la consommation des dépenses de personnel en cours d'année et de présenter des comptes administratifs avec un taux de consommation des crédits situé entre 98 et 99% en 2016 et 2017.

En 2018, ces outils seront étoffés afin d'offrir aux directions et à la direction générale de véritables outils de pilotage afin d'éclairer les décisions en cours d'année, et notamment à l'issue du processus de contractualisation.

Enfin, le plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail qui sera mis en œuvre en 2018 présente des leviers de mobilisation au travail dont l'objectif est de prévenir l'absentéisme, dont le coût global est estimé à 11M€ pour la collectivité. Le travail sur les parcours professionnels et la prévention de l'usure, sur l'application équitable et ferme des règles, sur le matériel de travail et l'ergonomie, sur la relation avec les usagers et sur la qualité de nos collectifs sont autant de leviers de reconnaissance qui valorisent la présence et l'engagement au quotidien. La participation de tous dans la construction comme dans la mise en œuvre de ce plan d'actions est le gage de l'amélioration et de l'adaptation du service public.

7.2. Les effectifs

7.2.1. Structure des effectifs de la Ville entre 2013 et 2016 (source : bilans sociaux)

Effectif	2013	2014	2015	2016	Évolution 2015-2016	Évolution an. moy. 13-16
Fonctionnaires	1 982	2 012	2 048	2 068	1,0%	1,4%
Contractuels permanents	403	306	379	413	9,0%	0,8%
Contractuels non permanents	1 109	1 209	1 234	1 181	-4,3%	2,2%
Effectif total	3 494	3 527	3 661	3 662	0,0%	1,6%

	2015	2016	2017
Nombre de postes créés au BP	90	36	56

La municipalité est engagée dans une politique de lutte contre la précarité. Ainsi, 83% des effectifs permanents sont des fonctionnaires. L'augmentation de l'effectif des contractuels sur emploi permanent constatée depuis 2014 est notamment due à l'accroissement du nombre de remplaçants de titulaires absents. Quant à l'effectif des agents contractuels non permanents, il répond à des besoins spécifiques tels que ceux de l'animation, de la santé ou encore de l'enseignement.

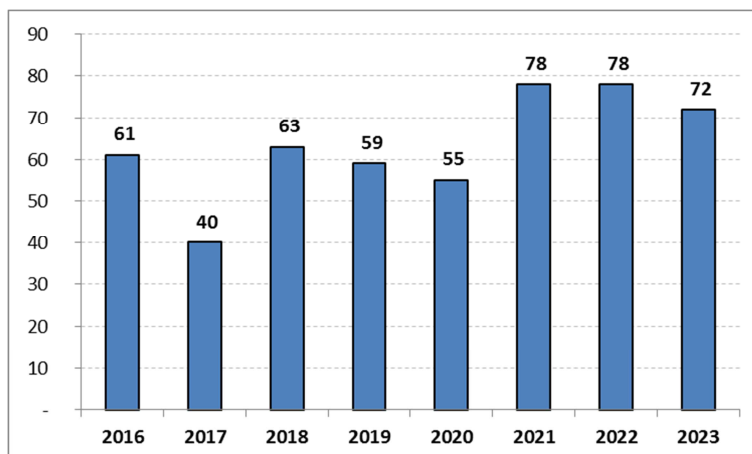
Par ailleurs, on note un fléchissement en 2016 qui s'explique en partie par la politique municipale visant la pérennisation de certains emplois dans le cadre du dispositif de lutte contre la précarité des agents de la fonction publique.

7.2.2. Projection en matière d'évolution des effectifs

La commune renforce également son dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui intègre :

- les projections de développement pour mettre en œuvre le projet municipal
- les projets de réorganisations internes qui viennent modifier les besoins futurs et nécessitent un besoin d'accompagnement des agents concernés
- la gestion des agents en situation de reclassement, population en croissance compte-tenu de la pyramide des âges et de la politique municipale volontariste en matière de de prévention, et dont l'affectation sur de nouveaux postes plus adaptés induit des délais de traitement importants
- les départs en retraite (cf. infra), qui vont s'accroître sur les 3 prochains exercices (cf. pyramide des âges). Une nouvelle réforme des retraites ainsi que le durcissement des conditions d'obtention de la retraite à taux plein peuvent constituer des variables d'ajustement qui ne sont pas maîtrisées à ce stade et ne peuvent donner lieu à une projection sérieuse en matière de masse salariale. Une tendance au report de départs en retraite d'agents qui n'obtenaient pas les conditions optimales du fait des précédentes réformes a pu être observée.

Le tableau suivant illustre le potentiel de départs à la retraite entre 2016 et 2023, sur une base de départ à 62 ans (âge de départ légal).



Ces agents ont atteint l'âge de 62 ans et plus au 31 décembre 2016 et sont donc susceptibles de partir à la retraite dans les prochaines années.

Au total, 445 agents environ seront susceptibles de quitter la collectivité entre 2017 et 2023 (soit 18 % de l'effectif total actuel).

7.3. La rémunération des agents communaux, les avantages en nature et la politique sociale

7.3.1. La rémunération des agents sur emploi permanent

La masse salariale totale, incluant l'ensemble des rémunérations aux agents et des cotisations employeur, s'élevait à 112.012.514 € au compte administratif 2016.

En 2016, le salaire brut moyen d'un fonctionnaire s'élevait à 26.923 € (soit 40.504 € pour un agent de catégorie A, 29.901 € pour un agent de catégorie B, 24.905 € pour un agent de catégorie C), pour 26.615 € en 2015.

La masse salariale des agents fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents se répartissait comme suit :

Masse salariale fonctionnaires + contractuels permanents	CA 2015	CA 2016	Prév. CA 2017	Évolution 2017/2016
Traitements	62 872 476	65 486 781	68 773 484	5,0%
Dont primes & indemnités	15 581 129	16 277 103	16 929 388	4,0%
Dont NBI	1 300 827	1 353 539	1 402 046	3,6%
Heures supplémentaires	403 496	487 631	419 040	-14,1%

7.3.2. *La rémunération des agents sur emploi non-permanent*

Les besoins en vacances sont très liés à certaines activités de la commune : médecins, animateurs...

Un travail est engagé avec les directions pour transformer certaines fonctions présentant un caractère récurrent en emploi titulaire, dès lors que les conditions statutaires et les budgets des directions le permettent.

Ces rémunérations représentent un montant de 12.127.154 € en 2017 contre 12.989.021 € en 2016, soit une baisse de 6,64% entre les 2 exercices. Cette tendance à la baisse demeure un objectif en 2018.

7.3.3. *Indemnités liées à la perte d'emploi*

Les allocations de retour à l'emploi (ARE) sont générées par la rotation des effectifs de contractuels et sont donc soumises à fluctuation.

Elles s'élèvent à 1.602.961 € en 2017 (1.349.166 € en 2016), soit une forte augmentation de 18,81 %. Pour 2018, le budget est estimé à 1.494.962 euros.

L'absentéisme influe directement sur ce budget car il induit un recours plus ou moins important selon les directions à des agents remplaçants (absences maladie de longue durée, obligation de maintenir des taux d'encadrement de l'activité). Réduire l'absentéisme contribue à réduire le coût des ARE.

7.3.4. *Les avantages en nature*

Les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou service à l'agent lui permettant de faire l'économie des frais qu'il aurait dû normalement supporter.

Les avantages en nature concernent essentiellement les avantages liés à l'attribution d'un logement ou d'un véhicule (délibération du 22 novembre 2001).

7.3.4.1. Logements de fonction

Les logements sont concédés soit pour nécessité absolue de service, lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions, soit sous le régime de la convention d'occupation précaire assortie d'une obligation d'astreinte. Ce dernier régime remplace la notion d'utilité de service depuis mai 2012.

En 2017, 36 logements étaient concédés pour nécessité de service et 6 sous le régime de la convention d'occupation précaire avec astreinte.

Une réforme entrera en vigueur en septembre 2018 afin de remettre à plat les conditions d'octroi de ces logements au regard de la nature des fonctions occupées.

7.3.4.2. Restaurant inter-entreprises

La contribution de l'employeur au Restaurant Inter-Entreprises était de 340.000 € en 2017, et sera maintenue à ce même montant en 2018.

7.3.5. *La politique sociale en direction du personnel*

7.3.5.1. Le financement de la protection sociale complémentaire des agents

Les agents choisissant la mutuelle complémentaire santé proposée conjointement avec la commune bénéficient d'une participation employeur qui varie entre 8 € et 25 €.

Pour la couverture prévoyance, elle correspond à la moitié de la cotisation sur l'option de base.

Ces deux mutuelles couvrent chacune environ 750 agents à la fin 2016. L'ambition est de développer encore leur usage pour atteindre environ 1.000 agents d'ici la fin 2018.

En 2016, le montant total de la part prise en charge par la commune était de 185.511 € ; il atteignait 197.498 € en 2017. Le montant proposé au budget 2018 est de 201.500 €.

7.3.5.2. La subvention au CASC

Le Comité d'Action Sociale et Culturelle de Saint-Denis bénéficie d'une subvention annuelle et de la mise à disposition de 3 postes.

La subvention versée au CASC en 2017 est de 811.410 € (794.567 € en 2016), dont 710.000 € pour l'enveloppe liée aux activités. Cette dernière est maintenue à ce niveau depuis plusieurs exercices.

7.4. Le temps de travail

Une étude a été réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne apportant un éclairage sur le temps de travail des agents et sur l'absentéisme.

Les agents sont placés sur 2 régimes principaux : 35 heures et 37h30 hebdomadaires. Le second seul ouvre droit aux RTT, au nombre de 16.

Certaines équipes bénéficient d'un régime de travail annualisé pour faciliter la gestion de l'activité sur l'année.

Le recours au temps partiel par des agents occupant des postes à temps complet concerne 6% du personnel permanent de la ville.

Les agents permanents ont totalisé 141.075 jours d'absence en 2017 (contre 131.250 jours d'absence en 2016). Cela représente un taux d'absentéisme (hors congés) en 2017 évalué à 14,9 % tous motifs confondus et une augmentation de 7,49 % entre 2016 et 2017.

Une concertation a été lancée en 2017 visant à améliorer les conditions de travail à Saint-Denis et prévenir les causes d'absentéisme. Le plan d'actions issu des débats et réflexions menés au sein des ateliers sera présenté en février 2018 et mis en œuvre dans l'ensemble des services.

Conclusion :

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018 sur le fondement du rapport présentant :

- **le contexte général d'élaboration du budget 2018, et notamment le changement du cadre des relations financières entre les collectivités et l'État**
- **les orientations politiques de la municipalité qui réaffirment, dans un contexte de désengagement de l'État et en responsabilité :**
 - o **la poursuite du développement du service public communal répondant aux besoins de la population**
 - o **le non recours à une augmentation de la fiscalité communale**
 - o **l'engagement de la commune dans les négociations de l'ODÉDEL et de sa trajectoire en valorisant les spécificités qui caractérisent la dynamique territoriale et le développement urbain et social de notre commune**
 - o **la poursuite des efforts d'économies entamés depuis le début du mandat**
 - o **la nécessaire gestion rigoureuse dans l'établissement du budget primitif 2018 et dans son exécution, en anticipant l'impact des +1,2%**
- **les grands équilibres prévisionnels de la section de fonctionnement, avec :**
 - o **un niveau d'autofinancement équivalent à un taux d'épargne brute supérieur à 8% des recettes réelles de fonctionnement**
 - o **une stabilité des taux d'imposition communaux**
- **les perspectives en matière d'investissement sur la période 2018-2024**
- **la trajectoire de la dette communale**
- **les orientations en matière de gestion du personnel et d'évolution des effectifs**

ANNEXE 1 – RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

« Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 – 2022 dispose, en son article 13 :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire vient préciser les dispositions légales et réglementaires en matière de débat sur les orientations budgétaires, désormais codifiées dans le code général des collectivités territoriales.

➤ En matière financière :

L'article D.2312-3 dispose que le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations suivantes :

- a. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
 - y sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
 - y sont précisées les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre
- b. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes
- c. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette visé par la collectivité pour la fin de l'exercice

En outre, le rapport doit permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

➤ En matière de ressources humaines :

L'article D.2312-3 dispose également que le rapport comporte des informations relatives :

- d. À la structure des effectifs
- e. Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature
- f. À la durée effective du travail dans la commune

En outre, le rapport doit présenter l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice.

Le rapport peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines ; il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité.

➤ Publication et mise à disposition du public :

Aux termes du décret n°2016-841, le rapport est transmis au président de l'EPCI de rattachement dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice [...], la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif [...] sont mis en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent [...] ».

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières précise les modalités de mise en ligne en créant un article R.2313-8 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Les documents mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2313-1 sont mis en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, dans des conditions garantissant :

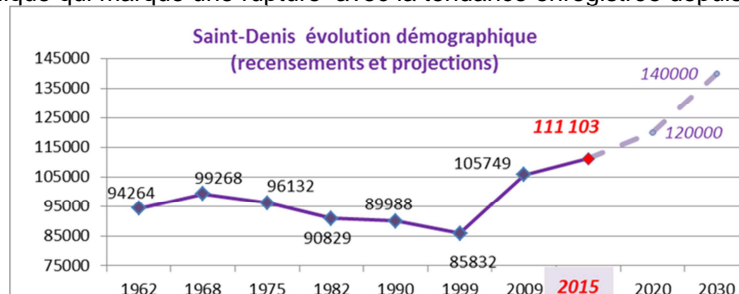
- leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable
- la gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement
- leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité
- leur bonne conservation et leur intégrité

Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil municipal, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent ».

ANNEXE 2 – PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE

1. Une forte croissance démographique

Saint-Denis est la 3^{ème} commune d'Île-de-France après Paris et Boulogne. Au 1^{er} janvier 2015, sa population totale est de **112.113** habitants. Avec 25.271 habitants supplémentaires entre 1999 et 2013 (+ 29,4%) elle fait preuve d'une vitalité démographique qui marque une rupture avec la tendance enregistrée depuis les années 1970.

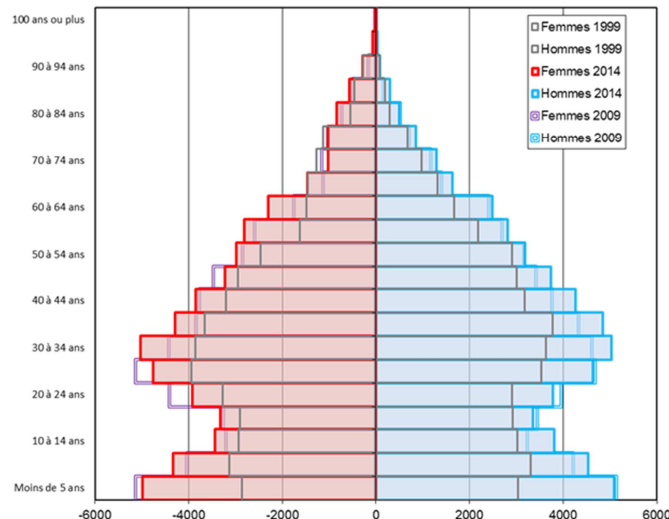


Cette évolution résulte de la construction soutenue de logements neufs dans la période (+ 22,6%) ainsi que d'une meilleure occupation de ce parc, du moins entre 1999 et 2009, période durant laquelle le taux de vacance des logements passe de 11,6% à 5,2%, pour se stabiliser aujourd'hui à 6%.

Cette dynamique démographique liée à l'évolution urbaine de la ville devrait se poursuivre compte tenu des 15.000 logements encore prévus à la construction horizon 2018-2030. La population pourrait donc atteindre 140.000 à 146.000 habitants à terme.

2. Une population familiale

Ce dynamisme démographique s'exprime par la présence importante de jeunes ménages, actifs, et des enfants. C'est toujours parmi ces catégories (30-44 ans et - de 15 ans) que les effectifs augmentent le plus.



Ainsi en 2014, près de 24% des Dionysiens ont moins de 15 ans, correspondant à un solde de 1.289 personnes de plus par rapport à 2009. La population scolaire des écoles primaires de la ville a augmenté de 34% en 15 ans (les projections sur les 15 prochaines années poursuivent la tendance : + 36%).

En 2014, on compte un total de 43.123 ménages, soit 2.401 ménages de plus qu'en 2009. Compte tenu de cette installation familiale, la taille des ménages demeure importante, autour de 2,5 personnes par ménage. Parmi les 25.103 familles dionysiennes, 18.737 (74,6%) sont des familles avec enfant(s). 24,9% des familles sont monoparentales, soit 33,4% des familles avec enfants.

3. Une ville populaire dont l'hétérogénéité s'accroît

3.1. Des précarités qui se renforcent

Avec 63% d'ouvriers et d'employés, Saint-Denis reste une ville populaire (52% en France). Son dynamisme démographique est toujours relié aux dynamiques migratoires : 38,5% de la population est immigrée (11,6% en France).

Ces caractéristiques ainsi que la faiblesse des niveaux de diplômes (46,3% de la population non scolarisée est sans qualification contre 31,2% en France métropolitaine) renforcent les risques de chômage, qui touche 23,6% de la population active, soit un taux 2 fois plus important que la moyenne nationale (en particulier le chômage des 15-24 ans, de 41%, contre 25% en France).

Pour les actifs occupés, l'emploi stable en CDI s'effrite, 17,6% ont des emplois précaires. En 2017, on compte 11.379 allocataires du RSA + PPA dont les ménages représentent 24.974 personnes (soit 21% de la population couverte). À Saint-Denis, 24% des allocataires de la Caf dépendent à 100% des prestations sociales (contre 15% en Île-de-France).

L'importance du chômage et de la présence des familles monoparentales induisent également la faiblesse des ressources globales des ménages. Le revenu médian par unité de consommation s'élève à 12.262 € à Saint-Denis, contre 20.098 € pour la France métropolitaine¹⁴. Les 10% les plus modestes déclarent moins de 2.674 € par unité de consommation (7.168 € en France). Le taux de pauvreté s'élève à 36,7% à Saint-Denis (14,5% en France ; 28% en Seine-Saint-Denis). Comme en moyenne nationale, les familles monoparentales sont plus touchées (42% à Saint-Denis, 30,8 % en France) ; le taux de couples avec enfants en-dessous du seuil de pauvreté interpelle (38% à Saint-Denis, 13% en France).

Au regard des nouvelles délimitations QPV, s'appuyant sur l'indicateur « revenu », 72% des Dionysiens vivent en quartier prioritaire soit 78.839 hab (39% en Seine-Saint-Denis).

Dans le contexte de la métropole parisienne, cette situation entraîne de fortes tensions sur le logement.

En 2014, la ville dispose d'un total de 46.202 logements soit 2.664 logements de plus qu'en 2009 (+6%). La part de logements vacants est passée de 11,6% en 1999 à 6% en 2009, cette évolution correspondant pour beaucoup à l'occupation d'un parc ancien en partie dégradé.

Aujourd'hui, 40,3% des ménages sont locataires d'un logement social familial, 34,2% d'un logement privé et/ou meublé, 23% sont propriétaires occupants.

3.2. Une structure sociale plus hétérogène

La persistance des difficultés sociales que connaît un bon nombre de ménages se déroule dans le contexte d'une plus grande hétérogénéité de la structure sociale de la ville. Le poids des ménages issus des catégories socio-professionnelles intermédiaires reste stable (20,2% / 25% en France) et celui des catégories supérieures se renforce : de 9% de cadres en 2009 à 11,7% en 2014 / 16% en France).

	2001	2008	2013	évo/13/08	évo/08/01	France Métrop. 2013
1er décile	2673	2808	2674	-4,8	5,1	7168
2ème décile	4639	5400	5624	4,1	16,4	11472
3ème décile	6327	7491	7822	4,4	18,4	14696
4ème décile	8185	9475	9880	4,3	15,8	17442
médiane	10218	11720	12262	4,6	14,7	20098
6ème décile	12570	14299	14994	4,9	13,8	22968
7ème décile	15184	17346	18362	5,9	14,2	26436
8ème décile	18348	21282	22764	7,0	16,0	31308
9ème décile	23206	27381	29702	8,5	18,0	40392
Rapport Interd	8,7	9,8	11,1			5,6

Si les revenus médians des ménages restent faibles, les écarts s'accroissent entre le décile le plus faible et celui le plus élevé.

Entre 2009 et 2013, le seuil du revenu du 1^{er} décile a reculé.

Cette plus grande hétérogénéité de la structure sociale accompagne le développement économique et urbain de la ville et s'exprime également au sein et entre les différents quartiers de la ville, posant le défi de sa cohésion interne.

4. Le pôle d'emplois de Saint-Denis / Plaine Commune poursuit son développement

Le nombre d'emplois localisés à Saint-Denis s'élève à 81.157, soit une progression de 64,5% depuis 1999. Cette évolution tient beaucoup à des transferts d'établissements et de salariés. Les emplois sont désormais essentiellement tertiaires (83,3%).

La structure des emplois localisés est différente de celle des actifs résidents : plus de 35% d'entre eux sont occupés par des cadres. En particulier les conditions d'embauche des actifs travaillant à Saint-Denis diffèrent de celles des habitants (11,8% des femmes en emplois à temps partiel contre 24,4% des Dionysiennes).

¹⁴ Source : INSEE FiLoSoFi 2013

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	7	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	5	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur</i>
		<i>Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Marion</i>
		<i>ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Maison de quartier Franc Moisin/ Bel Air/ Stade de France : Renouvellement du projet social et de l'agrément CAF 2018-2021.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant le partenariat qui lie la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis avec les centres sociaux, pour la délivrance de l'agrément centre social ;

Considérant que l'agrément centre social de la Maison de quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France arrive à échéance en février 2018 ;

Considérant que la demande de renouvellement de cet agrément pour la période de 2018-2021 nécessite la transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis d'un nouveau projet social pour les trois années à venir ;

Vu le projet social de la Maison de quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France pour la période 2018-2021 ci annexé ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé, et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à transmettre à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis le projet social de la Maison de quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France pour la période 2018-2021 ci-annexé.

ARTICLE 2 : Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de financement à venir qui découleront de ce projet social, les agréments et labellisations délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la Maison de quartier Franc Moisin/Bel Air/Stade de France , pour la période 2018-2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297562-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Projet social 2018-2021

Maison de quartier/Centre social Franc Moisin Bel Air Stade de France



Introduction

Le renouvellement du projet social qui a démarré en mars 2017, se déroule dans un contexte favorable au bilan et à la réflexion nécessaire pour cette démarche :

-la capitalisation d'une méthodologie de projet, 5 ans après l'ouverture de l'équipement, et l'embauche de l'équipe

-la préparation de la convention territoriale globale avec la CAF, dont le travail aide à actualiser les moyens mobilisés et les orientations à l'échelle de la municipalité pour le service aux familles

-la préparation du Nouveau programme de Renouvellement urbain (NPNRU) qui a (re)placé le thème du cadre de vie en question prioritaire pour le quartier. Les locaux de la Maison de quartier/ Centre social sont impactés par ces projets de réaménagement urbain : une partie de nos locaux se trouvant dans la zone qui peut être démolie, la relocalisation et la redéfinition des locaux devient d'actualité.

-un processus de participation des habitants plus ancré dans le fonctionnement du Centre social et une place grandissante des bénévoles dans l'équipe d'animation

Ce contexte qui aide à la projection sur les enjeux stratégiques du Centre social (CS) a cependant été troublé par l'annonce du gel des emplois aidés en aout 2017. Si le CS n'est pas directement touché dans le fonctionnement de l'équipe, il est néanmoins impacté par le risque de suppression de services rendus par le secteur associatif sur son territoire d'intervention.

Sommaire

1^{ère} Partie : Repères historiques et socio-démographiques9

I/ Une cité, le Stade de France et des pavillons : un quartier hétérogène structuré par les services publics.....12

A/ Trois sous-quartiers aux identités distinctes

B/ Des services publics, des transports et des commerces structurants

II Un secteur associatif en récession.....14

A/ Des associations « professionnelles » fragilisées par la baisse des financements

B/ Un secteur bénévole en recul

III/ Un projet de renouvellement urbain qui peine à transformer le quartier....15

IV/ Profil social des habitants du quartier.....17

2^{ème} partie :21

Bilan partagé du 2^{ème} agrément : Un centre social identifié sur le territoire

I Un lieu intergénérationnel mais des difficultés matérielles à être un lieu de rencontres informelles.....24

A/ Un lieu pour toutes les générations

B/ Des locaux contraignant pour l'animation de la vie sociale

II Participation des usagers et partenariat.....25

A/ Les bénévoles, plus nombreux et issus du quartier !

B/ Un comité d'usagers informel

C/ Des partenariats fondés sur le croisement des objectifs

- Les forums accès aux droits et à l'insertion
- Les Soirées Jeux pour adultes du quartier

III L'insertion des publics migrants.....28

A/ Une augmentation constante de la demande

B/ Une dynamique d'insertion sociale et culturelle via la linguistique

C/ Nos partenaires pour réaliser ces actions

IV La médiation culturelle et l'accès aux loisirs et au sport.....32

A/ La multiplication des actions culturelles pour les adultes

B/ L'éducation artistique pour les enfants

C/ Sorties familiales et projets participatifs d'accès aux loisirs

D/ L'accès au sport

V L'accès aux droits et mobilisation citoyenne.....38

A/ Une réponse quotidienne aux besoins individuels

B/ Des actions collectives de promotion des droits

C/ Des actions de mobilisation citoyenne

VI Soutien à la fonction parentale (projet d'animation collective famille).....40

A/ Soutien aux parents

B/ Relations parents-enfants

C/ La mise en réseau des professionnels de l'enfance et de l'éducation

3^{ème} partie : Diagnostic social mené en 2017.....43

I Un besoin d'aide à la formation et à l'emploi44

II La sécurité et le cadre de vie en arrière plan des projets de développement.....45

A/ Les espaces publics délaissés

B/ Une confiance altérée dans la réussite scolaire

III Culture, loisirs et sports : une pratique en famille et une médiation forte en direction des adultes.....46

A/ Une forte demande de partage du patrimoine historique

B/ L'accès au sport pour les femmes

IV Une relation à l'école qui s'étiole.....50

VI Accès aux droits, recours aux services publics et accompagnement administratif.....51

A/ Etat des lieux de l'offre

B/ Une paupérisation qui fait craindre l'insuffisance de l'offre d'accompagnement social

4^{ème} partie : Objectifs prioritaires 2018-2021.....52

Ier objectif général :

Lutte contre les discriminations et accès aux droits.....53

1^{er} objectif opérationnel : La médiation sociale

Action 1 : Permanences individuelles d'accès aux droits

Action 2 : Etude sur la médiation numérique

Action 3 : Actions collectives sur le fonctionnement des institutions

2^{ème} objectif opérationnel : Insertion des publics migrants

Action 1 : Cours de français

Action 2 : Actions linguistiques et culturelles

3^{ème} objectif opérationnel : Droits des femmes

Action 1 : Groupe de parole pour les femmes

IIème objectif général : Mobilisation citoyenne et participation des habitants au fonctionnement du CS.....58

1^{er} objectif opérationnel : Le pouvoir d'agir dans son quartier

Action 1 : Formation des habitants

Action 2 : Les actions à visée émancipatrice

2^{ème} objectif opérationnel : La participation des habitants au fonctionnement du CS

Action 1 : Le comité de Maison formalisé par un règlement intérieur

Action 2 : Des outils de communication sur les processus décisionnel interne

IIIème Objectif général : L'intervention de la petite enfance à l'adolescence (animation collective famille).....64

1^{er} Objectif opérationnel : Soutien à la parentalité

Action 1 : CLAS

Action 2 : Atelier des « parents »

Action 3 : Atelier « ados »

2^{ème} Objectif opérationnel : La petite enfance

Action 1 : Ateliers 0-3 ans

Action 2 : Accompagnement du projet de création d'un pôle Petite enfance (RAM, halte jeux)

Action 3 : Etude de la possibilité de mise en place d'un LAEP

IVème Objectif général : Accès à la culture et aux loisirs.....69

1^{er} objectif opérationnel : Médiation culturelle en direction des familles

Action 1 : Sorties familiales

Action 2 : Soirées culturelles et loisirs

2ème objectif opérationnel : Participation des habitants aux actions culturelles

Action 1 : Séjours loisirs auto-financés

Action 2 : Les « Sorties des bénévoles »

Action 3 : Comité d'usagers « accès aux loisirs » formalisé et intégré au comité de Maison

3ème objectif opérationnel : Accès à la culture pour les adultes

Action 1 : Les parcours culturels

Action 2 : Pratique artistique chez les adultes

Vème Objectif général : Des nouveaux locaux dans le cadre du NPNRU.....73

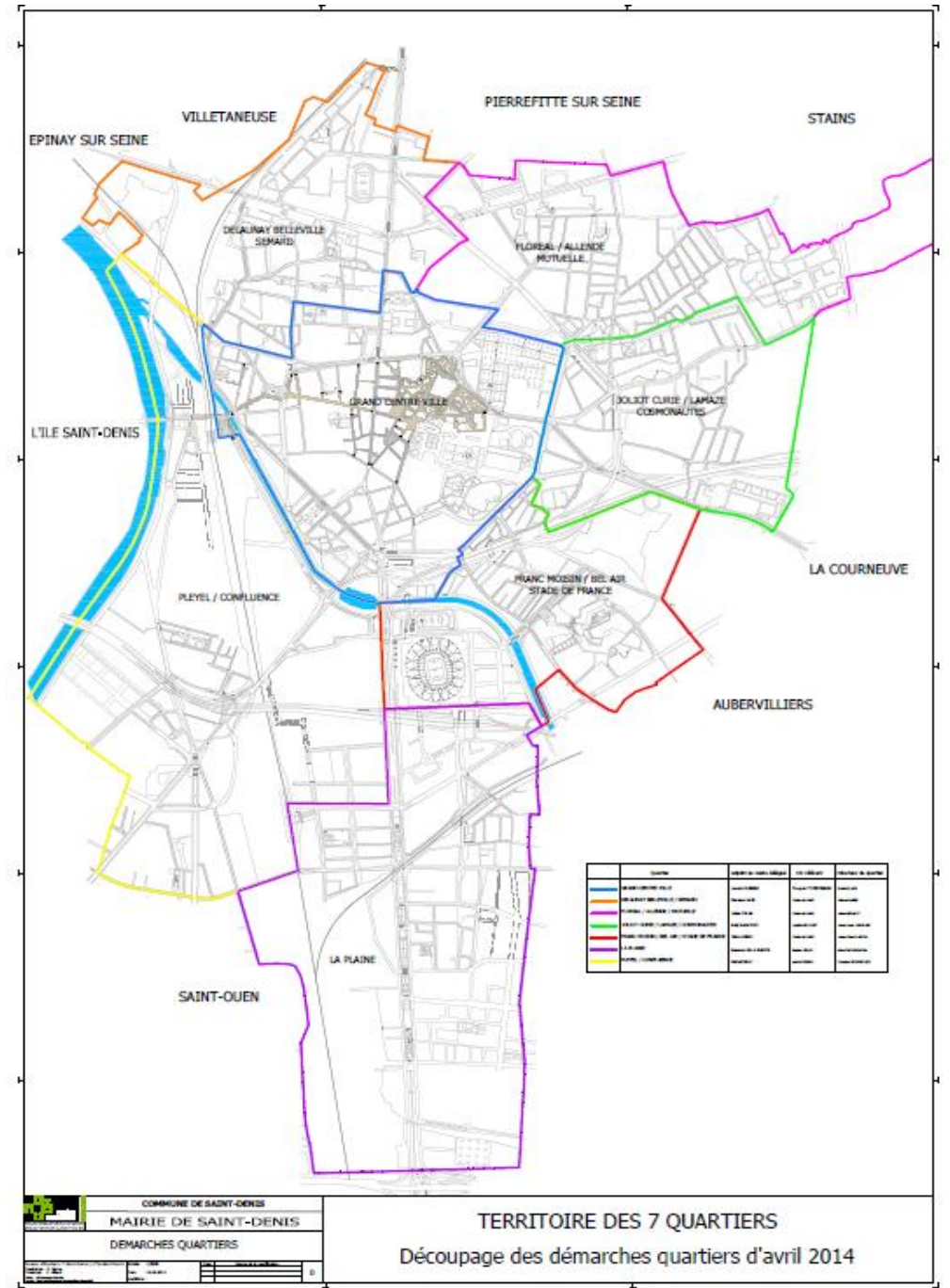
1er objectif opérationnel : Des locaux rassemblés en un lieu unique

2ème objectif opérationnel : Un lieu spécialisé et dédié au CS

ANNEXES.....75

1ère Partie : Repères historiques et socio-démographiques

I/ Une cité, le Stade de France et des pavillons : un quartier hétérogène structuré par les services publics



A/ Trois sous-quartiers aux identités distinctes

Les trois sous-quartiers représentent l'un des 7 territoires de la ville de Saint-Denis et comptent 12 765 habitants selon le dernier recensement INSEE. Ce territoire communal représente un véritable bassin de vie pour les habitants et les usagers du CS. Cependant les histoires de ces trois quartiers sont extrêmement différentes et continuent d'être une grille de lecture « sociale » pertinente pour comprendre le quartier.

La cité du Franc Moisin

Petit rappel historique :

Reprenant, l'ouvrage « Le Franc-Moisin, entre histoire et mémoires », hors série de la collection Etudes et Recherches de la DIV, nous mentionnerons à titre de synthèse :

Chronologie du quartier

1920 : Création de la zone pavillonnaire de **Bel Air**

1955 : Construction de la cité d'urgence Danielle Casanova

1961 : Construction de l'A1, et séparation du quartier du Bel Air du centre ville

1969-1975 : Résorption du bidonville du Franc-Moisin et construction de la **cité du Franc Moisin**

1994 : Ouverture du Lycée Suger

1994-1997 : Construction du Stade France et d'une passerelle piétonne. Logements, commerces et bureau sont construits Le **quartier du Stade de France** sort de terre.

1995 : Implosion du Bat. 3 de la Cité Franc Moisin, action la plus marquante du renouvellement urbain

2003 : Création du pont tournant pour permettre une circulation automobile entre le Franc Moisin-Bel Air et le Stade de France

- Rapide histoire du Franc Moisin :

Longtemps, le Franc-Moisin est un vaste champ. Ce serait d'une déformation latine signifiant « très beau près » que le quartier tirerait son nom. Au début du 20^{ème} siècle, l'essor industriel de la région parisienne transforme le quartier en lieu d'accueil de travailleurs étrangers venant fournir en main d'œuvres les nombreuses usines alentour. Dans les années 30, la guerre d'Espagne et les vagues d'immigrés politiques accélèrent le mouvement d'implantation de populations migrantes d'Europe du sud. Le bidonville se forme. Les habitants vivent dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables.

Ces conditions très dures ont marqué les mémoires et expliquent pour partie le rejet de ce quartier par certains habitants, qu'ils soient issus du quartier ou du reste de la ville. D'autres voient dans le bidonville, un lieu d'entraide qui aurait forgé les racines d'une tradition de solidarité, et qui expliquerait la vitalité du monde associatif des années 1980 à 2000.

Par la suite, les immigrés espagnols, portugais et italiens ont quitté les quartiers d'habitat social. La main d'œuvre d'Afrique du Nord et d'Afrique noire s'est installée à partir des années 60 pour les premiers et dans les années 80 pour les seconds. Aujourd'hui ces mouvements internationaux de population se poursuivent et le Franc-Moisin Bel air continue d'être un lieu d'accueil de primo-arrivants : habitants venant de la péninsule indienne ou des régions d'Afrique touchées par les conflits, ou la grande pauvreté.

Aujourd'hui, Franc Moisin est devenu un exemple type du quartier d'habitat social avec ses 1879 logements gérés par l'Office communautaire Plaine Commune Habitat et par la Logirep. Les problématiques économiques et sociales dues à un taux de chômage élevé se poursuivent.

Le peuplement des deux organismes HLM diffère : le revenu annuel médian des locataires de Plaine Commune Habitat est de 8 099€, tandis que celui de Logirep est de 10 041€.

La population de la cité étant la plus nombreuse avec ses 1 879 logements.

- Rapide histoire du Bel-Air

Le quartier du Bel-Air accueille historiquement une population un peu plus fortunée, formant une classe moyenne demeurant dans des pavillons. Mais dans les années 60, la construction de l'autoroute A1 coupe le Bel Air en deux : la partie ouest se tourne vers le centre-ville, tandis que la partie est se construit une identité en opposition avec la cité. A partir des années 80, la qualité de l'habitat se dégrade. Les propriétaires occupant quittent le quartier. Un certain nombre de pavillons ou petits immeubles deviennent insalubres. La médiocre qualité des logements conjuguée avec la présence de propriétaires peu scrupuleux donnent lieu à de nombreuses situations de familles précaires mal logées. La zone pavillonnaire accueille alors des familles dans des situations de précarité équivalente et parfois plus grande encore que dans la cité.

Cependant depuis une dizaine d'année, le quartier connaît également la constitution d'un groupe de jeunes couples au niveau d'étude plus élevé et venu dans le quartier pour accéder à des logements plus grands. Il n'existe pas actuellement d'approche sociologique et scientifique de cette nouvelle population, cependant elle joue un rôle symbolique non négligeable dans les représentations du quartier. Ce groupe est également sur-représenté dans les projets d'initiatives citoyennes, contribuant à lui donner une importante visibilité à l'échelle locale.

Le Stade de France

Le nouveau quartier du Stade de France est construit à partir de 1995 à l'occasion de l'accueil de la Coupe du Monde. Physiquement séparé du reste du quartier par le canal, le quartier du Stade de France est lui confronté à des problématiques de nouveaux quartiers : un temps d'implantation des commerces de proximité nécessairement long, un manque de vie locale et associative. Enfin, la présence du Grand Stade pose des problèmes spécifiques aux riverains et l'arrivée massive de 100 000 personnes les soirs de grands événements, ne favorise pas le développement de la vie de quartier...La présence de grande enseigne de bricolage et de sport, d'un cinéma et de bureaux vient renforcer chez les habitants le sentiment d'un quartier construit pour des visiteurs et des salariés, et non pour les résidents.

Les 2 000 personnes qui habitent le quartier jouissent d'un revenu annuel bien plus important que dans les deux autres sous-quartiers. Le revenu médian est de 13 523€, la précarité y est moins forte, jouant en cela un effet « lissant » sur les nouvelles données socio-démographiques du quartier. **Mais la population est très contrastée dans le quartier : deux résidences d'hébergement d'urgence gérées par la Mairie de Paris créent des « poches de grande précarité » au milieu d'un quartier qui a des allures de quartier d'affaire.**

B/ Des services publics, des transports et des commerces structurants

Les services publics et la supérette sont majoritairement situés sur le Cours du Rû de Montfort et la rue Danielle Casanova, axes communs aux 3 sous quartiers.

Les services publics sont nombreux et sont constitués de :

Equipements publics:

- La Poste
- Centre de Protection Maternelle et Infantile (municipale)
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique
- Maison du Petit Enfant «Pom' Cannelle»
- Complexe Sportif Franc Moisin
- Médiathèque Ulysse (Plaine Commune)
- Espace Jeunesse 12-17 ans
- Centres de loisirs maternels et primaires 3-11 ans
- La ludothèque (associative) « Les Enfants du Jeu »

-La Maison des associations (associative) –

Etablissements scolaires (données rentrée scolaire 2013) :

<i>Ecole maternelle :</i>	Franc- Moisin	211 élèves
	Bel Air	237 élèves
	Ru de Montfort	140 élèves
	Besson	156 élèves

<i>Ecole élémentaire :</i>	L. Michel	265 élèves
	Descartes	191 élèves
	Rodin	203 élèves
	Renoir	181 élèves
	Carson	175 élèves

<i>Collège :</i>	G. Lorca	548 élèves
------------------	----------	------------

<i>Lycée :</i>	Suger	1300 élèves
----------------	-------	-------------

Deux unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) sont implantés à l'école élémentaire Carson et Rodin. Les écoles Descartes et Louise Michel disposent d'une CLIS.

Les bailleurs ont conservé leur point d'accueil, un bailleur (LOGIREP) y a une agence. :

Côté commerce, le quartier est doté d'une moyenne surface idéalement située à l'intersection des 3 sous quartiers. Une nouvelle enseigne vient cependant d'ouvrir côté Aubervilliers, La Courneuve, dont les effets en matière de flux et de cheminement ne sont pas encore apparents.

Le réseau de transport traversant le quartier est constitué de quatre lignes de bus : le 356, le 253, le 170 et le 153. Deux lignes relient le centre ville en 15 mn environ, trois bus font la liaison entre le REB B et le RER D. L'ouverture de la ligne de tramway T8 a également créé de nouvelles liaisons en direction d'Epinay et de Villetaneuse. Le terminus du tramway à la « Porte de Paris » donne de nouvelles perspectives au quartier en matière de liaison avec le reste de l'agglomération.

Ces réseaux de transport jouent un rôle primordial dans la détermination des zones d'influence du centre social. Ainsi, les habitants de quartier limitrophe et principalement ceux de la Porte de Paris et

du centre ville constituent environ 15% des usagers. Cependant, les limites communales opèrent ; très peu d'habitants d'Aubervilliers ou de La Courneuve fréquentent l'équipement.

II Un secteur associatif en récession

Le mouvement de « professionnalisation » du secteur associatif et de raréfaction des associations de bénévoles, observé ces dernières années se poursuit. La liste des associations réellement actives se réduit et la création de nouvelles associations est moins importante.

A/ Des associations « professionnelles » fragilisées par la baisse des financements

Les 4 associations « historiques » de la cité du Franc Moisin, très structurées et fonctionnant grâce à des salariés sont toujours actives :

- l'association Femmes de Franc Moisin (ASL)
- les Enfants du Jeu (unique ludothèque du quartier)
- La Place Santé, association communautaire de Santé
- Femmes actives, chantier d'insertion par la couture et le repassage.

B/ Un secteur bénévole en recul

Le recul du dynamisme des associations « communautaires » se confirme (association de migrants d'Afrique de l'Ouest notamment), et un maintien de l'activité des associations de défense du cadre de vie (Association mieux Vivre à Bel, Amicale de locataire du Franc Moisin, Association des Riverains du Stade de France).

Le secteur sportif est bien représenté grâce à la mise à disposition de locaux dans le complexe sportif du Franc Moisin et au sein du Petit Stade annexe au Stade de France.

Le secteur culturel, et celui des initiatives d'aide aux devoirs sont en recul par rapport à la dernière période d'agrément.

La solidarité s'exprime plus fréquemment par des initiatives de type « épicerie sociale », phénomène sur lequel nous reviendrons dans le diagnostic social.

Liste des associations officiellement présentes dans le quartier

Aile – co-gestion d'un espace informatique
AMA - anciens de Franc Moisin - solidarité
Amicale des locataires (CNL et AFOC)
APCV - agence de promotion des cultures et du voyage
Arts 93 communiqué – cours de danse hip-hop
Association Communautaire santé Bien Etre (ACSBE) – cabinet médical et médiationas
Bel Air sport – sport
Canal – club de prévention spécialisé
Bureau Pilote – collectif de designers travaillant dans le champ social
Cosmo - sport
Ensemble Vivre Travailler – solidarité avec les sans papiers
Femmes ACTIVES – chantier d'insertion
Femmes de Franc Moisin – ASL et droits des femmes
Les Gazelles du Stade- association de parents d'élèves et d'animation de quartier
Judo Club du FM - sport
Les boules d'argent - sport
Les enfants du jeu – ludothèque associative
Amitié au féminin
M.A.I.S.O.N. des associations de Franc Moisin - vie du quartier
Marem Makhou - solidarité
Mieux vivre à Bel Air – défense du cadre de vie
Le Fil ki danse – couture
Saphir Médiation - solidarité
Association des Riverains du Stade de France- défense du cadre de vie
Association Artis Multimedia
Association Le Cœur la Main Tendue
Association Solid'ère

III/ Un projet de renouvellement urbain qui peine à transformer le quartier

Le premier projet de Renouvellement urbain a abouti à de nombreuses constructions :

- nouveaux logements sociaux et en accession à Bel Air
- rénovation d'immeubles privés dégradés et transformés en logements sociaux à Bel Air
- amélioration des 151 logements sociaux du Clos Saint-Quentin
- création d'un parc de plus de 3 hectares au cœur de la cité Franc Moisin et d'un square
- rénovation et sécurisation des parkings en cœur de cité
- requalification de rues et création d'un passage public
- construction du groupe scolaire et du gymnase Carson Besson
- Construction et ouverture de la médiathèque Ulysse en janvier 2011
- Extension du Lycée Suger et de son pôle audiovisuel comprenant des studios de TV

La création des services publics, comme évoquée, a contribué à créer une unité entre les trois sous-quartiers. Cependant, le projet ne parvient pas à transformer les points durs de la cité du Franc Moisin :

- la cité reste une zone difficile à traverser et hostile pour ceux qui n'y habitent pas
- le stationnement et la circulation anarchique véhicule l'image d'un quartier sans règles

à terme, traversée du quartier par le tramway T8

Les travaux suivants ont déjà été réalisés ou sont sur le point d'être achevés :

- > réaménagement de la rue de Lorraine et de l'allée Antoine de Saint-Exupéry, du cours du Rû de Montfort
- > rénovation des parkings souterrains Lorraine, place Rouge et Saint-Exupéry
- > construction de 237 logements privés (99 en accession sociale, 67 en accession à la propriété et locatifs privés, et 71 logements en accession)
- > 65 logements privés dégradés réhabilités en logements sociaux
- > l'aménagement de l'esplanade du cœur de la cité Franc Moisin dit « Place Rouge »
- > la requalification des rues Baudet, Dohis, Cayeux, le quai du canal (la rue du Canal sera traitée dans un second temps)

Cependant à l'issue de l'ANRU I des questions urbaines et sociales sont toujours non-résolues :

-le parc urbain est toujours marqué par la délinquance qui empêche une véritable réappropriation. Le cœur de cité reste une zone qui fait l'objet de nombreuses stratégies d'évitement que ce soit lors des attributions de logement ou au moment de l'inscription des enfants aux écoles situés dans cette zone.

-la stratégie de « maillage » des services municipaux et des associations dans la cité n'a pas pleinement fonctionné. Dans les années 90, Luc Feraldi, anthropologue, auteur de plusieurs études sur le quartier, écrivait :

« Il existait au départ un projet d'équipement central, mais les autorités ont pris le parti d'une dissémination, à la fois de micro-équipements et d'aides à des associations qui ont mis en place diverses activités et divers services sur l'ensemble du quartier. Ca ne veut pas dire qu'il ne faut jamais construire de médiathèque ou de maison de quartier. Cette dissémination [] permettrait aux gens d'avoir le choix de s'investir dans un projet plutôt que dans un autre ».

Aujourd'hui, ces « micro-équipements » s'accordent à dire que leurs actions manquent de visibilité et ne sont parfois fréquentés que par les plus proches riverains. L'optimisation des logements sociaux en rez-de-chaussée pour accueillir ces services montrent ses limites : l'accessibilité handicapée n'est pas assurée, la polyvalence des locaux difficiles, l'acoustique y est de mauvaise qualité... En dehors de la médiathèque, les locaux des services publics et des associations apparaissent à présent vieillissants.

IV/ Profil social des habitants du quartier

En se basant sur les statistiques de l'INSEE 2013, le service étude locale de la Mairie de Saint-Denis a défini, en juin 2017, le nouveau profil socio-démographique du quartier.

Le quartier est composé de 12 765 habitants, soit 12% de la population communale. Outre le phénomène de redécoupage du quartier, le nombre d'habitants est en progression.

- La Répartition hommes/ femmes

Hommes : 50.3%

Femmes : 49.7%

- Les nationalités

66.8% des habitants sont français

33.2% sont de nationalité étrangère

Par ailleurs 41,5% des habitants du quartier sont immigrés. Le terme d'immigré s'entend ici dans la définition donnée par l'Insee :

« Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré »

- les classes d'âges en pourcentage

	QUARTIER	COMMUNE
0 à 14 ans	26.6	22.8
15 à 29 ans	21.1	24.2
30 à 44 ans	24.5	23.8
45 à 59 ans	17.6	17.4
60 à 74 ans	7.2	8.1
75 ans et +	3	3.7

On note, une baisse relative de la part des personnes des plus de 60 ans (qui représente 1400 personnes). Le quartier conserve son identité de quartier « jeune » ; plus de 50% de la population a moins de 30 ans. Ceci s'explique par la présence du parc social et la part importante de grands logements, qui favorise l'accueil des familles.

- La population active

65.8% de la population de 15 ans ou plus est active (contre 65.1% en 2011), dont 72.7% sont des hommes et 59% sont des femmes.

Catégories socio-professionnelles

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4.1%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7.5%
Professions intermédiaires	14.8%
Employés	41.3%
Ouvriers	32.3%

Nous pouvons noter plusieurs phénomènes :

- une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à la Région ile de France
- une sous-représentation des professions intermédiaires par rapport aux autres quartiers de la ville
- une sur-représentation des ouvriers par rapport aux autres quartiers de la ville

L'emploi précaire et les temps partiels

L'emploi précaire (CDD, interim, emploi aidé, apprenti ou stagiaire) concerne 16.4% des salariés du quartier.

Le temps partiel concerne lui, 15% des salariés. Les femmes sont fortement représentées, 19.4% contre 11.6% pour les hommes.

Taux de chômage

	2013	2011	2006
taux de chômage total	26.6%	23%	21%
taux de chômage des 15/24 ans	47.1%	30%	29%

L'Habitat

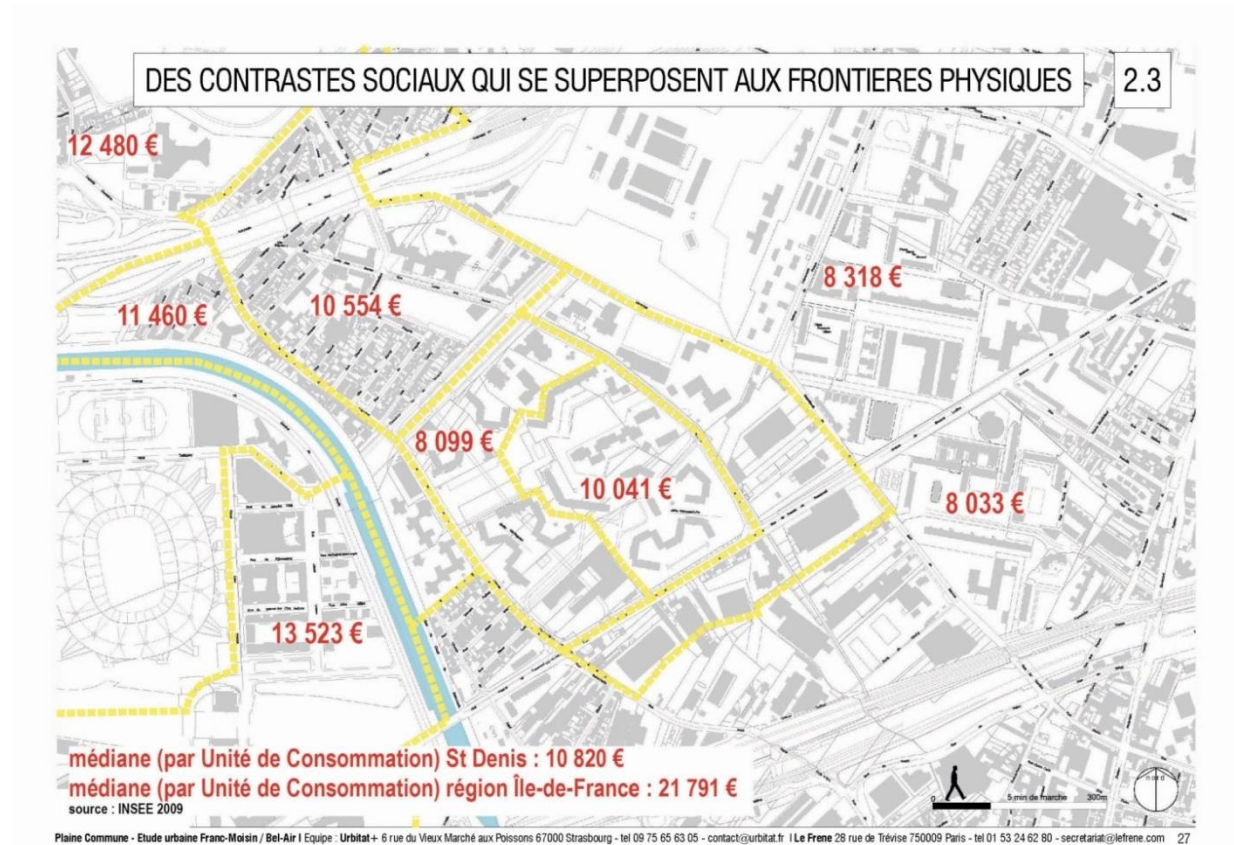
40.5% des habitants ont emménagé depuis 10 ans ou plus, la moyenne est de 37,4% à l'échelle de la ville

12.6% ont déménagé depuis moins de 2 ans.

15.6% des habitants sont propriétaires.

54% des habitants sont locataires du parc social. 2.4% sont logés gratuitement. Ces chiffres sont tout à fait caractéristique des quartiers d'habitat social.

- Les revenus des habitants



La scolarité des jeunes

Le taux d'étude chez les 18/24 ans est de 48.5%, ce chiffre cache une réalité sociale différente car tous les jeunes inscrits en formation sont comptabilisés. On peut donc considérer que la réalité de la part des jeunes effectivement scolarisés est moindre.

Diplômes et qualifications :

Le taux de personnes non scolarisés de plus de 15 ans qui ne possède aucun diplôme est de 47.2%.

Le taux de personnes possédant le un bac est de 13.9%.

Le taux de personnes ayant fait des études supérieur est de 13.3%

Familles monoparentales

Le pourcentage de famille monoparentale est de 27%. Si il est en deçà des 34.8% de la moyenne municipale, le chiffre est à recouper avec le taux d'emploi à temps partiel et les faibles qualifications d'une partie de la population. On peut donc considérer que ce pourcentage donne une indication de la précarité économique d'une partie des familles du quartier.

2^{ème} partie : Bilan partagé du 2^{ème} agrément : Un centre social identifié sur le territoire

Dans le cadre de la convention animation globale (AG) signée avec la CAF, le centre social Franc Moisin s'est engagé à :

- favoriser les rencontres entre les habitants et créer du lien social
- développer des actions dans le cadre de l'accès aux droits et valoriser les pratiques culturelles
- Favoriser l'implication des usagers et des partenaires notamment en développant les instances de participation

Lors de son second projet social, le CS avait déterminé comme objectifs prioritaires :


- le soutien à la fonction parentale (projet d'animation collective famille)
- l'insertion des publics migrants
- un lieu d'initiatives, d'accès à la culture, aux loisirs et de convivialité
- l'accès aux droits à la mobilisation citoyenne



L'évaluation de ces actions a été réalisée avec les usagers du CS tous les ans, et dans l'optique du renouvellement de l'agrément en mars 2017 lors d'un forum d'une journée organisant l'évaluation sous forme de table-ronde reprenant chaque thématique du projet social. Les tables rondes ont permis de nourrir le travail de diagnostic social et d'évaluation qualitative.

Un « color vote » a été mis en place reprenant les axes afin d'aboutir à une évaluation quantitative.

Ce sont les résultats de ce vote qui sont indiqués dans chaque chapitre.

 **Vert** : objectif atteint

Jaune : objectif moyennement atteint

 **Rouge** : objectif non atteint

NSP Bleu : ne se prononce pas

Au regard de ces engagements et des objectifs stratégiques du projet social 2015-2018, nous avons construit un bilan s'appuyant sur les analyses de l'équipe, le point de vue des partenaires et l'avis des habitants.

Par ailleurs, entre avril et juin 2017, l'évaluation du projet social a également été faite auprès des professionnels intervenants sur le territoire sous forme de 4 réunions thématiques :

-la médiation culturelle

-l'insertion et l'accès aux droits

-le CLAS

-l'activité sportive chez les femmes



à vos côtés

FORUM DE LA MAISON DE QUARTIER

Samedi 18 mars 2017
de 10h à 16h

Ouvert aux usagers et aux habitants, ce forum aura pour objectif de recueillir le point de vue des habitants, tant sur l'évaluation des actions de la maison de quartier que sur les orientations à venir.

Organisé sous forme d'ateliers participatifs, il évoquera les grands axes du projet social :

- . éducation et réussite scolaire,
- . insertion des publics migrants,
- . accès à la culture et aux loisirs,
- . accès aux droits,
- . initiatives participatives et citoyennes.

Entrée libre



MAISON DE QUARTIER
FRANC MOISIN - BEL AIR - STADE DE FRANCE
16 Cours du Rû de Montfort
Tél. : 06 15 70 88 07 -
01 83 72 22 43
francmoisin.belair.maisonquartier@ville-saint-denis.fr

Saint★
Denis

I Un lieu intergénérationnel mais des difficultés matérielles à être un lieu de rencontres informelles

A/ Un lieu pour toutes les générations

Sur la période 2015-2018, une attention particulière a été portée pour développer de nouvelles actions répondant à la diversité du public.

A ce titre, une place pour les **retraités** a été trouvée avec l'activité de gymnastique adaptée, dont le fonctionnement a été revu pour répondre aux spécificités du public. En effet, le travail avec les retraités nécessitait de modifier le fonctionnement de l'inscription à l'année scolaire pour permettre une inscription au mois plus compatible avec les façons dont le public âgé « habite » le quartier. En effet, les départs pour plusieurs mois sont fréquents et la notion d'engagement dans la durée incompatible avec leur mode de vie. Il s'agissait donc de trouver une organisation plus souple, et permettant de réintégrer facilement une dynamique de groupe. 15 personnes sont inscrites annuellement à l'action.

Le travail en direction des parents avec des **enfants de moins de 3 ans** a conduit à des résultats très intéressants en créant un lieu d'ancrage pour des mères de familles ayant souvent plusieurs enfants en bas âge et souffrant d'épuisement physique et psychique. (*voir plus loin chap.IV pour complément*).

B/ Des locaux contraignant pour l'animation de la vie sociale

La configuration des locaux constitue une difficulté importante pour l'animation de la vie sociale. Dans le contexte actuel, les partenaires locaux ont fait part d'un manque de moyens pour soutenir la vie associative, notamment par la mise à disposition de salle.

L'impossibilité d'être un lieu de rassemblement des temps forts du quartier a également été mis en avant.

Cependant, l'évaluation des habitants est positive, et ces contraintes ont poussé les CS et ses partenaires à faire émerger d'autres formes pour atteindre les objectifs de lien social. L'animation de l'espace public est ainsi devenu une alternative avec le pilotage et l'animation du marché de Noël et de la fête de Pâques, ainsi que par l'animation de la fête de quartier.

Evaluation par les habitants :

Est-ce que la vocation lieu d'initiatives et de convivialité est identifiée ?

☺ : La majorité des personnes NSP : 6 votes

Est-ce qu'il y a assez d'espace d'échange à la Maison de quartier ?

☺ : 11 votes Jaune : 6 votes Rouge : 0 votes Bleu : 6 votes

Les savoir-faire des habitants sont-ils suffisamment mis en valeur ?

☺ : 17 votes Jaune : 0 votes Rouge : 1 vote Bleu : 4 votes

II Participation des usagers et partenariat

A/ Les bénévoles, plus nombreux et issus du quartier !

Au total 15 bénévoles ont été répertoriés au titre de leur implication dans le fonctionnement du CS. Un travail réalisé avec des étudiants de Paris 13 en 2016 a permis de formaliser la place des bénévoles et de réaliser un appel à participation. Les outils développés ont été :

- une charte des bénévoles
- une soirée d'accueil
- la création d'un répertoire avec les « spécialités » de chacun

La présence de services civiques donne également une dynamique « citoyenne et solidaire » bénéfique aussi bien pour l'équipe que pour les usagers.

Les bénévoles ont essentiellement pris leur place dans le Centre social, notamment avec le CLAS. En effet les offres de bénévolat sont spontanément d'aider les enfants du quartier.

Un travail a été mené pour répartir ces forces vives dans les secteurs où les besoins sociaux sont importants et notamment sur l'aspect accès aux loisirs. Un dispositif innovant d'accès aux loisirs pour les habitants et par les habitants, les « Sorties des bénévoles », a été mis en œuvre et sera repris dans le prochain projet social.



Tableau d'inscription des bénévoles du Marché de Noël

B/ Un comité d'usagers informel

L'évaluation annuelle du projet social a été conduite en 2015 et 2016 sous forme d'une soirée animée. La fréquentation moyenne est de 30 personnes, ce qui rapporté à la pratique des réunions publiques locales est satisfaisant. Lors de l'évaluation de 2016, les usagers ont fait part de leur volonté d'aller plus loin dans l'évaluation en disposant de plus de temps pour débattre des projets.

En 2017, un forum a été mis en place sur une journée (voir pièce jointe ci-dessus). Là encore la participation a été forte et assidue : 35 personnes ont consacré leur journée à débattre du fonctionnement du CS. Une communication par flyers dans la rue a été réalisée afin d'ouvrir le forum à des habitants non usagers du CS.

Ce format expérimental est décrit et repris dans la partie consacrée à la mise en place de la gouvernance du Conseil de Maison.

Par ailleurs, des évaluations thématiques ont été mises en place au sein des diverses activités.

Au titre de ces actions mises en place suite à une demande des comités d'usagers on compte :

- 1) -la mise en place d'une programmation culturelle adultes plus régulière
- 2) -la mise en place d'ateliers de « révision » en grammaire et conjugaison pour les anciens inscrits aux ASL
- 3) -la mise en place des règles d'inscriptions aux sorties familiales
- 4) -la programmation des sorties familiales
- 5) -la mise en place de projets participatifs à la mer, financés par les familles, afin d'augmenter la fréquence des sorties familiales sur le budget du CS
- 6) -la campagne de mobilisation sur les dysfonctionnements du pont tournant du quartier
- 7) -le développement d'un projet sur l'activité sportive des femmes du quartier pendant 3 ans

C/ Des partenariats fondés sur le croisement des objectifs

- Les forums accès aux droits et à l'insertion

Il s'agit à travers ces forums de créer un réseau de partenaires intervenant sur le même territoire et se rencontrant dans l'objectif de donner aux habitants une vision globale de la diversité des intervenants. Mené dans une ambiance conviviale, sous forme de café autour d'un rendez-vous individuel ou en sous groupe, les forums sont appréciés des professionnels car le temps de préparation est rapide, ils permettent de toucher des nouveaux publics, et de permettent s'informer de l'actualité des partenaires dans une ambiance conviviale.

4 forums ont menées entre 2015 et 2017 .

Les partenaires présents lors de ce forum :

CIDFF, ISM interprétariat, Mission Citoyenneté, APIJ BAT, Adoma, Direction municipale de la santé, Femmes Actives, Initiative Solidaire, Artis Multimédias, Plaine Commune Habitat, Plaine Commune



Rencontre entre les habitants et des professionnels de l'emploi et de l'insertion en 2016

- Le Forum éducation rassemble quant à lui :

Dans le même esprit en reprenant la même forme, un forum des partenaires de l'éducation et du péri-scolaire a été mis en place.

-le PRE

-Les accueils de Loisirs

-La Coordinatrice REP

-La Maison de la Santé

-L'association Sports dans la Ville

-L'association d'aide aux devoirs Human's Dvlp

Par ailleurs, le CS a impulsé des rencontres pluriannuelles avec les écoles du quartier. Les Directions d'école se sont montrées très désireuses d'échanger les points de vue sur les familles du quartier. L'appui de la coordinatrice REP dans l'organisation de ces rencontres s'est avéré décisif pour faciliter les relations avec l'Education nationale. L'inspecteur de l'Education nationale a également participé à deux temps de réflexion sur l'accompagnement à la scolarité. Enfin, la référente famille a été invitée à participer à des temps de formation avec les professeurs des écoles sur le thème de la parentalité.

- Les Soirées Jeux pour adultes du quartier

Le comité de suivi de ce projet initié par la Ludothèque avec la participation de la Mediathèque et de la Ludothèque constitue également un espace de réflexion sur la vie locale. L'étude de la fréquentation et des profils permet un croisement opérationnel des publics qui nourrit la synergie des actions des intervenants sociaux. Les objectifs sont croisés car les 3 structures travaillent à la promotion de ces temps de convivialité et de lien social en accueillant alternativement l'initiative.

Sur le volet linguistique des cours de français, le travail partenarial se situe à l'échelle du territoire et non sur le quartier. Il existe en effet une coordination au niveau de l'agglomération proposant 3 à 4 rencontres annuelles. Actuellement, une seule structure autre que le CS intervient dans le champ de l'apprentissage du français.

III L'insertion des publics migrants

Le travail autour des cours de français pour les adultes a constitué le moteur principal de l'action du CS sur la période 2015-2018. Le CS a mené un travail sur plusieurs volets :

- le diagnostic social du public et la poursuite des données statistiques
- la dynamique d'insertion sociale et culturelle

Il est assez difficile de rendre compte de la diversité des projets compte tenu du rythme très soutenu des 7 groupes différents accueillis chaque année pendant 3 ans, avec chacun au-delà de la linguistique un projet d'insertion culturelle spécifique. C'est pourquoi, le bilan de l'action sera rendu sous forme très synthétique ci-dessous.

Profil social des participants:

Nationalité:

30 nationalités (Bangladesh, Pakistan, Mali, Sri-Lanka, Algérie, Maroc, Egypte, Côte d'Ivoire, Roumanie, Brésil, Vietnam, Chine, Russie, Pologne, Portugal, Turquie, Mauritanie, Tunisie, Kenya, Haïti, Angleterre, Congo, Nigéria, Cap Vert, Française)

Femmes : 60 %, *Hommes*: 40% (forte participation des hommes en cours du soir)

Niveau scolaire :

25% jamais ou peu scolarisé

50% niveau collège

15% niveau lycée

10 % niveau supérieur

Situation professionnelle:

40 % en emploi (mi-temps, temps plein, intérim)

60 % sans emploi

Moyens déployés :

- 1 chargée de mission « insertion des publics migrants »

- 1 ETP pour la médiation et la communication
- 1 service civique
- L'obtention des financements contrat de ville et CAF, demande de FSE en cours
- une salle polyvalente
- Connexion internet pour support type TV5 Monde

A/ Une augmentation constante de la demande

Le nombre de demandeurs est en constante augmentation :

2017

Nombre de demandeurs reçu au test: 75 (40 femmes et 35 hommes)

Nombre de personnes ayant commencé la formation: 64

Nombre de participants à l'atelier Théâtre: 10

2016

Nombre de demandeurs reçu au test: 119 (77 femmes et 42 hommes)

Nombre de personnes ayant commencé la formation: 104

Nombre de personnes ayant terminé la formation: 65

Nombre de participants à l'atelier Théâtre: 20

Quartier d'habitation: Franc Moisin / Bel Air/ Stade de France/ Aubervilliers/Porte de Paris, centre Ville, Villetaneuse.

2015

Nombre de demandeurs reçu au test: 110 (65 femmes et 45 hommes)

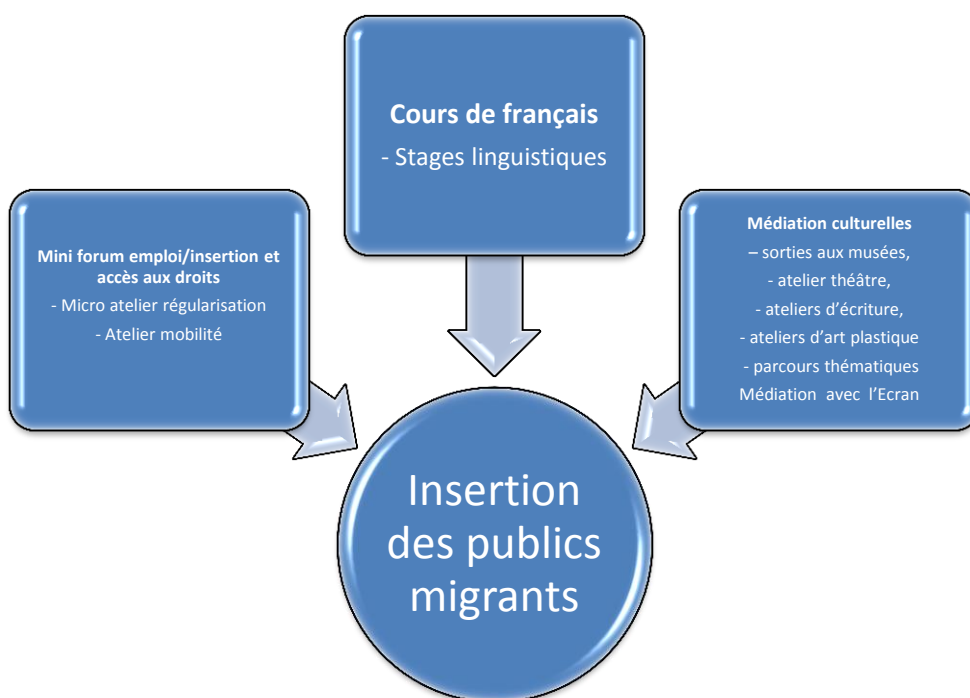
Nombre de personnes ayant commencé la formation: 96

Nombre de personnes ayant terminé la formation: 63

Nombre de participants à l'atelier Théâtre: 10

Quartier d'habitation: Franc Moisin / Bel Air/ Stade de France/ Porte de Paris/ Centre Ville / Gare/ Aubervilliers

B/ Une dynamique d'insertion sociale et culturelle via la linguistique



- Le fonctionnement sur une année type :

Juin: Test de positionnement et inscriptions

Septembre: Démarrage des cours pour une durée de 5 mois (semestre)

Février: Test de positionnement

Mars: Démarrage du 2ème semestre

- Horaires et nombre de places proposées :

- ✓ Les cours de français sont semestriels: la 1ère session se déroule de septembre à janvier et la 2ème de février à juillet.
- ✓ Au mois de septembre nous proposons trois niveaux: alphabétisation (jeudi et vendredi de 9H à 11H) , FLE débutant (de 13H30 à 15H30) et FLE intermédiaire (de 18H à 20H).
- ✓ Cette organisation change au mois de février afin de permettre au public de continuer les cours de niveau supérieur. (alpha évolue en post-alpha et le FLE déb. en FLE inter)
- ✓ Le nombre total de places en cours est de 45 mais compte tenu de la demande (surtout de niveau débutant) nous sommes contraints d'élargir le nombre d'inscrits à plus de 20 personnes par groupe.

- ✓ Les inscriptions ont lieu deux fois par an (juin et janvier). Les demandeurs sont invités à se présenter à le jour des inscriptions pour faire le test de positionnement. Les résultats et l'emploi du temps sont communiqués une semaine plus tard. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'à deux mois après le démarrage des cours en fonction du nombre de places disponibles.
- ✓ Nous réservons 3 places dans chaque groupe pour des orientations partenaires.

C/ Nos partenaires pour réaliser ces actions :

- Volet insertion et accès aux droits:

CIDFF, ISM interprétariat, Mission Citoyenneté, APIJ BAT, Adoma, Direction municipale de la santé, Femmes Actives, Initiative Solidaire, Artis Multimédias, Plaine Commune Habitat, Plaine Commune

- Volet culturel:

Cie pour l'Artisanat des menteurs, L'Ecran, Les Enfants du Jeu, Le Musée d'art et d'histoire, la Basilique, Médiathèque Ulysse, Les Musées Nationaux (Louvre, La Poste, Versailles...)

Ces actions sont à mettre en perspective par rapport à nos moyens :

Evaluation par nos usagers :

- : Est-ce que les cours correspondent à vos attentes ?

😊: 7 votes

- Est-ce que le nombre de place en cours de français est suffisant ?

😊 La majorité des personnes pense qu'il faudrait mettre en place plus de cours.

IV La médiation culturelle et l'accès aux loisirs et au sport

Un travail important a été mené lors de l'agrément 2015-2018. Le bilan est à mettre en perspective par rapport au profil du public et aux moyens de notre CS.

Le profil du public :

- Public familial

Sorties familiales (588 inscrits en 2016/ 438 en 2015)

- Public adultes

Cours de français: 100 personnes par an et 6 parcours/ an

Sorties du mercredi matin: 93 inscriptions en 2016/ 80 en 2015

- Public enfants

En 2016-2017: 58 familles, soit 86 enfants dont 54 pour l'enseignement artistique

En 2015-2016: 23 familles soit 32 enfants

Nos moyens :

- 1 poste de Direction/pilotage
- 1 chargée de mission « insertion des publics migrants »
- 2 animatrices sur le volet « famille »
- 2 services civiques
- 1 ETP pour la médiation et la communication pour la mobilisation des familles
- 3 enseignants/intervenants artistiques
- L'obtention des financements contrat de ville et CAF
- Une salle polyvalente et une salle annexe dans la médiathèque

A/ La multiplication des actions culturelles pour les adultes :

Le profil du public demandeur est majoritairement constitué de femmes (40-50 ans) cherchant un prétexte à la rencontre, à rompre l'isolement...

Le fait marquant est l'appétence du public pour ce qui fait la « culture française » d'un point de vue patrimonial et traditionnel. Ce diagnostic partagé a fait évoluer l'approche de certains de nos partenaires et notamment le cinéma *L'Ecran*.

Les actions réalisées sont :

-Ateliers de valorisation des savoirs faire avec la Plaine Commune, communauté d'agglomération organisateur de la Foire du Savoir Faire (2015-2016-2017)

-Parcours de 8 visites des métiers d'art, initiés par le CS (2015)

-Accueil d'une œuvre d'art contemporain, qui a donné lieu à un vernissage et à des visites guidées par l'artiste (2015)

-6 ateliers-découverte avec la Médiathèque (2015)

-2 ateliers sur les symboles de la France avec le Musée de la Poste et le Musée D'art et d'Histoire (2015)

-Découverte de Paris et de lieux culturels (cinéma, Centre Pompidou, Festival de Saint-Denis) (2015-2016)

-Découverte de la basilique de Saint-Denis (monument, vitraux, jardin) (2015)

- Parcours sur le conte avec l'Académie Fratellini (2015)
- Début du projet « sorties des bénévoles » (2016)
- Reprise des cours de théâtre adultes (2015)
- Parcours sur le thème des jardins (Jardin des Plantes, IMA, Versailles)



Projet de boutique de Noël éphémère exposant des objets réalisés par les habitants du quartier



Groupe d'adultes visitant le Musée Carnavalet à Paris

B/ L'éducation artistique pour les enfants

A partir de septembre 2016, le CS met en place des ateliers d'éducation artistique en partenariat avec l'Ecole municipale d'arts plastiques, qui fait ainsi évoluer la notion d' « antenne de quartier » pour mettre en place un partenariat avec un acteur local de médiation culturelle. Côté théâtre, le travail se

poursuit avec un intervenant de la Cie pour l'Artisanat des menteurs, expérimenté dans le travail auprès de public dits « en difficultés sociales »

5 groupes d'enfants de 5 à 11 ans sont accueillis pour des ateliers de théâtre et d'arts plastiques.

En 2016-2017, 54 enfants sont inscrits.



Février 2017, portes ouvertes des ateliers théâtre enfants

Un travail préparatoire est réalisé en 2016 avec les animatrices du CS, l'Ecole d'arts plastiques et l'intervenant Théâtre afin de se donner une définition commune du travail à réaliser. Une co-animation intervenant artistique/ animateur social se met en place afin de générer une dynamique de médiation auprès de la famille.

Les deux professionnels doivent alors échanger leurs observations sur l'enfant, observations qui seront la base du dialogue avec la famille pour le soutien à la parentalité. L'organisation d'événements de type « portes ouvertes » et « ateliers parents-enfants » servent de catalyseur pour travailler à la valorisation des savoir-faire des enfants et à l'implication des parents dans le projet éducatif.

Ce travail est également valorisé auprès des partenaires du périscolaires qui se sont rapidement saisis de cette opportunité pour l'orientation d'enfants, notamment en difficultés à l'école ou dans la famille. La place du co-animateur social devient alors d'autant plus pertinente pour prendre en compte les besoins de l'enfant et faire le relais avec la famille et les professionnels qui la soutiennent.

C/ Sorties familiales et projets participatifs d'accès aux loisirs

75 sorties ont été organisées dans le cadre des sorties familles, rassemblant 102 famille , soit 400 personnes (2015-2016-2017)

1 parcours « berceuse du monde » réalisée sur la proposition de l'association la Fabrique du Macadame et la Direction municipale de la culture (2015)

1 spectacle jeune public de la Cie pour l'Artisanat des menteurs (2015)

2 spectacles tout public accueillis dans le CS sur le thème du droit des femmes

Un parcours découverte de l'archéologie pour les moins de 3 ans, sur 3 ateliers, réalisé par l'Unité d'archéologie de la Ville de Saint-Denis (2016)

1 atelier de pratique du cirque pour les parents avec enfants de moins de 3 ans (2016)

Un cycle de 5 stages de cirque parents enfants avec l'Académie Fratellini (2017)

1 ciné-gouter organisé dans le CS en partenariat avec le Cinéma d'Art et d'Essai L'Ecran

1 parcours sur les duo-comiques donnant lieu à 3 projections « privées » dans le cinéma d'art et d'essai *L'Ecran*



Le Partenariat avec l'Académie Fratellini

Dès son ouverture en 2012, le CS souhaite mettre en place un partenariat avec un équipement culturel afin de mettre en place une médiation basée sur l'autonomie du public et sur l'adaptation de l'offre culturelle aux besoins des habitants du quartier. L'Académie Fratellini travaille alors depuis plusieurs années au développement de résidence artistique en milieu scolaire. Son implication et l'implication des enfants et des enseignants dans les projets proposés en fait un partenaire pertinent. Le CS a participé au projet d'action culturelle en milieu scolaire en 2013 et 2014. En 2016, le CS et l'Académie Fratellini dépose un appel à projet à la DRAC afin d'obtenir les moyens de mettre en œuvre un projet d'action culturelle pendant les vacances scolaires, temps privilégié de la relation parents-enfants. Le projet est financé et a permis de mettre en place 5 stages de pratique des arts du cirque en direction de 28 familles qui se sont dans la majorité des cas investis tout au long du processus de décembre 2016 à octobre 2017. Les réussites du projet résident en :

-une mobilité du public qui s'est rendu seul et avec régularité dans un équipement culturel situé dans le quartier de la Plaine

-la pratique artistique réellement partagée entre parents et enfants, sans que les parents renoncent à la pratique au profit des enfants

-la rencontre entre une équipe artistique (conteuse, jongleur, trapéziste, musicien, funambuliste, régisseur son et lumière...) avec les publics de la Maison de quartier

-la poursuite du projet qui a abouti à l'inscription à l'année d'un participant à l'école amateur Fratellini

Evaluation par les usagers :

Lors du Forum de la Maison de quartier_ : Y-a-t-il assez de sorties familiales ?

☹️ **non** : la majorité des participants 😊 Vert : 4 votes Jaune : 4 votes

Est-ce que le nombre de sorties culturelles pour les adultes est suffisant ?

☹️ **Rouge** : La majorité pense qu'il faudrait plus de sorties Vert : 1 vote Jaune : 1

Lors de la table ronde du forum un groupe de 14 personnes étaient chargées de répondre à la question :

« *Culture et loisirs : est-ce qu'on vit dans un quartier qui « bouge » ?* »

OUI

Diversité de l'offre culturelle mais pas assez de places

Ces actions favorisent le lien social et donne une image positive du quartier pour ses habitants

NON

Pas assez de places

Les gens du quartier ne sont pas bien informés des actions

Il faut plus d'actions en direction des adultes et des ados

Il manque des sorties dans des parcs d'attraction

D/ L'accès au sport

Un projet sur l'accès au sport a été mené pendant 3 ans à la demande d'habitantes du quartier. Une diversité d'actions a été déployée pour répondre à cette demande :

Des cours de fitness adultes hebdomadaires

- Ateliers fitness en direction d'un public féminin
- Ateliers gymnastique adaptée

Des actions ponctuelles

- Projets « sports et cuisine » (adultes, complet)
- Découverte de la marche nordique (adultes)
- Sorties sportives familiales (vélo à La courneuve, équitation, projet tir à l'arc été 2017, complet)

Un travail important d'adaptation sur les temporalités (allant jusqu'à organiser des ouvertures exceptionnelles le dimanche) et sur la qualité de projet n'a cependant permis au CS de donner suite au projet du fait :

-de l'incompatibilité de la configuration des locaux avec l'activité sportive (problème d'aération et d'espace)

-de la faible fréquentation

-de la difficulté à générer une dynamique de lien social dans la durée

V L'accès aux droits et mobilisation citoyenne

A/ Une réponse quotidienne aux besoins individuels

La demande de rendez-vous avec un écrivain public est la première demande enregistrée à l'accueil du CS. Les motifs de la demande sont très divers. Le logement vient cependant en tête. Un travail spécifique sur cette question a été réalisé. Il est présenté dans la partie diagnostic social.

Les permanences d'Écrivain public sont assurées par Info Service Migrants (ISM). 360 passages par an sont enregistrés en moyenne. Elles ont lieu 6 fois par mois.

Les permanences juridiques du Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF) enregistrent elle 130 passages par an, elles ont lieu 4 fois par mois.

B/ Des actions collectives de promotion des droits

On trouve ici 2 des forums organisés avec les partenaires du CS :

1 atelier sur la régularisation

1 atelier de présentation de la mission de l'écrivain public auprès des publics des cours de français

Ces ateliers portent sur les démarches administratives sous forme de présentation de l'offre existante. Cette action est au croisement de deux autres objectifs : le travail partenariat et l'insertion. Elle nécessite de mettre en place un travail de développement social fin qui consiste à accompagner une personne en situation de difficulté sociale dans une démarche collective qui nécessite à accepter les « règles » de ce type d'action :

-une réponse à une problématique sociale différée par l'intervenant

-l'écoute des questions des autres membres du groupe

Ces actions commencent à susciter fin 2017 l'intérêt de personnes aidantes qui souhaitent actualiser leur connaissance en matière d'accompagnement administratif.

C/ Des actions de mobilisation citoyenne

La période de l'agrément a été marquée par deux actions phares :

-en 2015, le soutien à une famille d'usagers expulsée qui a conduit à la participation d'un comité de soutien réunissant associations locales et habitants. La mobilisation a conduit à une mobilisation heureuse avec le relogement de la famille dans le quartier, et en la mise en place d'un accompagnement social resserré.

En avril 2017, l'initiative par les habitants d'une mobilisation pour demander le fonctionnement du pont tournant qui relie Franc Moisin et Bel Air au Stade de France. Le collectif, s'appuyant sur la candidature Paris 2024, a sollicité le parrainage de la championne de France Junior Cassandre Aguessy Thomas et obtenant 1000 signatures. En octobre 2017, le pont tournant a été officiellement inscrit en projet prioritaire du NPNRU.



La Championne de France Athlétisme junior, C. Aguessy-Thomas, en route pour le parrainage de la mobilisation du pont tournant

- **Evaluation par les usagers :**

La Maison de quartier atteint-elle ses objectifs en matière de lutte contre les discriminations ?

Jaune : La majorité des votes Rouge : 1 vote Bleu : 1 vote

Est-ce que la MQ travaille pour améliorer l'accès des habitants à l'internet ?

NSP Bleu : La majorité des personnes Vert : 1 vote Jaune : 1 vote Rouge : 1 vote

Est-ce que la MQ est un lieu où les habitants peuvent développer leur capacité à mettre en place des actions pour défendre leurs droits ?

😊 : La majorité des personnes Jaune : 1 vote Bleu : 2 votes

VI Soutien à la fonction parentale (projet d'animation collective famille)

Rappel des objectifs CAF :

- Dans le cadre de la convention « animation collective famille », le Centre social s'est engagé à:
 - soutenir la fonction parentale via l'accompagnement à la scolarité
 - développer des actions collectives parents-enfants
 - développer la transversalité sur le territoire
- Moyens :
 - 2 animatrices/intervenants et en moyenne 1 à 2 bénévoles pour chaque atelier de 15 enfants
 - 1 ETP pour la médiation et la communication pour la mobilisation des familles
 - L'obtention des financements contrat de ville et CAF
 - Des locaux exigus (une salle polyvalente et une salle annexe)

Afin de donner une idée du travail réalisé voici le profil des usagers en 2016-2017 :

Profil social des 32 enfants accueillis « pour les devoirs »

30% de familles monoparentales ou en voie de séparation

67% de mères de famille sans emploi

5 enfants avec des problèmes de santé

Profil des enfants accueillis le mercredi

30% de familles monoparentales ou en voie de séparation

37% de Mères sans emploi

5 familles rencontrent de gros problèmes de logement

1 enfant sur 2 fréquente une autre structure sportives dans le quartier (Piscine, judo, Sport dans la ville...)

Les familles sont fragiles économiquement mais connaissent en général bien le fonctionnement des structures locales. Les familles du mercredi sont particulièrement dynamiques sur le volet accès à la culture et participation aux projets locaux.

A/ Soutien aux parents

- Soutien à la parentalité par des ateliers parents le mercredi matin sur les thèmes: les jeux, internet et réseaux sociaux, littérature et cinéma jeunesse, rôle des parents d'élèves, les devoirs

Le format des ateliers parents a connu un succès très contrasté au cours des trois années de l'agrément. Les ateliers sont un véritable lieu d'information et de formation en 2015-2016 autour des thématiques de la littérature jeunesse et du jeu. Le CS fait alors appel à l'Ecole du livre et à la ludothèque les enfants du jeu pour proposer des formations conjointes aux parents, professionnels et tout adulte du quartier intéressé. Le savoir et l'information partagée permet une relation d'égalité entre les participants et protège le groupe des jugements de valeur. Les thématiques des ateliers sont alors décidées par les parents.

Malheureusement, les ateliers ont eu du mal à perdurer dans leur dynamique à la rentrée 2016. Les profils socio-économiques des familles du CLAS plus fragiles ont rendu difficile l'expression d'une demande spécifique sur la question éducative, et il est devenu plus ardu d'aller plus loin que la relation usagers/ professionnels dans le cadre du soutien scolaire. L'évaluation du projet social pendant le forum a également montré que la perception du CS comme lieu « ressource » pour évoquer les difficultés des parents n'était pas perçue. Le partenariat avec l'éducation nationale et les écoles n'est non plus pas connu, tout comme la fonction de médiation qui peut être réalisée dans le cadre du CLAS. Malgré une action qui a permis la rencontre entre associations de parents d'élèves, les participants ne voient pas la Maison de quartier comme un lieu favorisant les solidarités. Les parents témoignent d'une grande difficulté à oser aller à la rencontre d'autres familles pour évoquer un problème ou demander de l'aide. Une réflexion sur les compétences spécifiques en direction d'un public fragilisé est en cours ainsi que le recrutement d'un référent famille avec un profil plus marqué sur l'accompagnement et l'écoute que sur le projet.

La question de la temporalité semble aussi être une explication aux difficultés, alors que le temps scolaire était un moment privilégié pour les parents les plus en demande sur la période 2015-2016, ces temps se sont substitués à un temps du vendredi soir où il est plus difficile de développer le format « atelier pédagogique » avec la participation de professionnels.

- Soutien aux mobilisations des parents d'élèves (rentrée 2015/ projet sécurité routière)

Les problématiques urbaines font de la sécurité routière une thématique d'initiative de la part des habitants du quartier. Le décès d'un enfant en décembre 2016 est malheureusement venu conforter les craintes des parents sur la dangerosité des voies automobiles. Le CS a accompagné un mouvement de solidarité à la demande des familles du quartier. Une pétition a été lancée pour l'obtention d'une signalétique « Arthur et Zoé » ainsi qu'une action de sensibilisation sur les dangers de la route en direction des enfants du quartier.

B/ Actions collectives parents-enfants

Développé en octobre 2015, l'atelier 0-3 ans est un espace d'animation dédiée aux parents et à leurs enfants. Cette action vient répondre à l'impossibilité d'accueillir les moins de 3 ans par faute d'activité adaptée à leurs besoins. Elle vise également à ne pas exclure ces familles du champ d'intervention du centre social, et notamment des mères qui se sentent isolées et épuisées face à la charge parentale. L'action ne répond à la demande réelle qui est un mode de garde, mais permet de préserver un lien avec ces familles et de les rendre « visible » afin de mieux prendre en compte leurs besoins.

L'atelier constitue ainsi un sas d'entrée pour des nouveaux publics vers les autres actions du CS. Un important travail partenariats a été lancé afin de valoriser les ressources du quartier dans le domaine de la petite enfance : actions conjointes avec la médiathèque, la PMI, la ludothèque, le CIDFF...

Des actions de pratiques artistiques partagées sont également régulièrement proposées sous de multiples formes : atelier cuisine ou de loisirs créatifs, pratiques artistiques communes notamment lors du très beau projet avec l'Académie Fratellini, temps forts de nos actions parents-enfants.

C/ Travail en transversalité avec les partenaires du quartier

Les partenaires de nos actions ont été sur le volet culturel et éducatif: L'Ecole d'arts plastiques, Cie pour l'Artisanat des menteurs, L'Ecran et le PCMMO, Les Enfants du Jeu, Association de bénévoles, association Sport dans la ville

Intervenants et partenaires régionaux: CIDFF, Salon du Livre de Montreuil, Institut du service civique

Sur le volet social, la PMI et notamment le psychologue ainsi que l'équipe du PRE

L'organisation de 2 forums en 2016 et 2017 a permis de valoriser ce travail auprès des familles du quartier et de souligner la cohérence des interventions.

Evaluation par les usagers :

I. Soutien à la fonction parentale

Question 1 : êtes-vous satisfait du soutien scolaire à la Maison de quartier ?

Vert : 8 votes Jaune : 0 votes Rouge : 0 votes Bleu : 16 votes

Question 2 : Y a-t-il assez de rencontres avec les parents ?

Vert : 3 votes Jaune : 2 votes Rouge : 4 votes Bleu : 14 votes

Question 3 : Est-ce que la Maison de quartier travaille avec les professionnels du quartier ?

Vert : 13 votes Jaune : 3 votes Rouge : 0 votes Bleu : 8 votes

Question 4 : Les familles des 0/3ans ont-ils assez d'activités à la Maison de quartier ?

Vert : 12 votes Jaune : 2 votes Rouge : 0 votes Bleu : 7 votes

Le diagnostic s'appuie sur 3 sources :

-les résultats de l'enquête réalisée entre février et septembre 2017 auprès de 121 habitants (usagers ou non) par une étudiante de l'IUT de Bobigny

-la synthèse du Forum d'évaluation du projet social en mars 2017, qui a réuni 35 personnes

-le point de vue des professionnels du quartier

Dans cette partie du projet social, nous utiliserons le terme usagers ou habitants pour restituer le point de vue des personnes rencontrées pendant l'enquête et le Forum. Le diagnostic ne prétend pas représenter tous les habitants du quartier mais une partie seulement. Le questionnaire soumis est présenté en annexe.

Information sur l'enquête, permettant de contextualiser le diagnostic :

- **Profil des habitants :**

Habitant Franc Moisin : 44 pers.

Habitant Bel Air : 30 pers.

Habitant Le Stade de France : 11 pers.

Autres quartiers de Saint-Denis : 20 pers.

Autres départements : 6 pers.

Non renseigné : 3 pers.

103 femmes et 18 hommes ont participé à l'enquête

Nombre d'usagers ayant répondu à l'enquête : 96 pers.

Nombre d'habitants/ non-usagers ayant répondu à l'enquête : 25 pers.

Age :

20-30 ans : 14 pers.

30-45 ans : 53 pers.

45-60 ans : 15 pers.

60 ans et + : 2 pers.

Non renseigné : 37 pers.

I L'aide à la formation et à l'emploi

Les personnes rencontrées au moment de l'enquête évoquent les difficultés auxquelles elles font face pour accéder à l'emploi et à la formation. Elles indiquent également leurs besoins d'être

accompagnées dans leurs démarches administratives. Elles proposent la création d'un lieu spécifique pour les difficultés sociales et la création d'emplois et de logements pour les personnes en précarité.

Les faibles revenus des familles (9500€ par Unité de consommation contre 12 226€ à Saint-Denis) expliquent la demande d'accompagnement afin d'examiner la possibilité d'ouverture de droits sociaux.

Sur le volet formation, le quartier est marqué par un faible niveau de qualification des plus de 15 ans puisque 47.2% des habitants ne disposent d'aucune qualification.

Une partie des publics concernés relèvent de la remise à niveau, une autre de l'apprentissage du français pour les migrants

Au CS, la demande constante de cours de français est constante. La demande d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la fonction parentale pour comprendre le système éducatif (école et péri-scolaire) s'exprime également.

Le travail réalisé ces dernières années au CS a permis à l'équipe de mieux cerner le profil des publics migrants. Il est d'une grande diversité et il est difficile de savoir d'un semestre à l'autre quelle communauté ou quel genre (homme ou femme) sera le plus largement représenté au sein d'un groupe d'apprenants. On observe que le fonctionnement « communautaire » au sens d'une entraide entre apprenants est plus marqué pour les apprenants de nationalité bangladaishe ou pakistanaise. Au moment des inscriptions, ces personnes se présentent plus volontiers en groupe accompagné d'un ancien participant au cours.

On remarque de façon constante depuis 5 ans que le niveau d'études des participants est de plus en plus important, rejoignant ainsi **les statistiques de la Cimade qui indique que 63 % des migrants entrés en France en 2012 sont titulaires du Bac ou équivalent** et que « près de 40% sont diplômés de l'enseignement supérieur ».

Cette évolution est notamment palpable au CS dans la tendance à la baisse des cours de français relevant du niveau alphabétisation (personne non ou peu scolarisé dans le pays d'origine et de possédant pas de diplômes). En effet les associations locales ont pendant plusieurs années répondues à la demande d'un public de femmes venu retrouver leurs maris dans les années 80 et 90 et qui n'avait pas été scolarisées dans leurs pays d'origine. Le démarrage de l'apprentissage pouvait être tardif et de se passer plusieurs années après l'arrivée en France compte tenu du temps consacré à l'éducation des enfants.

Lors du Forum du 18 mars, 13 personnes ont participé au débat dont 5 délégués des cours de français.

Le groupe a répondu à la question :

« Comment s'insérer dans le quartier, quand on ne parle pas français ? »

Les échanges autour de cette question ont permis de constater que le public migrant perçoit parfaitement les facteurs d'une intégration réussie et les résume ainsi:

- Dès son arrivée en France, aller vers les personnes de sa communauté pour connaître les lieux ressources (services publics, associations, médiathèque)

- Prendre des cours de français (même si la personne n'a jamais été scolarisée)
- Oser parler en français et s'ouvrir aux nouveaux modes de vie et la culture française.
- Trouver un emploi
- Vaincre la timidité et la peur du regard des autres.
- Etre conscient de son bagage culturel et linguistique mais savoir sortir de sa communauté.

Pour les personnes qui ne sont pas migrantes

II La sécurité et du cadre de vie en arrière-plan des projets de développement

La question de la sécurité et du cadre de vie dans le quartier apparaît comme un élément de contexte qui impacte l'activité du CS. En effet c'est le sentiment réel ou supposé d'insécurité qui conduit les usagers à des choix qui influent sur les fonctionnements du CS : présence ou non d'usagers en soirée, participation ou non-participation à des initiatives de soutien à la vie locale, mauvaise relation à l'école du « quartier » dont la qualité serait moindre, sentiment de discrimination dû à une mauvaise image...

Les usagers font valoir que la saleté des espaces publics et des parties communes participent du sentiment d'insécurité. De même pour les habitants, les dysfonctionnements des services publics et des ouvrages urbains, notamment le pont tournant qui relie le quartier du Stade de France aux autres quartiers, sont des éléments emblématiques d'une discrimination territoriale.

Les usagers évoquent leurs conséquences dans différents aspects de leur vie quotidienne :

- la présence policière est atypique avec des déploiements de force de police en faction pendant plusieurs semaines d'affilé sans explications, et/ou des interventions rapides armes à la main.
- l'espace public est perçu par la majorité du public comme un espace dangereux, voir hostile. Le sentiment d'insécurité est alimenté par des actes de délinquances de type « vol à la portière » qui se déroulent à tout heure.
- les tensions de « territoires » générées par les trafics rendent la gestion urbaine et la propreté des rues difficiles

Il en découle que certaines familles accompagnent leurs enfants lors de déplacement dans le quartier, et par exemple de la Maison de quartier jusqu'au domicile par peur d'être victimes de violence. A contrario les familles renoncent à faire participer leurs enfants, même adolescents à des activités si ils sont dans l'incapacité de les accompagner ou si le CS ne prévoit pas la présence d'un animateur. Pour les familles avec des tout petits, c'est également la propreté des rues qui pose problème. Dégradés par des incivilités, les aires de jeu sont peu fréquentées. Le questionnaire fait état d'une demande de règles plus strictes, et de campagnes de sensibilisation sur la propreté.

Les stratégies d'évitement pour essayer d'échapper à la scolarisation dans le quartier ont également des conséquences :

- les associations de parents d'élèves peinent à trouver des élus prêts à défendre les écoles
- les familles qui scolarisent leurs enfants dans le privé ou hors du secteur doivent imposer des rythmes soutenus à leurs enfants, et font des efforts financiers importants ; cela impacte évidemment la cellule familiale

Lors de l'enquête nous avons également entendu des propositions d'actions collectives et de mobilisations sur ces questions. Les propositions sont nombreuses et précises, notamment en matière de sécurité routière où les personnes rencontrées suggèrent la mise en place d'une zone 30. La desserte du centre ville reste problématique pour les habitants du quartier malgré l'arrivée du tramway à la Porte de Paris. Enfin, l'animation du quartier revient également de façon récurrente, on entend que le quartier est triste, qu'il ne s'y passe rien.

III Culture, loisirs et sports : une pratique en famille et une médiation forte en direction des adultes

La pratique culturelle en famille est un axe fort des besoins sociaux exprimés par les habitants du quartier. Les motivations sont multiples, elles touchent soit à l'éducation, soit aux besoins d'émancipation face à une routine ou à un environnement mal vécu.

L'envie d'une **pratique culturelle pour les enfants** est forte car les familles dans une vision très « humaniste » des savoir, intègrent les arts dans le socle de connaissances fondamentales. Comme ailleurs, les demandes d'apprentissage de la danse classique, du piano ou de la guitare sont des demandes récurrentes pendant au moment de la rentrée scolaire.

Cette approche globale des savoir a été observée dans le dialogue avec les familles dans la préparation des projets du CLAS. Les inscriptions aux ateliers artistiques en direction des enfants ne posent ainsi aucune difficulté et il n'y a pas à convaincre les familles de l'intérêt de l'éducation artistique. Les freins se situent au niveau organisationnel :

- difficulté de trouver une activité commune à toute la fratrie
- difficultés financières des familles
- difficultés à jongler entre les emplois du temps des enfants en tenant compte des temps de déplacement.

La proximité, et l'action dans le quartier, revêt donc un caractère indispensable pour les familles.

La **pratique artistique parents-enfants** devient plus facile, comme le montre la belle expérience du projet avec l'Académie Fratellini. Cette pratique répond cependant à des critères stricts en matière de temporalité, le temps des vacances est le temps privilégié de ces projets. L'atelier 0-3 ans montre également que la question de la pratique artistique chez les tout petits ne fait pas débat, l'idée de créer un « bain culturel » dès le plus jeune âge est une notion complètement partagée entre les

intervenants et le public. Cependant, on note que si l'adhésion au projet se fait, la participation à la définition des actions de pratiques artistiques parents-enfants n'est pas établie.

L'**accès aux loisirs et à la culture « parents-enfants »** constitue l'action la plus aboutie du point de vue de l'exercice de la parentalité au sein du centre social, et correspond au projet des « sorties familiales » CAF. Action participative par excellence, elle est marquée par une forte demande de partage du patrimoine historique. On remarque que la distinction sport-loisirs et culture n'est pas opérante. Si l'équipe d'animation veille dans l'animation des réunions de concertation à ce que les sorties aux musées aient toujours une place dans la programmation, ce rappel n'est pas fait à « marche forcée ». Les motivations des familles pour s'inscrire dans une dynamique de groupe sont pour beaucoup économiques, les sorties en car à Paris ou dans la région coûtant 2 à 0,5 euros. Les sorties en car sont très prisées, et permettent à des femmes n'ayant pas de voiture de se sentir autonome pour aller en forêt, ou dans des lieux mal desservis par les transports. La qualité des sorties et le fait d'accéder à des services particuliers comme les guides conférenciers comptent également dans le choix des familles. Enfin, mais dans une moindre mesure la rencontre avec d'autres familles et une équipe de professionnels de l'action socio-culturelle peut constituer une source de motivation, notamment si la famille se sent éloignée de la pratique proposée.

Les projets participatifs sont l'occasion de mesurer les aspirations plus profondes des familles. Le séjour à la mer continue à être un symbole de vacances. La forte mobilisation des familles permet une grande autonomie des familles dans la définition du projet et les moyens d'y parvenir.

La **médiation culturelle en direction des adultes** seuls reste encore très attachée à la relation interpersonnelle entre l'intervenant/ l'animateur et le public. On constate ici que la pratique culturelle en direction des adultes est encore fragile et nécessite un important travail de communication et de médiation. Même si les participants font une très bonne évaluation des projets proposés, il faut encore convaincre en trouvant l'action pertinente et en relation avec les profils et publics adultes :

-aide à la compréhension de la langue et de la culture française

-aide à la compréhension des métiers

-action culturelle favorisant le bien-être, et luttant contre l'isolement

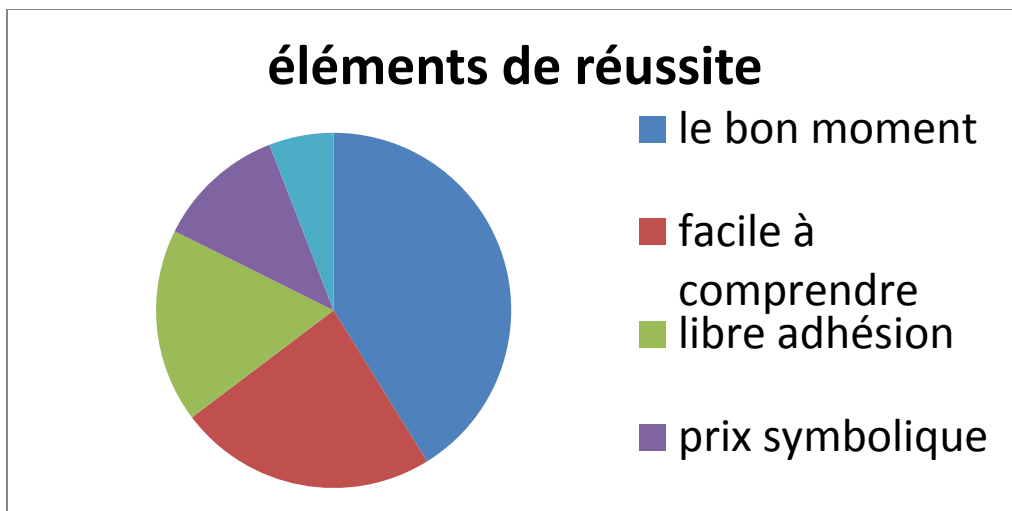
La demande d'action culturelle pour les adultes ne s'exprime en réalité pas directement. Il s'agit souvent d'un « quoi de neuf ? » lancé à l'accueil à partir duquel il faudra au terme d'un travail de médiation réussir à établir si il s'agit d'une envie de rencontre ou d'une suggestion d'organiser une animation locale, ou encore une sortie.

La question des publics « captifs » se pose régulièrement. La fin « culturelle » justifie-t-elle les moyens ? Faut-il imposer l'action culturelle en comptant sur une évaluation positive *in fine* ? La réflexion est fréquemment posée avec les partenaires culturelles.



Un groupe d'adultes visitant le Musée du Louvres

Ces repères de diagnostic permettent au CS de mener un travail de dialogue et de coopération avec ses partenaires. En synthèse, les éléments de réussite ont été regroupés ci-dessous :



Evaluation par les usagers de l'action culturelle dans le quartier :

Le groupe était constitué de 14 personnes.

La question posée au groupe était : « *Culture et loisirs : est-ce qu'on vit dans un quartier qui « bouge » ?* »

OUI

Diversité de l'offre culturelle mais pas assez de places

Ces actions favorisent le lien social et donne une image positive du quartier pour ses habitants

NON

Pas assez de places

Les gens du quartier ne sont pas bien informés des actions

Il faut plus d'actions en direction des adultes et des ados

Il manque des sorties dans des parcs d'attraction

Il faudrait mettre en place un comité d'usagers pour la programmation des sorties

Enfin, un travail spécifique sur l'**accès au sport pour les femmes** a été mené entre 2015 et 2017 pour comprendre la demande d'activité sportive régulièrement exprimée à l'accueil du CS. Cette demande d'activité sportive concernait à 70% une demande spécifique pour des femmes, et à 30% une demande pour les enfants. Un cours de fitness hebdomadaire a donc été ouvert sous différentes formes (cf bilan du précédent projet social). La motivation première de cette demande est la perte de poids, la santé et le bien-être sont secondaires.

La mise en œuvre de l'action nous a conduits au diagnostic suivant :

- Il existe un décalage important entre la demande, le nombre d'inscrits et la fréquentation

(2013-2016, 15 inscrits en matinée/ 3 présents, 25 en soirée/ 5-6 présents)

- L'assiduité est particulièrement difficile dans ces groupes, la régularité de la pratique n'est pas identifiée par les participants comme étant un impératif, alors que nous rencontrons par exemple beaucoup moins de problèmes d'assiduité dans les autres actions.
- Le prix est un facteur extrêmement important pour capter le public. Les cours avec paiement à l'unité, beaucoup plus onéreux que les forfaits, ont très largement favorisé la fréquentation, correspondant peut-être à un besoin de ne pas s'engager.
- La question des modes de garde s'est posée de façon un peu singulière pour les professionnels : le cours du soir a beaucoup plus trouvé son public que le cours de la matinée. Mais dans le même temps, un besoin de garde s'est exprimé le dimanche pendant l'une des phases du projet consistant en un parcours « Sport et cuisine ».

V Une relation à l'école qui s'étiole

Les tables rondes du Forum du 18 mars 2017 ont permis un temps fort d'échange sur l'école. Des témoignages touchants ont été exprimés à cette occasion. Ces paroles de personnes réfléchies, investies dans leur vie de famille et dans la vie locale ont eu un écho particulier auprès de l'équipe du CS et des élus à qui elles ont été reportées. Voici des phrases entendues et retranscrites.

« L'école est devenue un sujet secondaire par rapport à la sécurité, on est obligé de s'adapter à ce qui est proposé »

« On a pas de solutions collectives pour améliorer l'école, on est résigné ». « Il y a eu une victoire avec l'ouverture d'une classe après trois mois de combat mais on a pas l'impression que l'action collective marche encore ».

« On a pas été entendu sur la réforme des rythmes scolaires, on voulait qu'une après-midi soit libérée, en réalité il ne se passe rien de plus en matière de péri-scolaire ».

« On arrive pas à dialoguer entre parents »

« Les gens ont peur »

« On manque d'instits et de profs, alors on achète des cours privés »

« Il manque en revanche des dispositifs spécialisés pour les difficultés d'apprentissage ».

Du côté de la pratique du CS, on constate que la mobilisation des familles devient plus difficile depuis 2016, les attitudes de « délégation » plus fréquentes.

VI Accès aux droits, recours aux services publics et accompagnement administratif

La demande d'accompagnement social s'est exprimée fortement lors de l'enquête. Les problématiques de logement restent importantes malgré un parc social conséquent et s'expliquent par la présence de plusieurs résidences sociales dans le quartier où sont accueillis des familles en grande précarité.

Un travail d'enquête a été réalisé en septembre 2017 auprès de 50 usagers ayant eu recours à la permanence écrivain public du CS en 2016. 21 personnes ont accepté de nous donner des informations sur les suites de leur demande. 6 ont obtenu satisfaction suite au rendez-vous. Pour les 15 autres la demande n'a pas abouti, seuls 4 ont continué à faire des démarches.

Les 15 demandes qui n'ont pas abouti concernaient :

-5 demandes de logement

-3 demandes de santé

-3 demandes liées à la nationalité

-1 demande pour la CAF

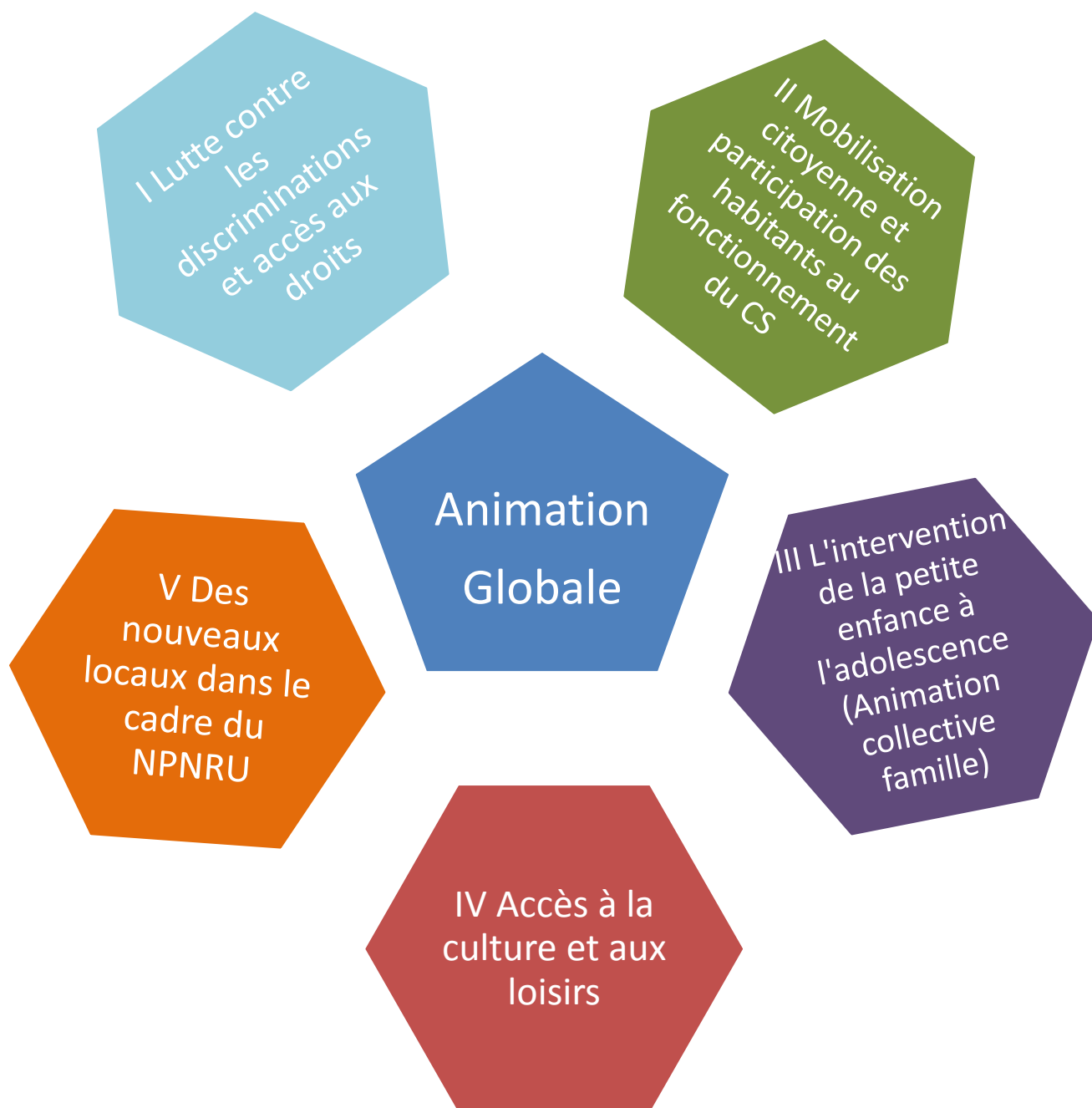
-1 demande pour le RSA

Les conclusions que nous tirons est que le recours à la permanence concerne des situations généralement complexes (recours après un refus d'une administration, ou demande de naturalisation ou de logement). La spécificité des demandes de logement est qu'elle s'inscrit dans la durée et nécessite le renouvellement régulier du dossier et la production de courriers et de pièces afin de montrer l'urgence de la situation. Les faibles revenus des habitants entraînent également des situations d'impayés qui contribuent à faire du logement une question particulièrement sensible.

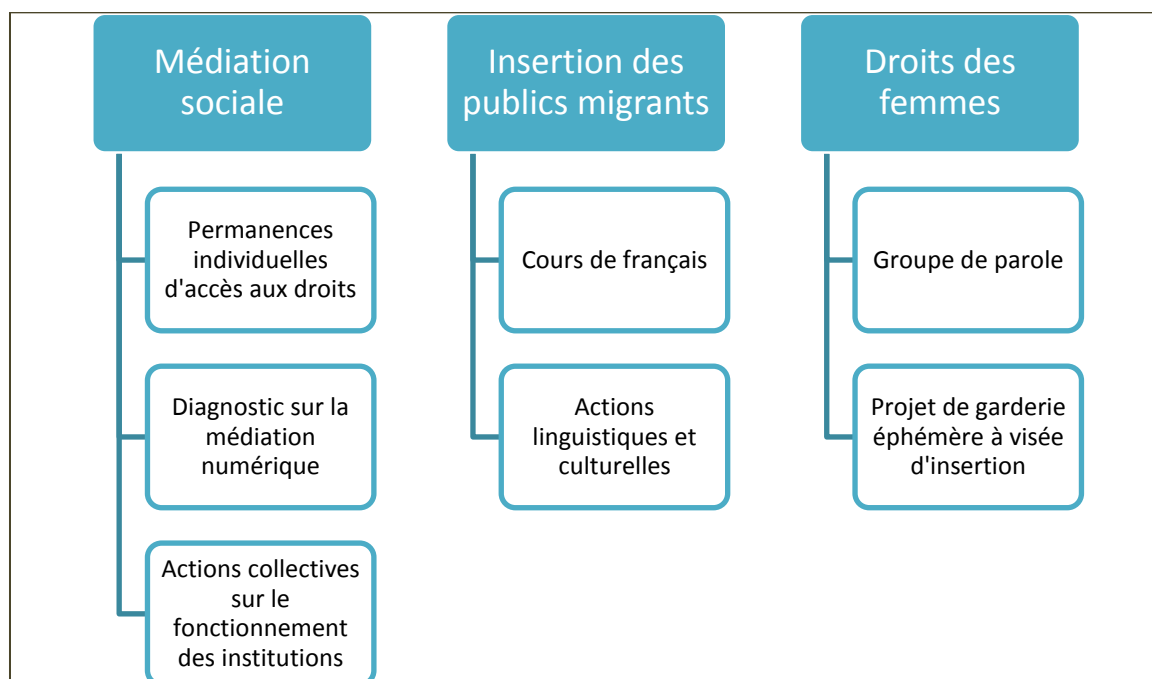
D'autres types de demandes liées à l'ouverture de droits sociaux s'expriment chez les partenaires locaux travaillant sur l'accompagnement administratif (La Place Santé et Femmes de Franc Moisin notamment). Les partenaires du quartier sont actuellement en réflexion sur la question de l'augmentation de l'offre d'accompagnement administratif. Un travail de diagnostic de l'offre est lancé en 2018 (voir 4^{ème} partie sur les objectifs prioritaires 2018-2021).

4^{ème} partie : Objectifs prioritaires 2018-2021

Les objectifs prioritaires du projet social ont été validés par le comité de pilotage composé de l' élu de quartier, la direction générale et la direction vie des quartiers, l'équipe, une représentante du Comité de Maison et les partenaires de la CAF et de la Fédération des centres sociaux. Il s'est réuni à trois reprises pour orienter la méthode de participation et les conclusions du projet social.



1er objectif générale : Lutte contre les discriminations et accès aux droits



Constat :

Le public du quartier est particulièrement touché par les discriminations et les difficultés d'accès aux droits. Cela s'explique par le statut de migrants qui fragilise les publics et en font les cibles privilégiées des discriminations sociales et territoriales. Par ailleurs, chez le public non-migrant, les femmes sont particulièrement victimes des difficultés d'accès aux droits et ont un fort sentiment d'isolement. Enfin, le sentiment de relégation sociale rend nécessaire des actions d'informations collectives sur le fonctionnement des institutions et des services publics, enrayant également les fausses représentations.

Positionnement et transversalité :

Le CS se veut un lieu ressource sur la question de la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits. L'objectif est de réaliser un travail opérationnel de réponse et de service rendu en proximité pour les familles du quartier. La question des migrations reste importante mais est abordée dans le cadre de cet agrément de façon transversale et non thématique. En revanche, nous souhaitons aborder la question du droit des femmes de façon plus thématique et moins transversale, en nous appuyant sur la dynamique naissante des mères de jeunes enfants.

Légitimité au regard des missions de la CNAF

Cette action correspond à la mission de la CNAF de mise en place d'un équipement à vocation sociale globale. La finalité est l'inclusion sociale et la socialisation des personnes.

Moyens mobilisés :

Accueil des permanences Ecrivain public et CIDFF financées par la Direction municipales des Solidarités

Pilotage de la Directrice et de la chargée de mission « insertion des publics migrants »

Médiathèque, service civique et bénévoles pour la médiation numérique.

Les musées

Les services publics « nationaux » : CAF, Police, Justice...

Indicateur d'évaluation

Capacité à générer une action collective et partenariale qui génère une dynamique entre l'accompagnement individuel et l'action collective.

1^{er} objectif opérationnel : La médiation sociale

Action 1 : Permanences individuelles d'accès aux droits

Six permanences par mois sont organisées par le CS :

-6 permanences d'écrivain public

-10 permanences d'une juriste du CIDFF

L'organisation des rendez-vous et l'orientation constitue un travail important d'arbitrage de la demande d'accompagnement social réalisé à l'accueil du CS. L'inscription aux permanences est le premier motif d'appel téléphonique au CS. Il s'agit donc d'un service essentiel touchant les habitants au profil divers : francophone ou non, actif, retraités et de tout âge.

Le temps d'attente est de 2 à 3 semaines, une démarche de mise en relation entre les permanences individuelles et les actions collectives est réalisée 2 fois par an avec l'organisation de forums sur l'accès aux droits réunissant les partenaires de l'accès aux droits pour un temps privilégié de rencontre avec le public.

Action 2 : Diagnostic sur la médiation numérique

La question traverse diverses institutions depuis plusieurs années. En 2017, elle a conduit plusieurs associations du territoire à interpeller la municipalité sur le développement des portails de service public qui se généralise y compris au sein du service municipal du logement.

La demande absorbée pour l'heure au sein de la permanence « écrivain public » suscite cependant de vives inquiétudes auprès des partenaires. Le CS s'est donc engagé dans une démarche d'étude action afin de faire le point sur :

-les besoins et les demandes des habitants

-les raisons du non recours aux permanences

-l'impact du numérique en matière d'accès aux droits

L'étude est pilotée à partir de janvier 2018 par la direction des solidarités et mise en œuvre par le service « études locales » selon une méthode sociologique.

A l'issue de cette étude, une action de type création d'un nouveau lieu d'accueil des démarches administratives pourrait être proposée. Le CS pourrait être sollicité pour le développement de cette nouvelle action.

Action 3 : Actions collectives sur le fonctionnement des institutions

Cette action s'inscrit dans une continuité des permanences individuelles et viennent conforter la vocation de cohésion social et de lien sociale. L'objectif est que les thèmes proposés soient issues d'un travail de diagnostic social partagé sur les difficultés rencontrées par les habitants et contribuent à mettre en perspective les problèmes individuels dans une dimension plus large, celle du quartier et celle du territoire.

Les questions fréquemment posées en permanences ou encore les événements qui marquent la vie du quartier (par exemple le renforcement de la présence policière) ou des mobilisations contre l'expulsion de familles pourront ainsi s'exprimer lors d'un atelier.

En pratique, les ateliers seront animés par un professionnel, expert de la question ou en responsabilité sur le territoire (ex : délégué Police population, associations locale et départementale de défenses de droits...)

2^{ème} objectif opérationnel : Insertion des publics migrants

Action 1 : Cours de français

L' année type se déroule comme suit :

Juin: Test de positionnement et inscriptions

Septembre: Démarrage des cours pour une durée de 5 mois (semestre)

Février: Test de positionnement

Mars: Démarrage du 2^{ème} semestre

Horaires et nombre de places proposées seront les mêmes que lors du dernier agrément :

- Les cours de français sont semestriels: la 1ère session se déroule de septembre à janvier et la 2ème de février à juillet.
- Au mois de septembre nous proposons trois niveaux: alphabétisation (jeudi et vendredi de 9H à 11H) , FLE débutant (de 13H30 à 15H30) et FLE intermédiaire (de 18H à 20H).
- Cette organisation change au mois de février afin de permettre au public de continuer les cours de niveau supérieur. (alpha évolue en post-alpha et le FLE déb. en FLE inter)
- Le nombre total de places en cours est de 45 mais compte tenu de la demande (surtout de niveau débutant) nous sommes contraints d'élargir le nombre d'inscrits à plus de 20 personnes par groupe.
- Les inscriptions ont lieu deux fois par an (juin et janvier). Les demandeurs sont invités à se présenter à le jour des inscriptions pour faire le test de positionnement. Les résultats et l'emploi du temps sont communiqués une semaine plus tard. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'à deux mois après le démarrage des cours en fonction du nombre de places disponibles.
- Nous réservons 3 places dans chaque groupe pour des orientations des partenaires.

Cependant, l'organisation des cours et la composition du groupe s'adapte en permanence à la fréquentation et au profil du public. Il est ainsi possible que les cours d'alphabétisation ne soit plus assurés si le nombre de demandeurs est insuffisant sur un semestre. Un projet test de cours de remise à niveau sera mené dans une logique de complémentarité avec les dispositifs d'insertion existant.

Action 2 : Actions linguistiques et culturelles

Des actions spécifiques d'insertion sociale et d'accès à la culture sont organisées pour les groupes d'apprenant. Leur visée est avant tout linguistique mais crée une première passerelle pour la médiation culturelle, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés. Les musées sont l'un des premiers partenaires culturels de ces actions, notamment le musée du Louvres et le Musée d'Arts et d'histoire de Saint-Denis.

3^{ème} objectif opérationnel : Droits des femmes

Action 1 : Groupe de paroles pour les femmes

Cette action passerelle avec l'atelier 0-3 ans vise à créer des espaces spécifiques pour les difficultés d'accès aux droits que rencontrent les Mamans participant à cette action et qui ne relèvent pas du soutien à la parentalité. Il est en effet devenu nécessaire de structurer la prise de parole et d'apporter des réponses précises avec l'appui de nos partenaires spécialisés dans ces questions :

-CIDFF sur les questions de l'emploi

-CAF sur le volet prestation jeune enfant

-Conseillère conjugale sur les questions de sexualité

Action 2 : Projet de garderie éphémère à visée d'insertion

La question des modes de garde ponctuels n'a pas trouvé de réponse depuis plusieurs années dans le quartier. La demande irrégulière est difficile à appréhender pour la Direction municipale de la Petite d'Enfance. La question du maintien de cette offre se heurte à un phénomène global d'augmentation de la population à Saint-Denis.

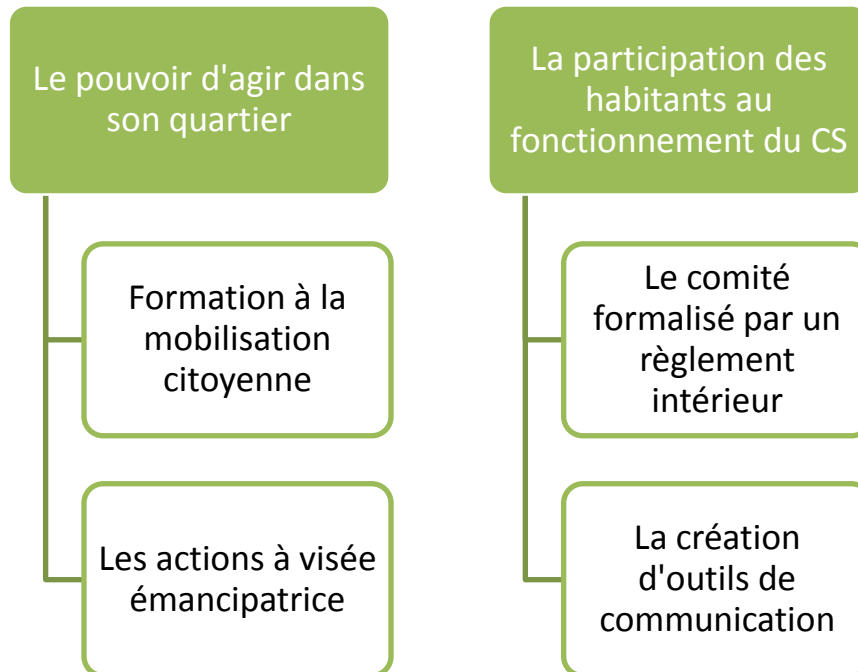
Il reste cependant que les modes de garde sont un levier indéniable d'insertion pour les femmes. Le modèle de la garderie éphémère semble particulièrement adapté aux besoins du territoire en ce qu'il permet :

-une réponse ponctuelle et flexible au besoin de mode de garde

-la coordination des professionnels locaux de l'insertion via les commissions d'attribution

-un suivi via ces comités des personnes bénéficiaires pour évaluer l'impact du service sur le parcours d'insertion.

IIème objectif général : Mobilisation citoyenne et participation des habitants au fonctionnement du CS



Constat :

La mobilisation citoyenne et la vie associative rencontre des problèmes de structuration afin de générer de la mobilisation dans la durée. Les difficultés matérielles (prêt de salle, impression d'affiches...) viennent souvent décourager les porteurs d'initiatives et le temps passé à leur résolution fait perdre l'objectif premier de fédération des habitants et de mise en débat de questions sensibles. Souvent peu expérimentés, les habitants, porteurs d'une initiative, ont des difficultés à repérer les partenaires de leurs actions. Les difficultés de cadre de vie s'imposent régulièrement comme étant des thématiques de mobilisation. Les enjeux du NPNRU et le débat sur la démolition et/ou la construction de nouvelles voies renforcent le phénomène.

L'objectif est d'améliorer la capacité de l'équipe à communiquer sur les modes de fonctionnement interne du centre social et la place fondamentale des habitants dans les prises de décisions. Si la pratique d'une participation pour des initiatives et des projets est bien ancrée, il n'en va pas de même pour amener les usagers/habitants à développer une vision globale du fonctionnement du CS.

Positionnement et transversalité :

Le CS se positionne en tant que lieu ressources pour l'aide à l'organisation de « campagnes » auprès des pouvoirs publics et des habitants. Une aide au pilotage du projet est proposée aux collectifs d'habitants : animation des réunions pour aider à circonscrire les objectifs de l'action, aide à l'animation des temps de mobilisation des habitants, soutien pour l'organisation des interpellations aux pouvoirs publics. Ce développement du pouvoir d'agir s'accompagne également d'un travail sur la

gouvernance du CS. Formée lors du dernier agrément à l'animation participative, l'équipe du CS a su développer un savoir-faire pour créer des espaces de prises de décisions participatives. 57

Légitimité au regard des missions de la CNAF

Cette action s'inscrit dans un objectif de vocation sociale globale et de lieu d'interventions novatrices et concertées.

1^{er} objectif opérationnel : Le pouvoir d'agir dans son quartier

Action 1 : Formation à la mobilisation citoyenne

L'objectif de l'action est de travailler à l'accompagnement de groupes d'habitants pour le développement d'actions collectives citoyennes répondant aux préoccupations de nos publics :

- des actions apolitiques
- des actions respectueuses des personnes et qui ne génèrent pas de conflits, d'agressivité ou de règlements de compte
- des actions qui permettent aux habitants d'accéder à des informations claires et vérifiées, qui leur permettront ainsi de dialoguer légitimement avec les pouvoirs publics et les administrations
- des actions visibles permettant de faire valoir le point de vue des habitants

Trois habitants, dont un membre du Conseil de Maison, participeront en 2018 à la Formation sur l'émancipation citoyenne proposée par la Fédération nationale des centres sociaux. Un membre de l'équipe sera également présent afin de poursuivre l'accompagnement du groupe, et de contribuer à la formation de l'équipe.

Cette démarche de formation est très opérationnelle et s'inscrit comme une étape d'un mouvement de mobilisation citoyenne amorcé en 2017 autour du pont tournant.

Le thème de la médiatisation des actions pour assurer la réussite de campagne de sensibilisation constitue également un thème de formation qui pourra être abordé au cours du projet social.

Par ailleurs, le cadre du NPNRU renforce d'autant plus la nécessité de proposer des actions de formation permettant la compréhension des enjeux.

Action 2 : Les actions à visée émancipatrice

Plusieurs actions amorcées par des groupes d'habitants pourront s'appuyer sur les connaissances et compétences acquises lors de la formation :

-la poursuite de la mobilisation pour faire du pont tournant un enjeu de développement urbain du territoire

-le développement d'espaces jardinés partagés dans le quartier s'appuyant sur l'expérience du jardin du centre social

-la mise en place d'actions initiées par les habitants et venant répondre à des besoins non couverts ou non identifiées par les professionnels du quartier. Il s'agit de développer des partenariats mutuellement bénéfiques pour les porteurs de projet et le CS afin de générer une dynamique de développement local selon le principe « l'union fait la force ! »



2^{ème} objectif opérationnel : La participation des habitants au fonctionnement du CS

Action 1 : Le comité de Maison formalisé par un règlement intérieur

Une pratique participative dans les divers comités thématiques est déjà à l'œuvre au sein du CS, le comité de Maison se réunit une fois par an depuis 2015. Il paraît cependant nécessaire de poursuivre l'objectif de participation des habitants par la formalisation du comité de maison.

Le comité de pilotage du CS a d'ors et déjà lancé des pistes pour un cadre donné au comité de maison, répondant ainsi à des questionnements en matière de positionnement :

- les conseillers municipaux ne sont pas représentés au comité de maison
- le comité de maison à l'appui des conclusions du Forum annuel détermine les priorités pour l'année à venir
- le comité de maison est saisi avant la mise en œuvre des actions en lien avec le NPNRU
- le comité de maison est représentatif de l'ensemble des quartiers du territoire d'intervention et de l'ensemble des comités d'usagers se prononçant sur les projets spécifiques (ASL , sorties familiales, CLAS...) afin de construire une gouvernance globale incluant tous les axes du CS.

Il s'agira dans le cadre de cette action de faire valider ces modes de fonctionnement lors d'un forum.

Action 2 : Des outils de communication sur les processus décisionnel interne

La formalisation passe également par la création d'outils pédagogiques pour présenter le fonctionnement de la prise de décision au sein du centre social.

Ces outils dont la forme sera à déterminer par le comité de maison viendra présenter nos modalités de fonctionnement :

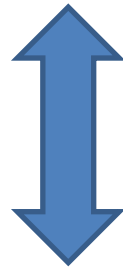
FORUM ANNUEL

(ouvert à tous usagers/habitants/professionnels)

Evalue le projet social

Valide les travaux préparés par le comité de maison

Fait émerger de nouveaux besoins



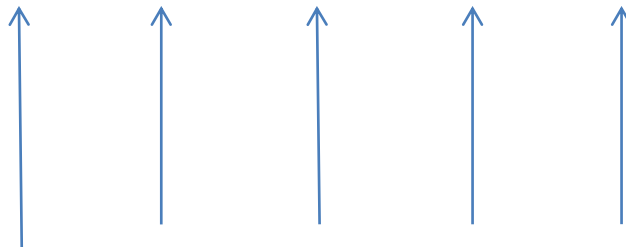
LE COMITE DE MAISON

(délégués des comités d'usagers CLAS, cours de français, SF...)

Evalue la pertinence des nouveaux projets

Est informé des bilans des comités d'usagers

Valide les demandes de financement



LES COMITES D'USAGERS

(tous les participants des activités)

Evalue l'action

Propose des activités pour le groupe

Fonctionnement du Forum annuel

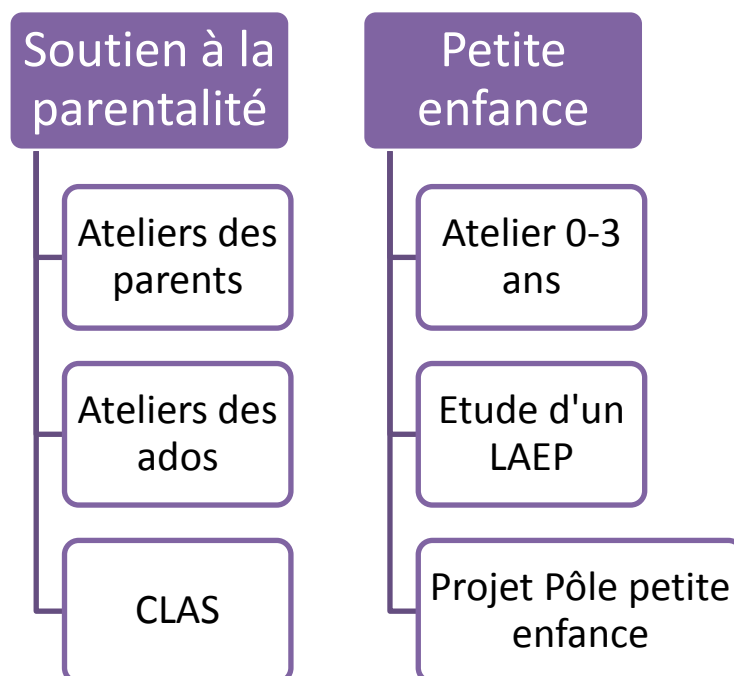
L'objectif de l'action est de renforcer la transparence du mode de fonctionnement du CS par l'organisation d'un forum annuel. Ouvert à tous le forum invite tous les habitants du quartier à une évaluation annuelle de son action par :

-une action de communication avec distribution de flyers sur l'espace public

-l'organisation d'une journée (un samedi) avec des tables rondes thématiques correspondant aux axes du projet social

-un engagement à mettre en place les initiatives s'inscrivant dans les orientations du projet social et proposées par les participants.

IIIème Objectif général : L'intervention de la petite enfance à l'adolescence (animation collective famille)



Constat

Les familles reçues au sein des actions « familles » correspondent à un profil un peu différent du public accueilli sur le volet « insertion des publics migrants ». Habitant le quartier depuis plusieurs années, les familles sont installées de façon plus durable et sont à la recherche d'activités d'accès à la culture et aux loisirs mais aussi de soutien à la réussite scolaire. Les écoles publiques du quartier continuent à être perçues comme des établissements offrant moins de chance de réussite aux enfants, en conséquence les familles déploient des stratégies pour trouver des solutions pour l'avenir de leurs enfants. On constate cependant depuis 5 ans que ces stratégies sont de plus en plus individuelles et de moins de moins collectives. Il existe peu de solidarité et d'entraide entre les familles inscrites aux activités du centre social. Au moment de l'inscription, les familles accueillies se disent isolées. Les associations de Parents d'élèves sont moins visibles et sont parfois prises par un sentiment d'impuissance. La création d'un lien entre les familles du quartier s'avère être un préalable à la majeure partie des actions de l'éducation artistique à la défense des écoles publiques.

Ce sentiment d'impuissance d'une partie des familles accueillies, et l'épuisement de certaines mères de familles face aux difficultés d'organiser la vie de famille dans un contexte où les problèmes de logement, de santé et de revenus se mêlent, engendrent de fortes attentes de prise en charge des loisirs et de la scolarité de l'enfant. C'est dans les périodes où les parents se sentent dépasser par les problèmes socio-économiques que se manifestent le plus une demande d'inscription au CLAS. Le CLAS devient progressivement une porte d'entrée pour rentrer en contact avec les familles les plus en difficultés.

Positionnement et transversalité

Le positionnement du CS est d'affirmer ses orientations en matière de soutien à la parentalité afin d'aider les familles à ne pas subir la relation parents-enfants, mais à y (re)trouver l'envie et le plaisir du partage et de la transmission. Le travail de l'équipe d'animation est d'aider à circonscrire les différents temps de la vie de la famille :

- temps de l'adulte, au sein des permanences d'aide et des groupes de parole
- temps parents-enfants, notamment via les sorties familiales
- temps de l'enfant, notamment via le CLAS.

Le CS cherche à développer des liens privilégiés avec la médiathèque, la ludothèque, la PMI, le PRE et les écoles avec lesquels il partage des valeurs en matière éducative. Il construit des liens avec les associations de parents d'élèves, grâce à des usagers du CS qui se font le relais des actions communes auprès des autres familles.

La convention territoriale globale donne également un cadre à l'action et favorise la synergie entre la Maison des parents et le CS sur le volet parentalité, ainsi que le démarrage d'une étude sur la mise en place d'un LAEP et plus généralement la réflexion du CS sur un « pôle petite enfance ».

Légitimité au regard des missions de la CNAF

Le CS s'inscrit dans les orientations de la CNAF d'un projet d'animation collective famille visant à :

- répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire
- développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales.
- coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du CS.
- faciliter l'articulation des actions familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire.

1^{er} Objectif opérationnel : Soutien à la parentalité

Action 1 : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité est mis en place selon de nouvelles orientations :

- développer des outils d'animation pour que les parents soient plus présents dans le dispositif, notamment en sollicitant la réalisation d'activités d'apprentissage à la maison qui seront ensuite présentées dans un temps de restitution au CS.

-accueillir les enfants du CLAS après un diagnostic partagé avec l'école et le PRE sur les besoins de l'enfant

-promouvoir une approche alternative de l'éducation en prenant de la distance par rapport aux devoirs et aux savoirs purement académiques.

L'action prend la forme de cycles de 10 à 12 ateliers où un groupe de 10 à 15 enfants est accueilli, suite à une rencontre préalable avec les familles et les écoles des enfants.

Le savoir-être est valorisé au sein du CLAS à travers les actions d'éducation artistique et la mise en place de différents ateliers :

-un atelier d'aide à la concentration et à la conscience corporelle, qui permet de travailler avec les enfants sur la compréhension de leur fonctionnement psycho-moteur, et sur leurs compétences relationnelles à travers des exercices d'expression et de théâtre

-un atelier d'arts plastiques axé sur l'expression artistique et la valorisation du travail grâce aux partenariats avec l'Ecole municipale d'arts plastiques

La place de la lecture dans l' « auto-éducation », la découverte et la maîtrise autonome des savoirs est renforcée. S'inscrivant globalement dans le plan lecture de la municipalité et de l'agglomération, le CLAS intègre un projet de « comité de lecteurs ». En fonction des opportunités de projet l'action « comité de lecteurs » consiste en :

-un concours d'éloquence co-animer avec les médiathécaires de la Médiathèque Ulysse

-la participation à un jury de jeunes lecteurs

Des séances découverte de la médiathèque sont également proposées à travers un jeu de rôle sur le métier de bibliothécaire.

Action 2 : Atelier des « parents »

Cette action a pour objectif de maintenir des espaces d'information et de débat sur l'éducation et la pédagogie afin que ces questions ne deviennent pas l'affaire des spécialistes de l'enfance. Malgré une baisse de fréquentation de ces ateliers due à un contexte social plus tendu, le CS souhaite poursuivre ces ateliers en travaillant sur les temporalités, notamment par la mise en place d'ateliers en soirée.

La programmation de ces ateliers correspond aux objectifs suivants :

-fournir des informations aux parents pour qu'ils exercent leur rôle de prescripteur/ programmateur de culture et de loisirs (information sur la littérature, le cinéma et le jeu pour le jeune public).

-offrir un espace de débat et d'échange sur des questions éducatives sensibles (le passage à l'adolescence, les troubles du poids et du sommeil...)

Plusieurs actions autour du livre jeunesse seront organisées. Il s'agit de replacer le livre comme une référence culturelle de proximité. L'action se déroule en partenariat avec la Médiathèque Ulysse et vise à organiser des « comités de lecteurs » spécial parents. Le travail de médiation auprès du public

s'organisera en utilisant le levier de la parentalité. Il s'agira de proposer au public de choisir ensemble les livres sélectionnés dans le cadre du projet de comité de lecture « enfants » du CLAS.

Le CS souhaite également participer à l'opération « Un Livre à soi » initiée par la CAF et mis en œuvre par le Salon du Livre jeunesse de Montreuil.

Action 3 : Atelier « ados »

Le développement en 2017 d'un tutorat auprès des collégiens et lycéens a permis de lancer une première action auprès d'un groupe d'adolescents. Il s'agit donc de coupler une approche de soutien à la scolarité d'une approche d'accès aux loisirs et à la culture.

L'action en est à ses prémices et a été décidée par le comité d'usagers du CS. La demande du comité d'usagers est prioritairement le soutien à la réussite scolaire, la demande de loisirs a également été exprimée faisant valoir que le CS ne donnait pas jusqu'à présent une place au public adolescent.

L'objectif est de travailler progressivement à l'autonomie des jeunes dans leur vie sociale, les ateliers ados qui consistent en la programmation d'au moins une sortie « ado » est mise en place à titre expérimental et devra s'inscrire en complémentarité avec l'Espace jeunesse.

2^{ème} Objectif opérationnel : La petite enfance

Action 1 : Ateliers 0-3 ans

Au sein du public familial, le public des parents et des enfants de moins de 3 ans est celui qui rencontre le plus de difficultés à participer à la vie sociale du quartier. Rythmée par la vie du tout petit, la participation aux actions du CS est souvent empêchée, d'autant que les familles ne possèdent souvent pas les moyens financiers de faire garder les enfants et que le CS ne propose pas de modes de garde réguliers faute de locaux. Ces ateliers 0-3 ans viennent ainsi donner une réponse à ce public, qui peut rapidement être en situation d'isolement et d'épuisement.

L'atelier vise aux objectifs suivant :

- soutien à la parentalité en proposant des temps de rencontre hors présence des enfants, avec un mode de garde exceptionnel. Ceci constitue un espace privilégié de la rencontre du public avec les professionnels de la petite enfance (intervenants sociaux et familiaux des structures partenaires)
- soutien à la relation parents-enfants et à la socialisation par la constitution d'un groupe d'usagers se rencontrant toutes les semaines sur la base d'une proposition d'animation

Une programmation est construite à l'année. Elle se déroule tous les mardis matins, le mode d'inscription est de participation est souple et non contraignant afin que le public repère le lieu comme un lieu « ressources ».

Action 2 : Accompagnement du projet de création d'un pôle Petite enfance (RAM, halte jeux)

L'agrandissement des locaux du CS devant avoir lieu avant 2021, le travail de création d'un pôle enfance dans les locaux est lancé. L'accompagnement du projet « pôle Petite Enfance » consiste à poursuivre le travail engagé depuis 2013 autour du projet non réalisé de Maison d'assistantes maternelles. Pour l'heure la démarche engagée a permis de faire émerger ces éléments de diagnostic :

-la demande des assistantes maternelles du quartier est la création d'un relais d'assistantes maternelles, projet piloté par la Direction municipale de la Petite Enfance.

-l'absence de mode de garde occasionnel constitue un frein important pour l'insertion sociale et professionnelle des familles. La création d'une garderie éphémère est à l'étude sous le pilotage de la Direction de la Petite Enfance.

La salle dédiée à l'activité « petite enfance » accueillera l'ensemble des actions dédiées à ce public dans un objectif de :

- soutien des initiatives locales et d'accueil des professionnels de la Petite Enfance
- coordination des actions afin de dégager une cohérence entre les temps d'accueil des assistantes maternelles, le temps d'accueil parents-enfants, les temps d'accueil du tout petit enfant
- optimisation des locaux, dans un contexte qui malgré l'agrandissement restera très contraint

Action 3 : Etudier la faisabilité de la création d'un LAEP

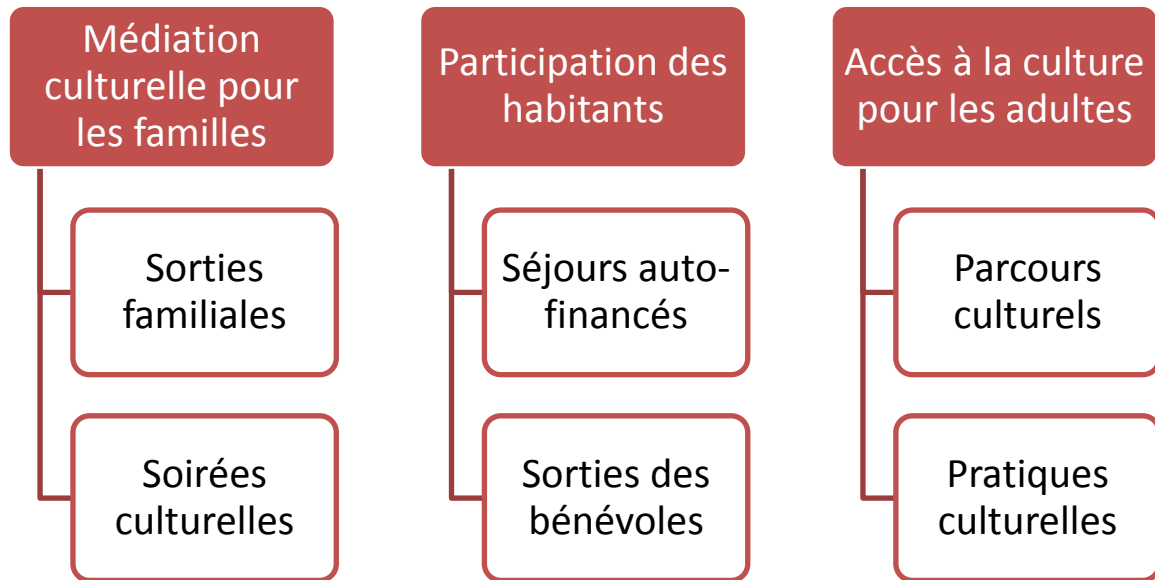
Au vue de l'expérience de l'atelier 0-3 ans, il est proposé d'étudier la possibilité de créer un LAEP.

Cette étude devra être réalisée en y incluant un diagnostic sur les besoins des familles, et la visite de lieux ayant déjà cette expérience.

La création du LAEP nécessite un travail d'investissement sur les espaces d'accueil qui s'intègre au projet d'aménagement d'une salle réservée à la Petite enfance.

L'action consiste en la présentation du projet lors de matinées d'étude réunissant les usagers et les partenaires.

IVème objectif général : Accès à la culture et aux loisirs



Constat

L'accès à la culture et aux loisirs devient un axe fort et transversal du projet social. La fréquentation des temps d'inscription et des comités d'usagers thématiques est en augmentation, avec une file d'attente qui se forme devant le CS 1h30 avant l'ouverture des inscriptions. Les motivations du public sont multiples. Pour les familles, l'accès à la culture et aux loisirs est souvent un acte « parental » d'organisation des loisirs des enfants, pour les adultes il s'agit en général de briser la routine ou de nourrir son désir d'apprentissage et de découverte.

Positionnement et transversalité

Dans ce contexte, le travail de médiation de l'équipe est très important car il s'agit de mettre en place des actions à l'intersection de différents courants :

-répondre à la « commande » du comité d'usagers d'augmentation du nombre d'actions pour répondre à ce qui paraît être une soif inextinguible de « sorties »

-créer une passerelle entre les équipements culturels du territoire et le public, afin de ne pas tomber dans le piège d'une consommation de loisirs mais réaliser des programmations de qualité au niveau artistique et humain. Le partenariat culturel se situe pour partie sur le territoire (Académie Fratellini, Musée d'arts et d'histoire, Basilique de Saint-Denis, Médiathèque, Ecole municipale d'arts plastiques...), et pour partie au sein des musées nationaux (Le Louvre, Versailles, Quai Branly, Centre Pompidou...)

-développer des projets innovants, et éviter les frustrations pour que le CS continue d'être un lieu accueillant tous les publics, et notamment les nouveaux usagers.

Légitimité au regard des missions de la CNAF

Cette action correspond au mission d'animation de la vie sociale d'un CS.

1^{er} objectif opérationnel : Médiation culturelle en direction des familles

Action 1 : Sorties familiales

L'action consiste à mettre en œuvre une programmation culturelle correspond au « cahier des charges » établi par le comité d'usagers :

-l'organisation au minimum d'une à deux sorties permettant la participation des enfants de moins de 3 ans

-l'organisation de sorties permettant la découverte de Paris

Par ailleurs, le CS ajoute à ces critères des éléments dans les objectifs de :

-programmer des actions qui favorisent la participation des pères

-encourager le loisir et la pratique sportive de plein air

-jouer un rôle de médiation culturelle, en informant les partenaires culturels des demandes de notre public et en travaillant à l'adaptation des actions culturelles aux besoins des publics du CS.

Action 2 : Soirées culturelles et loisirs

Il s'agit à travers ces actions de travailler à l'organisation de soirée culturelle permettant une action de proximité. La spécificité du CS est alors de décliner une offre culturelle correspond aux besoins spécifiques du public, tout en y intégrant les valeurs d'éducation populaire qui fondent notre action. Cependant, les contraintes de locaux n'ont pas permis pour le moment le développement des activités. La perspective de l'agrandissement du CS à l'horizon 2019-2020 devrait favoriser la mise en œuvre de cette action.

2^{ème} objectif opérationnel : Participation des habitants aux actions culturelles

Action 1 : Séjours loisirs auto-financés

La mise en place de projets de sorties ou de séjours auto-financés vient donner une réponse à l'immense demande de sorties. Coupler avec la nécessité de gérer au mieux le budget du CS, le comité d'usagers s'est prononcé sur une organisation privilégiant la fréquence des sorties en proximité

(l'essentielle de la programmation des sorties familiales) à l'organisation de séjours exceptionnels et couteux. Cependant, pour ne pas renoncer totalement à l'organisation de sorties à la mer, le comité d'usagers a validé la proposition de l'équipe d'organiser des séjours auto-financés par plusieurs actions de ventes de buvette lors de fêtes sur l'espace public.

Une méthode de projet a été dégagée des expériences précédentes. Les étapes de l'action sont :

- l'organisation d'un appel à participation afin que les règles d'inscription soient rendues publiques et connues de tous

- l'organisation de 2 à 3 événements permettant de réaliser des recettes (brocantes, buvettes, animation). Dans un mode participatif, l'animation des réunions doit aboutir à ce que la logistique et la mise en œuvre de l'action soient portées par les familles participant au projet. La participation effective à ces temps de préparation permet ainsi de définir la composition du groupe de familles qui bénéficieront du séjour

- l'organisation du déroulé du séjour avec les familles

- le départ qui intervient au bout de 3 à 5 mois de préparation

- le bilan de l'action

Action 2 : Les « Sorties des bénévoles »

Initiée en 2017, les sorties des bénévoles constituent également une réponse innovante pour répondre à la forte demande d'actions culturelles. Le projet se formalise, une méthodologie de projet commence à émerger avec les étapes suivantes de mise en œuvre :

- la constitution d'un groupe de bénévoles

- la mise en place d'ateliers de programmation. Il s'agit pour le CS d'organiser une médiation entre un professionnel de la culture et du loisir (par exemple Office du tourisme, ou Direction municipale de la culture) afin que le groupe de bénévoles soit informé de l'offre culturelle du territoire.

- l'organisation par le groupe de la logistique de la sortie et la désignation au sein du groupe des animateurs-bénévoles

3^{ème} objectif opérationnel : Accès à la culture pour les adultes

Action 1 : Les parcours culturels

Souhaités par les usagers, les parcours culturels adultes sont mis en place depuis 2016. Ici encore, les expériences des années précédentes ont permis de capitaliser une méthode de coordination et d'animation de ces parcours :

- la temporalité du parcours, c'est-à-dire 3 à 4 sorties culturelles proposées sur le même thème, a été retenue en ce qu'elle permet au public d'avoir plusieurs fois l'opportunité de participer à l'action sur une durée de 2 à 3 mois. Les sorties sont indépendantes les unes des autres, le public pouvant ne pas

participer à l'ensemble des sorties. Cette souplesse permet à un public très divers d'y participer : salariés en congés/repos, retraités, usagers en congés parental, usagers en recherche d'emploi...

-le choix des thèmes répond à une logique de demande de découverte culturelle et de citoyenneté (par exemple le fonctionnement des médias, ou des institutions politiques). Insolites ou prestigieuses, les sorties doivent donner le sentiment d'une rupture avec le quotidien, d'une parenthèse pour prendre de la distance.

-le groupe ne dépasse pas 15 personnes, il est strictement réservé aux adultes.

Action 2 : Pratique artistique chez les adultes

La médiation de la pratique artistique amateur est difficile quand elle s'inscrit dans la régularité d'un enseignement artistique. Le CS propose deux approches l'une par le théâtre et l'autre par les arts plastiques.

Le théâtre permet de mettre en place une pratique avec diverses portes d'entrée possibles :

-la recherche de l'expression artistique, lorsque l'équipe a identifié cette envie auprès d'un groupe d'habitants

-l'utilisation des techniques du théâtre au service d'un objectif social (besoin de prise de parole notamment)

Le CS a intégré un atelier de pratiques d'arts plastiques de l'Ecole d'arts plastiques situé en centre ville. Ces ateliers ouverts il y a 15 ans ont su généré un public fidèle, moins éloignés du champ culturel, et qui pratique depuis longtemps. L'objectif de l'intégration de ces ateliers est de travailler à faire venir de nouveaux publics au sein de ces ateliers, conduisant ainsi une médiation ardue auprès d'un public adulte qui ne s'autorise pas la pratique artistique.

Vème Objectif général : Des nouveaux locaux dans le cadre du NPNRU

Des locaux rassemblés en un lieu unique

Un lieu spécialisé et dédié au CS

Constat

Les locaux du centre social multi-sites ont permis d'abriter les actions du CS depuis 2012. Cependant la dispersion des activités sur 3 sites : l'accueil général, la salle annexe et les bureaux de l'équipe pèse fortement sur le fonctionnement limitant le développement de projet et créant une perte d'énergie au sein de l'équipe. Les usagers rencontrés lors de l'enquête ont également posé la question de l'agrandissement des locaux pour permettre le développement de nouvelles activités. Le NPNRU représente une opportunité historique de résoudre les difficultés rencontrées par le CS.

Positionnement et transversalité

La raréfaction des financements nécessite de faire des arbitrages au niveau du NPNRU, la problématique des prochaines années est donc de trouver un projet d'aménagement qui résoudrait le problème de la dispersion des locaux du CS, sans pour autant tomber dans l'écueil de créer un grand équipement « fourre-tout » rassemblant tous les services publics.

Légitimité au regard des missions de la CNAF

Cet axe correspond aux missions d'un équipement à vocation sociale globale.

1^{er} objectif opérationnel : Des locaux rassemblés en un lieu unique

Le NPNRU s'est notamment donné pour objectif sur l'axe « équipement public » de normaliser les configurations et les accès aux locaux par des accès facilement repérables et situés sur les axes

structurant du quartier (logique de rue et non de bâtiment). Dans les dernières projections de l'urbaniste chargée du dossier le CS, sans que son emplacement soit modifié, devrait se trouver au croisement d'une nouvelle rue traversant la cité du Franc Moisin et du Cours du Rû de Montfort. Le CS devrait pouvoir bénéficier d'un agrandissement sur la base de son lieu d'accueil. L'agrandissement de ces locaux par la location de nouveaux appartements contigus, participants ainsi à réduire le nombre de logements de rez-de-chaussée inhabités.

Cette démarche devrait aboutir à :

- ouvrir un nouvel espace où sera mis en place le projet « petite enfance »
- accueillir l'ensemble des bureaux de l'équipe dans le lieu d'accueil du public, en effet par manque de place les habitants ne peuvent rencontrer physiquement tous les membres de l'équipe
- permettre l'augmentation du nombre d'inscrits dans les ateliers (seuls 30 personnes peuvent être simultanément accueillis dans les locaux)
- créer des perspectives de développement d'activités

2^{ème} objectif opérationnel : Un lieu spécialisé et dédié au CS

Les enjeux et contraintes fortes du NPNRU nécessite de déterminer les axes stratégiques et les « invariants » du projet centre social dans le quartier. En effet, la complexité des imbrications des programmes immobiliers et les sommes en jeu nécessitent de ré déterminer la vocation des lieux et les configuration qui y sont liées. A ce titre, le centre social souhaite rappeler les principes suivants :

- l'accueil du CS est un espace dédié à la seule mise en œuvre du projet social
- la mutualisation des locaux nécessite une prise en compte de l'ergonomie des lieux en matière de ressources humaines. Ainsi les locaux rattachés au CS mais éloignés des espaces d'activités ou de travail de l'équipe.

En effet, les accueils généralistes et mutualisés, si il semble générateur d'économie en matière de construction et de RH, rendent en réalité la mise en œuvre du projet social très difficile et peu opérante. En effet, l'accueil doit rester un lieu de médiation et de promotion du projet social en direction des usagers. Les accueils partagés entre différents partenaires locaux deviennent uniquement des lieux d'orientation et non d'émergence des initiatives locales.

Une proposition de mutualisation des locaux du CS avec l'espace jeunesse municipale a ainsi émergé en 2017. Cette proposition a été refusée par le CS. La question de l'accueil de nouvelles permanences de services publics est également en discussion. La « spécialisation » de la fonction de locaux du CS nécessite que les nouvelles permanences viennent intégrer les objectifs et les méthodes du centre social (détermination des modalités de fonctionnement selon la demande des habitants). L'écueil a évité étant que le CS devienne gestionnaire de locaux pour des services s'implantant dans le quartier.

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	43	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	5	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Maison de quartier Romain Rolland: renouvellement du projet social et de l'agrément CAF 2018-2021

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant les partenariats qui lient la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis avec les centres sociaux, pour la délivrance de l'agrément centre social ;

Considérant que l'agrément centre social de la maison de quartier Romain Rolland arrive à échéance en février 2018 ;

Considérant que la demande de renouvellement de cet agrément pour la période 2018-2021 nécessite la transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis d'un nouveau projet social pour les trois années à venir ;

Vu le projet social de la maison de quartier Romain Rolland pour la période 2018-2021 ci-annexé ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Est approuvé, et monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à transmettre à la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis le projet social de la maison de quartier Romain Rolland pour la période 2018-2021 ci-annexé.

ARTICLE 2 : Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de financement à venir qui découleront de ce projet social, les agréments et labellisations délivrées par la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis pour la maison de quartier Romain Rolland, pour la période 2018-2021.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297821-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Projet social 2018/2021

Maison de quartier/Centre Social Romain Rolland



Sommaire

Remerciements	4
Introduction	5
I. Présentation du territoire	6
A. Le territoire de la ville de Saint Denis	6
B. Notre territoire d'intervention	6
C. Equipements de nos territoires	9
D. Analyse de la situation du territoire	11
II. Présentation de la maison de quartier	12
A. Les missions et valeurs de la Maison de quartier	12
B. Une équipe au service du projet social	13
1. Une réorganisation	13
2. Stabilisation du personnel	14
3. La place des usagers	14
III. Bilan global du projet social du 2015/2018	15
A. Rappel des objectifs par axes de travail	16
1. Éducation et parentalité	16
2. Accès aux droits	18
3. Accès aux loisirs et à la culture	20
4. Participation des habitants	24
B. Evaluation de l'action menée	26
IV. Mise en œuvre du diagnostic	27
A. Présentation de la méthodologie mise en œuvre	28
1. Par les usagers	28
2. Au sein du Centre Social	28
3. Les habitants / A l'extérieur du Centre Social	29
4. L'équipe de la maison de quartier	29
5. Par les professionnels	29
B. Résultats du diagnostic	31
1. Présentation des résultats	31

2.	<i>Analyse des résultats</i>	38
V.	Projet social 2018/2020	39
A.	Présentation des nouveaux axes	39
1.	<i>La participation et mobilisation des habitants</i>	39
2.	<i>Renforcement des liens sociaux et culturels</i>	39
3.	<i>Consolidation de l'identité du centre social</i>	40
B.	Mise en œuvre des axes prioritaires	41
1.	<i>La participation et mobilisation des habitants</i>	41
2.	<i>Renforcement des liens sociaux et culturels</i>	43
3.	<i>Consolidation de l'identité du centre social</i>	45
VI.	Animation collective famille	49
A.	Les besoins identifiés	49
1.	<i>Un lieu ressource pour les familles</i>	50
2.	<i>Un besoin d'accompagnement dans la fonction parentale</i>	50
B.	Les ressources du territoire	51
C.	Mise en œuvre du projet famille	51
VII.	Evaluation	54
	CONCLUSION	55

Remerciements

**UN TRES GRAND MERCI A TOUTES CELLES ET A TOUS CEUX
QUI ONT CONTRIBUE A CE PROJET EN L'ENRICHISSANT DE
LEURS REFLEXIONS, EN APPORTANT DE LEUR TEMPS ET
ENERGIE POUR LE RENDRE VIVANT ET EN FAIRE UN
PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES HABITANTS**

Introduction

L'élaboration de ce dernier projet social est le fruit d'un travail partagé avec les habitants et Les usagers qui sont au centre de notre projet mais également des professionnels qui œuvrent au sein de nos territoires.

Nous avons ouvert différents espaces de rencontres et d'échanges dans la structure et en dehors, au plus près des habitants pour que cela soit l'occasion de libérer la parole et les ressentis au plus proche de leur réalité et de leur quotidien.

Cela a été rendu possible grâce à une mobilisation des professionnels et de l'équipe de la maison de quartier qui se sont mis au service de ce projet qui marque un renouvellement des axes prioritaires et apporte un regard nouveau sur le territoire. Il traduit les transformations des familles et les mutations sociales et économiques qu'elles vivent.

Ce projet contribue au renforcement de la présence des centres sociaux dans les territoires, par un accompagnement des usagers de plus en plus informés et impliqués dans la gouvernance.

Informé, formé et accompagné malgré des conjonctures qui tendent à se complexifier

Pour poursuivre ce travail un livre photos retraçant les différentes étapes de ce projet sera édité en février 2018 et distribué à l'ensemble des participants.

Des exemplaires seront à la disposition du public.

I. Présentation du territoire

A. Le territoire de la ville de Saint Denis

L'ensemble des données proviennent du recensement INSEE de la population de 2013, elles sont issues du document « Présentation socio démographique du Territoire Joliot-Curie Lamaze Cosmonautes » émanant du secteur d'études locales de la ville de Saint-Denis, Mars 2017).

La ville de Saint-Denis a vu ces dernières années un accroissement important de sa population, la plaçant en tête des communes du département avec 109 343 habitants (115701 sur les estimations de livraison de logements neufs en 2017).

B. Notre territoire d'intervention

Le quartier Joliot-Curie-Lamaze Cosmonautes compte 10491 habitants soit 9,6% de la population (6ème quartier). Il se compose principalement d'habitat social construit dans les années 50- 60 (Barbusse ; Cachin) et les années 70 (Romain Rolland, Joliot-Curie, Cosmonautes ; Saint-Rémy). Concernés par le programme national de rénovation urbaine les logements sociaux de la cité Saint-Rémy ont été démolis et reconstruits en immeubles de faible hauteur. Un parc privé pavillonnaire (Champs de Course) s'étire dans de petites rues au sud de l'avenue Romain Rolland.

Logements :

Le parc se compose d'un total de 4 037 logements dont 94% occupés en résidences principales, majoritairement en location. Le parc HLM représente ainsi 47,4% des résidences principales. C'est néanmoins dans ce quartier que la part des propriétaires occupants est la plus forte : 31,2% soit 1 183 ménages (23% à SD). 207 logements sont vacants (5%).

Ménage :

La taille moyenne des ménages comme celle des logements est supérieure aux moyennes de la ville, à savoir 2,58 occupants par résidence. On relève notamment 62,5% de 3 ou 4 pièces contre en moyenne 50,5% à Saint-Denis. 49% des ménages ne sont pas motorisés (53% à SD), mais 10% possèdent 2 voitures ou plus (7% à SD).

Parmi les 3 797 ménages du quartier, on recense 2 378 familles (62,6%). 1 757 familles ont un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans : la monoparentalité est fréquente soit 35,3% des familles avec enfants.

Cette hétérogénéité socio-économique au sein du parc se retrouve dans les revenus déclarés par UC : la médiane est de 15 000€ à Champs de Course et Cachin (12 266€ à SD) ; de 11 000€ à Saint-Rémy et de 10 300€ à Cosmonautes, où le seuil de revenu des ménages modestes a fortement reculé depuis 2008.

Diplôme et taux d'activités :

Le taux d'activité est faible (60,8%), en rapport avec une population plus âgée et faiblement diplômée. C'est à la fois le taux d'activité des hommes (67,5%) et des femmes (53,7%) qui sont inférieurs à la moyenne communale (71,6% et 61%).

24% des actifs sont au chômage, 22,7% des hommes : la faible activité féminine se renforce d'un risque accru de chômage (26% des actives). 17% des 15-24 ans (soit 242 jeunes) se déclarent au chômage ce qui correspond à 39,2% des actifs de cet âge. Les actifs travaillent plus fréquemment dans leur commune que les habitants d'autres quartiers. 85% des salariés disposent d'un CDI (ou d'un emploi de la fonction publique) ce qui est supérieur à la moyenne de la ville (82,7%) mais ne traduit pas l'unité des composantes du quartier : les taux d'activité H et F sont plus forts dans les quartiers Cachin et Champs de Course ; à Cosmonautes coexistent à la fois un taux de chômage élevé mais aussi un taux de CDI supérieur.

Pyramide des âges :

Les plus de 15 ans représentent 8 263 habitants. Parmi eux 50% ne disposent d'aucune qualification (40,6% à SD). Au sein des actifs du quartier les parts d'Ouvriers (32,5%) et d'Employés (39,7%) sont majoritaires (comparables aux autres quartiers à dominante d'habitat social, FAM et FMBASDF).



C. Equipements de nos territoires

Vie Locale et Associative

Le tissu associatif est peu dense mais leur implication dans la vie de quartier importante : Association de Prévention CANAL, ASAFI, APIJ, Rori Collectif, Les Mains Unies, Amicale de locataire de La Source, CNL Joliot-Curie, « On peut tous réussir », Collectif Lamaze. En outre des associations extérieures peuvent ponctuellement intervenir.

Le collectif de professionnels du secteur réunit les services municipaux et communautaires territorialisés, les associations qui interviennent sur le territoire et est ouvert à l'ensemble des équipements du secteur. Les partenaires investis régulièrement dans ce travail collectif ont pu établir une relation de confiance grâce à des actions menées conjointement notamment avec la production d'événements festifs de plus ou moins grande ampleur.

Vie Economique, Sociale et Cadre de Vie

Les services publics : La Poste Barbusse, La Maison de Quartier / Centre Social Romain Rolland, Le Centre Ressource Lecture Aladin (Réseau des Médiathèques de Plaine Commune), Les Espaces Jeunesse Barbusse / Joliot-Curie / Cosmonautes, les 4 Accueils de Loisirs, la Résidence pour Personnes Âgées Ambroise Croizat, la Ludothèque Cosmonautes.

Les Etablissements scolaires : Les 4 Maternelles Moulin Basset, Marville, Vieille Mer et Hautes Noëllles ; Les 4 Ecoles Élémentaires Irène et Frédéric Joliot Curie, Louis Blériot, Antoine de Saint-Exupéry et Cosmonautes ; Les 2 Collèges Henri Barbusse et Jean Lurçat ; l'École d'Infirmières.

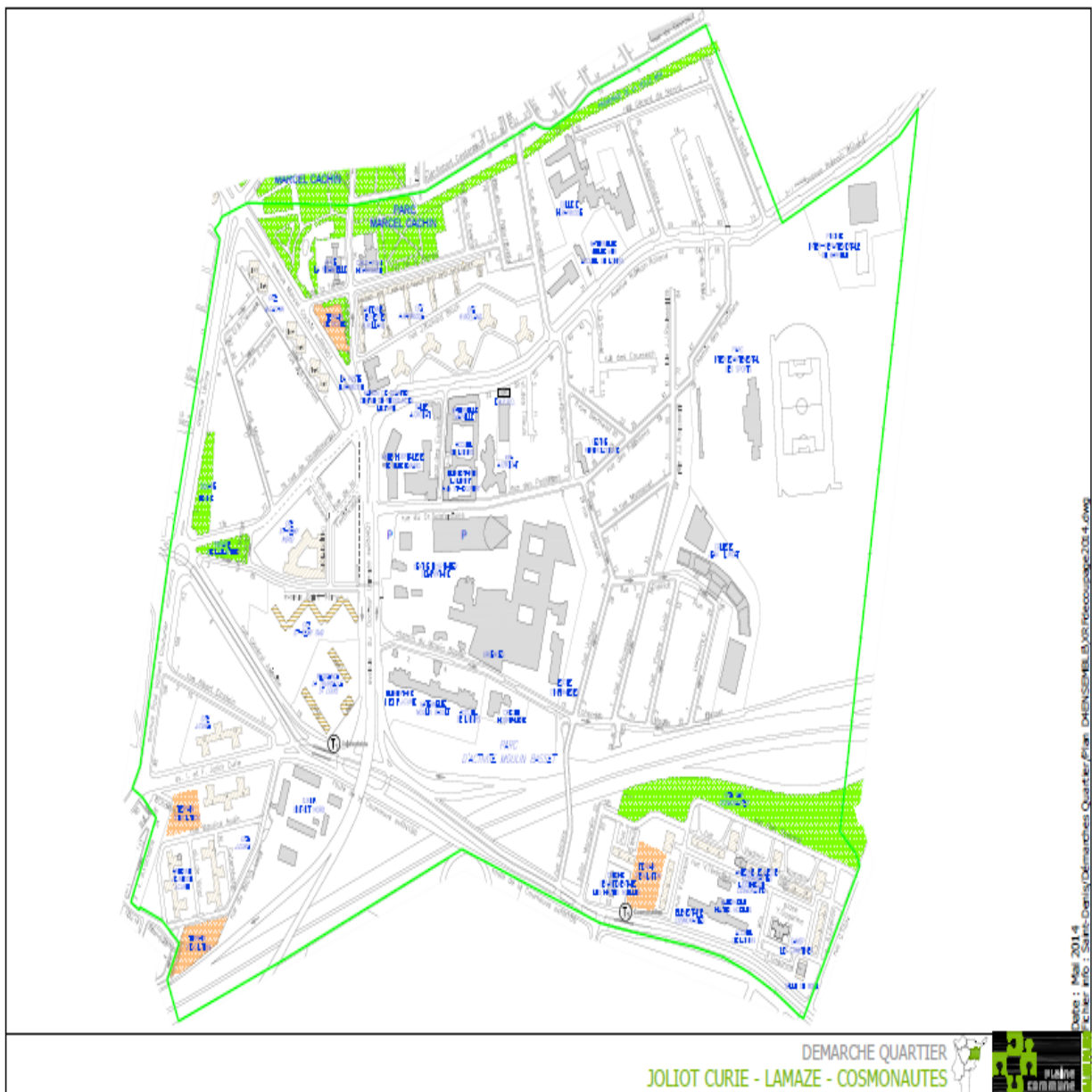
Les équipements culturels / sportifs : la Piscine Interdépartementale de Marville, le Parc Interdépartemental des Sports, la Salle multi activités de Cosmonautes, les terrains de proximité.

Les commerces : Boulangeries, Boucheries, Presse, Fleuriste, Bar / Restaurant, Restauration rapide, Épiceries, Pharmacies (x2), Supérette, Bazar.

Les équipements de garde d'enfants : La Maison de la Petite Enfance Ribambelle, la crèche Départementale "Les Hautes Noëlle", la Crèche Hospitalière.

Les acteurs de Santé : Le Centre Municipal de Santé (CMS) - Protection Maternelle Infantile (PMI) Henri Barbusse, le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), le Centre Hospitalier Delafontaine, l'Unité Hospitalière de Ville Evrard, le Centre de Néphrologie, Centre de Radiologie, Professionnels de Santé : Généralistes / Masseur Kinésithérapeute / Ophtalmologue.

Environnement : Parc Marcel Cachin, Square Lénine, Square de l'Alanthe, Terrain de Boules, Aires de Jeux (x6).



D. Analyse de la situation du territoire

Les statistiques nous indiquent que le taux de chômage est plus important que le reste de la ville et plus encore que le taux national.

Ce chiffre est en progression par rapport au dernier projet social et particulièrement le chômage des jeunes (plus de 50 % sont sans qualification) ainsi que le chômage des femmes qui est encore en constante augmentation.

Le point fort est l'augmentation de la population ce qui indique un renouvellement est un développement du territoire.

Cependant au-delà des statistiques, nous avons interrogé les habitants sur leur ressenti de leur quartier d'habitation : il apparaît que le ressenti est extrêmement important. Nous constatons des évolutions par rapport au précédent projet social.

Le premier constat est que les personnes ont une vision plus négative de leur territoire d'habitation bien que statistiquement les indicateurs ne sont pas plus alarmants.

Cela concerne le sentiment d'insécurité, le sentiment qu'il y a plus de délinquance, de violence et d'agressions.

De plus, malgré les moyens qui sont mobilisés sur l'environnement et la propreté, les habitants ont le sentiment que la ville est toujours sale, que rien n'est vraiment fait et que les gens ne se préoccupent pas de leur ville. Il est exprimé un sentiment de lassitude, que c'est trop tard et que les choses ne vont pas changer.

Ce découragement est également indiqué par les professionnels du territoire qui parle d'« épuisement ». Ils ont également le sentiment que leur action n'apporte aucun changement, et que plutôt que de s'améliorer, le cadre de vie des habitants a une tendance à plutôt se dégrader.

Ils ont également le sentiment que les parents ont de plus en plus de difficultés à être en responsabilité dans l'éducation de leurs enfants ; d'où des constats de comportements chez ses derniers problématiques autant dans le cadre scolaire que dans l'espace public.

II. Présentation de la maison de quartier

A. Les missions et valeurs de la Maison de quartier

La maison de quartier/centre social Romain Rolland se trouve au cœur du quartier Lamaze au carrefour des différents quartiers qui l'entourent : Saint Rémy, Henri Barbusse, Joliot Curie et Cosmonautes. Bien que souvent associé au quartier « Barbusse », le centre social accueille un public des quatre territoires en fonction des besoins et des services.

L'équipe est composée d'une directrice et d'une adjointe ainsi que d'une secrétaire comptable et d'un agent d'accueil. Par ailleurs, l'équipe a été renforcée par l'arrivée de la référente famille en Octobre 2017.

Du personnel avec un statut de vacataire vient également renforcer l'équipe pour les actions d'animations. C'est le cas pour l'accompagnement scolaire, les cours de Français Langue Etrangère, les cours de couture et d'autres ateliers mis en place pour les vacances scolaires en particuliers.

Le centre social associe à son action des partenaires du territoire comme L'ASAFI ou le club de prévention CANAL ou encore le Centre Municipal de Santé, la résidence de personnes âgées...

De plus, l'implication des habitants reste au cœur de notre action en les associant à différents niveaux de participation et la mise en œuvre de ce renouvellement de projet social en a été encore l'occasion : faire avec les habitants en accompagnant vers l'autonomie. La prise de responsabilité est l'enjeu majeur de ce renouvellement de projet social.

B. Une équipe au service du projet social

1. Une réorganisation

Depuis son ouverture en décembre 2007, la maison de quartier Romain Rolland a fonctionné en réseau avec une implantation sur deux sites distincts :

- Sur le quartier Romain Rolland, au 2 rue H. Barbusse ;
- Sur le quartier Allende, dans une antenne à la maison de quartier, au 49 rue de Chantilly.

Toutefois, les moyens humains alloués à la maison de quartier n'ont pas permis d'assumer un fonctionnement régulier de l'antenne Allende. C'est pourquoi il a été validé le principe d'une évolution du fonctionnement de la maison de quartier Romain Rolland selon les propositions suivantes (détaillées dans un rapport d'actualité et validées par le bureau municipal lors de sa réunion du 17 novembre 2014) :

- Le recentrage de l'action de la maison de quartier à Romain Rolland, afin de mettre en œuvre un projet social en cohérence avec les projets de territoire et le redécoupage des quartiers.
- La sortie de l'annexe du quartier Allende du périmètre du projet social de la maison de quartier, afin de ne pas compromettre le renouvellement de l'agrément de la maison de quartier délivré par la CAF.
- Le maintien d'activités dans les locaux de l'annexe Allende autour de l'espace parents les mardis et vendredis matin et de l'atelier informatique, tout en recherchant des opportunités pour augmenter les plages d'ouverture de ces locaux autour d'activités nouvelles qui pourraient être développées par d'autres partenaires (services municipaux, associations, ...).
- La création d'un poste de référent famille, permettant d'obtenir l'agrément « animation collective famille »

2. Stabilisation du personnel

Depuis sa création, le centre social romain Rolland fonctionne avec une équipe composée de 5 personnes. Et sera renforcée dans le projet social en cours par l'arrivée de la personne en charge du projet « animation famille ».

Globalement l'équipe connaît une grande stabilité car 80 % de son personnel est présent depuis l'ouverture de l'équipement.

Il est composé :

- Une directrice présente depuis novembre 2006 pour la préfiguration de l'équipement et depuis décembre 2007 en direction.
- Une adjointe, précédemment formatrice, présente depuis 2006,
- Une secrétaire comptable depuis 2010,
- Un agent d'accueil depuis 2012
- Une animatrice depuis 2007.

L'équipe de vacataires est également la même pour 50% de son effectif.

3. La place des usagers

Ce projet social a été également l'occasion de repenser le volet animation globale et de dégager un axe parentalité plus fort, qui fera l'objet du projet animation collective famille. La perspective de la création d'un poste de coordinateur(trice) famille et d'une mobilisation des familles de plus en plus grande dans la mise en œuvre de ce projet renforcera nos actions.

Ce nouveau contexte donne encore plus de dynamique à ce projet qui met toujours plus le citoyen au cœur de son action. Faire avec les habitants en accompagnant vers l'autonomie, la prise de responsabilité est l'enjeu majeur de ce projet social.

III. Bilan global du projet social du 2015/2018

L'évaluation du projet social 2015-2018 a été réalisée à partir des retours des usagers et des membres de l'équipe de la Maison de Quartier.

Ce bilan exhaustif vise à mettre en lumière les principaux retours des personnes interrogées. Des données quantitatives appuieront ses remarques.



A. Rappel des objectifs par axes de travail

1. Éducation et parentalité

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (2 groupes de niveau : CP-CE1-CE2 / CM1-CM2)

Malgré une évolution constante du nombre d'enfants inscrits entre 2015 et 2017 (+ 8 enfants entre ces deux années), la Maison de Quartier ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes.

Cette activité décomposée en deux temps (un temps aide aux devoirs / un temps projet pédagogique) se distingue :

- Par un fort taux de participation des enfants.
- Par une implication des enfants dans les différents projets (participation au concours d'écriture en 2015 et 2017 / projet nutrition en partenariat avec le service municipal de santé / projet autour du livre avec le Centre Ressource Lecture Aladin).
- Par un investissement fort de certains parents (participation aux réunions d'informations / de bilans, aux sorties + participation en tant qu'observateur à des séances).

Depuis Mai 2017, un partenariat a été formalisé avec les directeurs des écoles élémentaires Saint-Exupéry et Blériot. Une rencontre est d'ores et déjà prévue en Septembre 2017. Par ailleurs, la Maison de Quartier / centre Social Romain Rolland est engagée dans le Comité de Pilotage du Collège Jean Lurçat.

Ateliers parents/enfants :

Afin de face à une désertification de ces ateliers, cette activité a connu de nombreux changements entre 2015 et 2018.

Les modifications les plus importantes ont été :

- Ateliers pris plus souvent en charge par des intervenants extérieurs. Ces ateliers sont souvent considérés comme plus riches et plus attrayants (Par exemple : ateliers

scientifiques avec l'association « Les Savants Fous » / ateliers musicaux avec l'association « Boukoussou » / ateliers conte avec Ali Merghache).

- Ateliers sous forme de cycle (3 à 4 séances) permettant un apprentissage plus complet d'une pratique.

Depuis juin 2016, certains de ces ateliers ont été ouverts aux résidents de la « Maison D'Accueil Spécialisé » située juste en face la Maison de Quartier / Centre Social Romain Rolland. Ces temps de rencontre autour de jeux de société visent à faciliter la rencontre entre deux publics qui souvent ne se connaissent pas et de changer le regard des adultes et des enfants sur la maladie.

Les groupes d'échange de parents :

Tous comme les ateliers, les groupes d'échange de parents ont connu une modification structurelle. En 2015-2016, ces derniers étaient pris en charge par un binôme maison de quartier / accueil de loisirs.

Face à la difficulté de maintenir la dynamique de ce groupe, il a été décidé que ce groupe de parole soit pris en charge par une psychologue.

Entre février et juin 2017, deux cycles ont été abordés : l'un sur le développement du jeune enfant et l'autre sur l'adolescence.

En parallèle de ce groupe de parole, une formation a été proposée aux parents et aux assistantes maternelles du secteur sur la thématique « Le jeu et le développement du jeune enfant ». 5 séances ont eu lieu entre Avril et Juillet 2017.

2. Accès aux droits

INFORMATIONS COLLECTIVES / PERMANENCES ADMINISTRATIVES / ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Permanences administratives

Les permanences écrivains publics (les lundis matin) et juriste (les jeudis après-midi) connaissent toujours le même succès.

En 2016, 197 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences écrivains publics et 158 dans le cadre des permanences juridiques.

Les délais d'attente sont parfois jugés trop longs par les bénéficiaires. Néanmoins, une meilleure connaissance des missions des partenaires de proximité ont permis de favoriser la réorientation et de diminuer ainsi ces délais. Une réorientation est systématiquement proposée lorsque l'utilisateur considère que le rendez-vous n'est pas satisfaisant.

A ces deux permanences sont venues se rajouter une permanence hebdomadaire d'une assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales. Mises en place depuis Février 2016, celles-ci commencent à être connues des usagers de la Maison de Quartier. Cette permanence a permis d'inscrire de manière plus régulière notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Informations collectives

Par ailleurs en parallèle à ces permanences, les informations collectives thématiques ont vu leur nombre croître depuis 2016.

Pour exemple, en 2016, 10 informations avaient été proposées par les partenaires suivants :

- Caisse d'Allocations Familiales (6 informations sur les thématiques suivantes : *Passeports loisirs / Séjour vacances / Site internet / Prestations sociales*).
- Service municipal de Santé (4 informations sur les thématiques suivantes : *préventions du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein / la Nutrition*).

Ces informations collectives connaissent des fréquentations variables. Néanmoins, pour les participants, celles-ci sont toujours très appréciées et repartent systématiquement avec des conseils ou des adresses.

Ateliers sociolinguistiques

Entre 2015 et 2016, le nombre de personnes accueillies dans les cours de français a augmenté. Celui-ci est passé de 40 à 48 personnes. Néanmoins, la Maison de Quartier / Centre social Romain Rolland ne peut pas faire face à l'ensemble des demandes.

Le projet culturel « Partageons le musée » porté en partenariat avec le Musée d'Art et d'Histoires et la Maison de Quartier / Centre Social Sémard a été au cœur des ateliers sociolinguistiques en 2015-2016. Il s'agissait pour les apprenants d'être les voix des audioguides de ce musée. Ils ont d'abord bénéficié d'un temps d'appropriation du lieu et des différents objets qu'ils allaient présenter sur les audioguides. Ils ont pu ainsi préparer une présentation historique et personnelle des objets choisis, en faisant écho à leur vécu, à leur culture ; en complément de ces supports audio, un livret de 25 pages a été réalisé.

Ce projet a généré beaucoup d'appréhension à son démarrage, mais au final les participants ont été satisfaits du résultat, avec pour certains, le sentiment d'avoir « fait quelque chose de leur vie », d'avoir pu transmettre leurs connaissances à leurs enfants et au grand public. Car c'est bien la notion de transmission qui passe à travers leur voix dans les audioguides, écoutés par les visiteurs du musée.

3. Accès aux loisirs et à la culture

ATELIERS HEBDOMADAIRES / SORTIES FAMILIALES / TEMPS DE CONVIVIALITE

Ateliers hebdomadaires

Entre 2015 et 2017, l'ensemble des ateliers « couture /cartonnage / cuisine » se sont maintenus. Ces derniers sont organisés suivant les années scolaires.

Le nombre de participants a augmenté entre ces deux années :

- + 4 personnes pour la couture
- + 5 personnes pour le cartonnage.

La demande pour ses ateliers ne cesse de progresser. Tout comme pour les cours de français et l'accompagnement à la scolarité, l'ensemble des demandes ne peut être satisfaite. Nous remarquons, néanmoins, qu'il y a moins de passerelle entre les différents ateliers et les autres activités de la Maison de quartier.

De même, suite à la demande des usagers, un cours de zumba a été mis en place en septembre 2015. 12 personnes ont été inscrites en 2015-2016 et 9 en 2016-2017.

Les cours de couture de couture et de cartonnage ont chacun connu des temps forts de valorisation notamment lors de la fête de l'équipement / de la brocante où les réalisations des bénéficiaires étaient exposées. Un défilé de mode a également été organisé en mars 2016 par les femmes de l'atelier couture. Celui-ci était ouvert à l'ensemble des usagers de la Maison de Quartier.

Par ailleurs, durant l'année scolaire 2016-2017, deux apprenantes du cours de cartonnage ont été formées afin de reprendre le cours en septembre 2017. En effet, suite au départ en retraite de l'intervenante, les cours seront maintenus grâce à cette prise en charge.

Sorties familiales

Les sorties familiales connaissent toujours autant de succès même si les sorties de loisirs sont les plus convoitées.

En 2015, 18 sorties ont été organisées dont 3 sorties au Cinéma L'Ecran, 2 sorties au Théâtre Gérard Philippe, 1 sortie à l'Aquarium SeaLife, 1 sortie au Palais de la Découverte, 1 sortie à l'Ecopark, 1 sortie au Zoo de Vincennes, 1 sortie au parc « La mer des Sables », 3 sorties à la

mer, 1 sortie au Château de Breteuil, 1 sortie à la Ferme de Gally, 1 sortie à la Base de Loisirs de Cergy, 1 sortie au Musée du Louvre, 1 sortie au Salon du Livre et de la Presse Jeunesse.

En 2016, 20 sorties ont été organisées dont 1 sortie au Cinéma « Le Rex », 1 sortie au Parc « France Miniatures », 1 sortie à la ferme pédagogique « La Doudou », 3 sorties à la Mer, 1 sortie à la Base de Loisirs, 1 sortie au « Jardin d'Acclimatation », 1 sortie « Bateau-Mouche », 1 sortie au « Zoo de Thoiry », 1 sortie à la « Grande Galerie de l'Evolution », 1 sortie au Cirque Pinder, 1 sortie au Bowling, 5 sorties au cinéma « L'Ecran », 1 sortie au Stade de France, 2 sorties au Théâtre Gérard Philippe.

De Janvier à Août 2017, 17 sorties ont été organisées dont 3 sorties au cinéma « L'Ecran », 1 sortie au « Musée de l'Homme », 1 sortie à la « Cité des Sciences et de l'Industrie », 1 sortie au « Théâtre Gérard Philippe », 1 sortie au « Palais de la Découverte », 1 sortie au « Musée du Chocolat », 1 sortie à « Cinéaqua », 1 sortie au « Musée de l'Air et de l'Espace », 3 sorties à la Mer, 1 sortie au « Château de Chantilly », 1 sortie au « Parc Saint-Paul », 2 sorties « Equitation ».

Travaillée avec les habitants lors des comités d'usagers, la programmation est considérée comme « riche et intéressant » même par les habitants qui n'y participent pas.

Depuis 2016, nous avons augmenté le nombre de sorties en proximité. Celles-ci ne nécessitent pas obligatoirement la location d'un car, ce qui permet d'enrichir nos propositions de sorties à coût peu élevé.

Depuis Décembre 2016, la Maison de Quartier / Centre social Romain Rolland a modifié ses modalités d'inscription pour les sorties familiales. Après avoir échangé avec les usagers sur les difficultés rencontrées lors des inscriptions (conflits entre participants / « toujours les mêmes » / etc), il a été proposé de distribuer les places par tirage au sort. Après 8 mois de pratique, les retours des usagers sont en majorité positifs. Ils trouvent que cette pratique est plus juste et qu'elle permet à un plus grand nombre de bénéficier des sorties.

Spectacles culturels / de loisirs

Même si les sorties culturelles ne connaissent pas toujours le succès escompté (notamment les visites de musées, les pièces de théâtre au TGP), la culture de proximité au sein de la maison de Quartier est très appréciée. Les spectacles proposés au cours de ce projet social ont été très appréciés et variés :

- Spectacle « hors les murs » du théâtre Gérard Philipe
 - « Cher Erik Satie » le 18 Mars 2016 (spectacle adultes – 30 personnes).
 - « Cendrillon » le 30 septembre 2016 (spectacle familial - 105 personnes).
- Spectacle de Théâtre
 - « J'ai trop trimé » le 30 Mars 2017 (spectacle adultes – 25 personnes).
- Spectacle de contes
 - « Les dits d'Ali » le 20 Janvier et le 27 Juillet 2017 (spectacle familial – 50 personnes et 40 personnes).
- Spectacle de musique antillaise
 - « Boukoussou » le 13 Janvier 2017 (spectacle familial – 45 personnes).
- Spectacle de danse
 - « Métamorphose d'une princesse » le 14 Décembre 2016 (spectacle familial – 50 personnes).
- Spectacle de clown
 - « Les gaffes » le 16 Décembre 2015 (spectacle familial – 60 personnes).

La majorité de ces spectacles étaient gratuits. Néanmoins, en contrepartie, les spectateurs devaient rapporter un met salé ou sucré afin d'être partagé à la fin des spectacles. De même, certains habitants lors de ces soirées conviviales ont été présents lors de la phase d'installation et de rangement.

En parallèle de ces activités culturelles, la Maison de Quartier / Centre Social Romain Rolland a maintenu l'organisation annuelle de sa brocante et a participé aux différentes fêtes de quartier organisées sur son territoire.



4. Participation des habitants

Cet axe transversal à l'ensemble des activités de la Maison de Quartier / Centre Social Romain a connu de belles réussites.

Le comité d'usagers

Les usagers de la Maison de Quartier sont régulièrement consultés notamment lors des réunions du Comité d'usagers. Ils proposent et participent à la sélection des sorties familiales.

En parallèle à ces comités d'usagers, des comités d'animation ont été mis en place pour l'organisation de la brocante et des portes ouvertes de la Maison de Quartier. Dans ces instances, les habitants participent aux choix des animations et sont partie prenante de l'organisation. Ils sont un soutien logistique sur les stands restauration et animation.

Pour exemple, 13 habitants ont participé à l'organisation des brocantes 2016 et 2017 et ont tenu divers stands (restauration / animation kermesse / exposition cartonnage). De même, 6 usagères ont préparé un buffet pour 100 personnes lors de la représentation de « Cendrillon » le 30 septembre 2016.

Les habitants ont également participé à divers groupes de travail lors du renouvellement du projet social. Leur participation auprès des professionnels lors de ces groupes de travail a enrichi la qualité des échanges et apporté un autre regard sur nos pratiques professionnelles.

Néanmoins, la demande n'émane que trop peu rarement des habitants. L'enjeu pour les années à venir : favoriser la participation des usagers en tant que « porteurs d'idées / porteurs de projets ».

Par ailleurs, le groupe « habitants ressources » sur lequel s'appuie la Maison de Quartier est le même depuis deux ans. Le second enjeu pour le projet social 2018-2021 est de voir à renouveler ce groupe afin de ne pas « épuiser » ses membres qui pour certains sont lassés de voir le manque d'implication des autres habitants.

Les ateliers échanges de savoir-faire

Mis en place depuis 2015, ces ateliers sont très appréciés des habitantes. L'une des difficultés à laquelle la Maison de Quartier est confrontée est de trouver des usagers volontaires à la prise en charge de ces ateliers.

En 2015, 3 ateliers ont été proposés : deux ateliers cuisine + un atelier de sensibilisation aux accidents domestiques.

En 2016, 2 ateliers ont été proposés : un atelier cuisine + un atelier de sensibilisation aux accidents domestiques.

En 2017, 2 ateliers ont été proposés : un atelier pâtisserie + un atelier couture (2 séances).

B. Evaluation de l'action menée

Nous avons pu constater à l'évaluation de notre action sur ce dernier projet social que la demande autour de la culture et des activités de loisirs sont de plus en plus importante.

On constate que les familles sont très demandeuses de sorties hors de la commune pour des parcs de loisirs, des balades, des spectacles et moins pour les musées.

Cependant les usagers apprécient de pouvoir avoir une activités en famille ou seuls entre adultes, de ce fait nous gardons l'option de proposer des activités collectives pendant les vacances scolaires afin de permettre aux familles d'avoir des moments de partage et de proposer hors vacances des activités pour adultes pour que les parents et non parents puissent avoir des temps pour « souffler » en dehors de la cellule familiale.

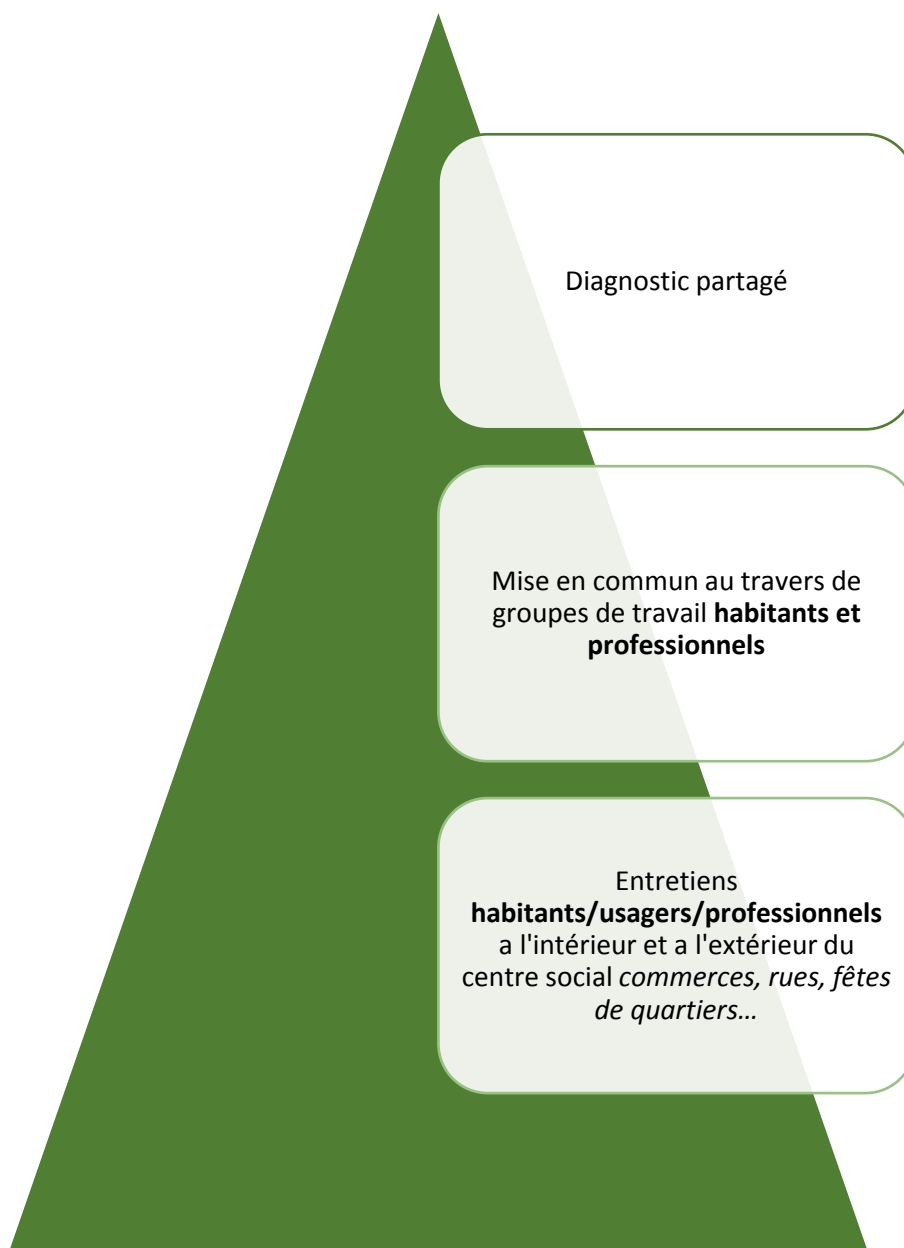
Il sort enfin que les activités autour de la santé sont très demandées soit au travers de temps d'informations sur différentes pathologies ou au travers d'une activité comme le sport ou des ateliers nutritionnels avec le service santé de la ville.

Nous avons diversifié notre panel d'activités en travaillant avec le centre de santé Henri Barbusse et la Maison de la Santé de la ville de Saint Denis, qui nous propose d'inscrire les usagers dans certaines de ses activités comme la gymnastique douce ou la marche suédoise.

Enfin toutes les activités autour de l'éducation, de la prévention des comportements à risque, particulièrement chez les jeunes enfants sont sollicités par les familles. En dehors de l'accompagnement scolaire nous offrons des ateliers de pratiques artistiques dans le centre social ou en partenariat avec différents services ou associations.

IV. Mise en œuvre du diagnostic

Pour mener à bien ce renouvellement de projet, nous nous sommes appuyés sur un diagnostic le plus partagé et qui fasse une place importante à la population.



A. Présentation de la méthodologie mise en œuvre

Nous avons diversifié nos approches afin de permettre à chacun et chacune d'apporter sa contribution en tant qu'utilisateur, habitant non usager, professionnel du territoire.

1. Par les usagers

Une première évaluation sur la participation

Pour cela nous avons, de décembre 2016 à fin février 2017, accueilli un groupe de stagiaire en formation d'assistante sociale qui a fait un diagnostic sur l'axe de la participation des habitants du projet social.

Nous avons convenu de retenir celui portant sur la participation des habitants, car il nous a semblé que cet axe était transversal aux autres priorités retenues dans le projet 2015/2018.

Pour cela, elles ont élaboré un guide d'entretien semi-ouvert et ont fait des passations à différents endroits : dans la rue auprès des habitants tout venant, dans le bureau de poste, au centre de santé, à la PMI ainsi que dans le supermarché Franprix.

Au total plus de 100 entretiens ont été réalisés auprès des habitants.

Une double évaluation des habitants / usagers

2. Au sein du Centre Social

Pour aller plus loin dans le partage de ce travail, nous avons eu plusieurs réunions avec les personnes participant au comité d'utilisateurs pour expliquer l'importance du renouvellement du projet social et l'importance de leur implication dans son déroulement.

Nous leur avons demandé si elles pouvaient se mobiliser pour faire ce diagnostic avec nous.

Nous avons constitué des petits groupes d'habitants pour évaluer chacun des axes du projet social. Chaque personne a choisi un groupe en fonction de ses intérêts pour les thèmes suivants :

- **Axe1 : Education / Parentalité**
- **Axe 2 : Accès aux droits**
- **Axe 3 : Accès aux loisirs et à la culture**
- **Axe 4 : Participations des habitants**

Cela a donné lieu à une première évaluation de l'action du Centre Social et des propositions pour alimenter les futurs axes prioritaires

3. Les habitants / A l'extérieur du Centre Social

Pour conserver la mobilisation des usagers, nous avons sollicité les habitants pour être en binôme avec un professionnel de la maison de quartier pour aller à la rencontre des habitants qui ne connaissaient pas encore la maison de quartier ou qui avaient été usagers occasionnels. En nous appuyant sur un guide d'entretiens, le binôme usager/professionnel, est allé à la rencontre de la population à l'intérieur de la maison de quartier mais également à l'extérieur, aux endroits qui nous semblaient les plus pertinents pour échanger sur l'action du centre social mais également pour poser un regard sur l'évolution du territoire.

4. L'équipe de la maison de quartier

L'équipe du centre social a été également fortement impliquée dans ce diagnostic. Pour cela, nous avons construit une grille (Cf en annexe) qui a permis une auto-évaluation par chaque membre de l'équipe de son action dans la maison de quartier, de la globalité du projet ainsi que son évolution sur les 3 ans qu'a duré le projet social.

Nous avons eu 3 temps d'échange.

5. Par les professionnels

Nous avons réuni les professionnels des différents quartiers afin de leur présenter le travail qui allait être mené dans le cadre du renouvellement du projet social.

Nous avons insisté sur les enjeux qu'il y avait à avoir une concertation la plus large pour répondre au plus près des besoins des habitants.

Chacun a pu exprimer ses attentes, sa vision sur le centre social et son action sur le territoire.

Puis, nous avons eu une deuxième rencontre en petits groupes un samedi matin pour évaluer chacun des axes du projet social mais aussi pour donner une vision du fonctionnement du centre social et des quartiers concernés.

B. Résultats du diagnostic

1. Présentation des résultats au travers de la parole des habitants.

CHAMPS INTERROGER	QUARTIER
Image et perception des quartiers	
HABITANTS	PROFESSIONNELS
<p>Les quartiers de cosmonautes et de Joliot curie sont décrits comme les plus dégradés. (souhait d'en partir, ras le bol, dégradation du lien entre les habitants et voisins)</p> <p><i>« Le quartier va mal. ça va très mal à joliot Curie. Très mal en ce moment je trouve ! Si je pouvais partir demain, je partirai de Joliot. »</i></p> <p>Insécurité, augmentation de la délinquance et de la violence.</p> <p><i>« Le quartier se dégrade de la faute de ceux qui cassent tout et qui brûlent tout. »</i></p> <p>Manque de propreté.</p> <p><i>« Il y a des gens qui jettent leurs poubelles par les fenêtres. Depuis qu'ils</i></p>	<p>Dégradation de l'environnement</p> <p>Renfermement des habitants et isolement des professionnels,</p> <p>Usure des professionnels qui disent ne pas voir de changement</p> <p>Malgré tout, il y a des habitants moteurs.</p>

ont installé les colonnes de poubelles à l'extérieur, c'est pire. Les gens laissent leurs sacs devant les poubelles même si elles sont vides. »

Fermeture de structure de proximité, services, commerçants.

« La cité s'éteint à petits feux. Bientôt, il n'y aura plus rien. Tous les locaux ferment les uns après les autres. »

Peur de dire les choses

« Il n'y a plus de communication. On ne peut rien dire aux enfants sinon les parents nous disent de nous occuper de nos affaires ».

Proximité des transports (tramway / bus / gare RER / métro.

« On est bien desservi niveau transports. On est en proximité avec La Courneuve et Aubervilliers. »

3 Mots pour qualifier votre territoire

HABITANTS

Nos quartiers sont *« nuls et sales »*.

Déception vis-à-vis des gens

« Je suis déçue. Les gens veulent qu'on leur donne tout dans les mains. Pourtant la force de nos quartiers, ce sont ses habitants. »

Le sentiment que les choses vont plus mal : plus de respect, plus d'insécurité.

« Avant, Cosmo, c'était un petit village, une famille. On se connaissait tous, on se respectait, on se disait bonjour. »

PROFESSIONNELS

Dégradation,

Impuissance

Sentiment d'insécurité accru

Quelles améliorations et comment faire ?

HABITANTS

Travailler sur la propreté.

Améliorer les espaces pour les enfants

« ça manque de sécurité au niveau du parc à la sortie de la cité Romain Rolland.

Il n'y a pas de barrière ».

« Il faut davantage d'aires de jeux pour les enfants ».

Travailler sur la place des parents.

« Manque de communication ente les parents et les enfants. Les parents ne prennent plus le temps de discuter avec leurs enfants. Ils ne leur disent plus « ça s'est bien / ça ce n'est pas bien ».

Plus d'actions pour les jeunes (notamment la question de l'insertion professionnelle).

PROFESSIONNELS

Comment plus et mieux travailler ensemble ?

Meilleure connaissance de l'action de chacun

Identification du centre social

HABITANTS

Certains ne savent pas où est située la Maison de Quartier (et pourtant viennent de manière régulière à la Poste)

La structure est identifiée comme pour les « gens de Romain Rolland ».

« J'avais le sentiment que les habitants de Romain Rolland étaient privilégiés, qu'il y avait du favoritisme ».

Méconnaissance de nos activités

« On ne sait pas ce qui se passe à la Maison de quartier. On connaît juste les sorties parce que vous affichez dans le quartier. »

PROFESSIONNELS

Le centre social est un bon lieu d'informations et d'orientation générale.

Perception et image du Centre Social

HABITANTS

« *Social* » c'est pour les gens en difficultés, les « *pauvres* »

Les personnes interrogées pensent que l'on ne fait que des sorties. C'est ce qui est le plus visible (= affichage régulier).

« Je ne me sens pas concernée parce que je n'ai pas les infos. Il n'y a pas suffisamment d'informations sur ce que propose la Maison de Quartier ».

Volet animation pas suffisamment stable.

« Les animateurs changent tout le temps. On n'a pas le temps de s'habituer. A peine on s'habitue que ça change. »

PROFESSIONNELS

Une fonction ressource pour les professionnels et les associations.

Lieu où l'on peut venir se poser, s'informer et trouver des ressources

Améliorations et propositions

HABITANTS

Plus d'ateliers ou des apprentissages pour les enfants, mais aussi en direction des adolescents. Plus activités en direction de la petite enfance (parents ou assistantes maternelles = lieux de rencontre pour les parents et les assistantes maternelles / spectacles / espaces jeux / contes).

Besoin de rénovation intérieure de la maison de quartier.

Demande que les envois ne soient pas par mail mais par courrier postal.

« Avant, c'était mieux. On recevait les informations par courrier. Aujourd'hui, on ne reçoit plus rien. »

Demandes de sorties plus de « consommations »,

Mener des informations et actions hors les murs,

Refaire de l'animation en pieds d'immeuble comme au début de l'ouverture,

Elargir l'amplitude des horaires d'ouverture

PROFESSIONNELS

Rendre plus visible le bâtiment

Développer l'action du centre social

Renforcer l'équipe pour avoir une ouverture plus tard en soirée et les samedis.

2. Analyse des résultats

Nous avons croisé les propos des habitants et des professionnels sur leurs perceptions de leurs quartiers, au travers de leur regard sur :

- 1) La maison de quartier
- 2) Leur quartier
- 3) Leurs attentes, besoins...
- 4) Observations générales

Il apparaît que sur la maison de quartier une partie des habitants ont du mal à la situer, particulièrement ceux qui ne sont pas dans les quartiers proches.

Pour les autres ils ont soit satisfait de ce qui est proposé soit attendre plus d'activités et surtout se plaignent du manque de place pour certaines activités, malgré nos efforts pour permettre au plus grand nombre d'y accéder

La perception du quartier s'est significativement dégradée, en effet il revient souvent autant pour les professionnels que les habitants que les choses ne s'arrangent pas, que pire elles se dégradent, les espaces comme les relations ne sont plus les mêmes, que les gens se ferment et même entre voisins la communication est devenue difficile.

La question de l'emploi et de la scolarité est au cœur des inquiétudes des familles qui ont du mal à se projeter, d'où une angoisse forte pour les enfants.

Les professionnels indiquent un épuisement dans leur travail et le sentiment que cela ne sert à rien car les situations se dégradent plus vite qu'ils n'arrivent à trouver des solutions.

Les attentes des uns et des autres sont donc fortes à l'égard de toute la société, des gouvernances et des services municipaux ou associatifs.

Nous pouvons dire enfin que ces observations sont beaucoup plus négatives dans leur ensemble par rapport au dernier diagnostic dans lequel les professionnels étaient dans des logiques d'échanges et les habitants dans des envies de partage et des espoirs de mieux être.

V. Projet social 2018/2020

A. Présentation des nouveaux axes



LE TRAVAIL D'ÉVALUATION ET DU DIAGNOSTIC RETIENT COMME FUTURES PRIORITÉS LES AXES SUIVANTS :

1. La participation et mobilisation des habitants

Objectifs :

- Faire avec et pas à leur place
- Former les habitants
- Remettre les habitants au cœur du projet du centre social et du territoire

2. Renforcement des liens sociaux et culturels

Objectifs :

- Renforcer les liens en général
- Valorisation des compétences de chacun pour favoriser les rapprochements

3. Consolidation de l'identité du centre social

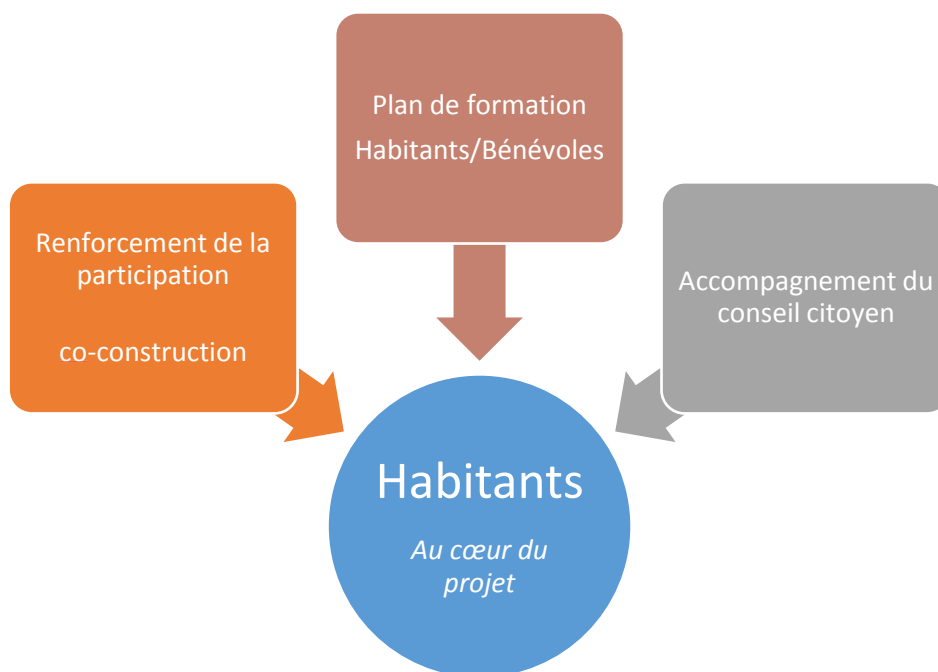
Objectifs :

- Développer l'identité du centre social auprès des usagers, habitants et professionnels
- Développer une action sur l'espace public à partir de projets culturels
- Créer de nouveaux supports de communication accessible à tous

B. Mise en œuvre des axes prioritaires

LE TRAVAIL D'ÉVALUATION ET DU DIAGNOSTIC RETIENT COMME FUTURES PRIORITÉS LES AXES SUIVANTS :

1. La participation et la mobilisation des habitants



Renforcer la participation des habitants

Faire avec et pas à leur place : il s'agit au travers des différents projets de permettre aux habitants de prendre des initiatives et de se mettre à leurs services pour co-construire et faciliter les démarches en vue de finaliser et de voir aboutir les actions menées. Il s'agit de les consulter et de les faire participer à l'ensemble des actions mises en œuvre au travers du comité d'animation ou/et du comité d'usagers. Partir de la demande des habitants a été le moteur de notre action. Cependant, la faible mobilisation ou les défaillances du public nous ont obligé à reprendre les actions en « main ». Aussi, il s'agit de travailler non sur plus de projets mais de se mettre au rythme des habitants pour les associer et en avançant pas par pas.

La démarche sera plus importante que la production finale.

Former les habitants.

Bien souvent, les habitants ou usagers sont sollicités pour prendre part aux activités, projets ou autres animations et l'on est amené à constater que nous ne savons pas toujours quoi leur demander ou que l'accompagnement est trop lourd pour qu'ils soient opérationnels lorsqu'on en a besoin.

Aussi, si la mobilisation des habitants est indispensable pour mener des projets, il convient de les former à la notion de projets, de travail en partenariat, d'évoquer la notion de moyens au travers de courtes sessions qui permettent aux habitants de comprendre les logiques de projet mais aussi de mieux prendre part aux projets.

Cette condition rejoint la précédente car si les habitants sont formés, ils ont moins besoin de professionnels pour porter les projets ; les former renforcera leur autonomie et une action citoyenne.

Remettre les habitants au cœur du projet du centre social et du territoire.

Pour que les habitants/usagers vivent le projet social tout le long de la période d'agrément, il sera proposé de conserver les groupes de travail mis en place au moment du diagnostic pour que chaque axe de travail ait un suivi dans sa mise en œuvre ainsi que dans son évaluation particulièrement qualitative.

Les bilans annuels seront réalisés avec les habitants non seulement en tant que participants mais aussi dans la mise en place de l'axe prioritaire au travers les actions menées.

Nous proposerons de co-construire une grille d'évaluation que les habitants participants pourront compléter et faire circuler auprès des usagers.

Accompagnement de la mise en place des conseils citoyens.

Le centre social met à la disposition du Conseil citoyens des moyens matériels qui leur permettent de se réunir, de communiquer et de rencontrer les habitants. De plus, nous accompagnons les projets de territoires qu'il convient de valider lors des instances de financement du contrat de ville.

Deux membres du comité d'usagers du centre social siègent au sein du conseil citoyen

2. Renforcement des lieux sociaux et culturels

Atelier

- **Programmation d'ateliers intergénérationnels**
- **En lien avec les foyers et résidences de retraités**

Valorisation

- **Valorisation des compétences**
- **Actions de partage de savoir-faire**

Programmation

- **Programmation culturelle**
- **Programmation événementielle mensuelle**

Renforcer et valoriser les projets et actions intergénérationnels en poursuivant les actions d'animations.

Le centre social Romain Rolland couvre un territoire de plus de 15 000 habitants répartis entre 4 grands quartiers.

Aussi, renforcer nos actions inter-quartiers et intergénérationnelles est un moyen de permettre les rencontres et les échanges entre les habitants des différents quartiers mais aussi de créer des passerelles entre les générations.

C'est d'autant plus vérifiable lors des animations extérieures ou des sorties familiales qui constituent des moments très propices au partage et aux rencontres.

Cela sera possible en créant les conditions d'implication continue des habitants à la vie de cet équipement et à la mise en œuvre de projets partagés (comité d'animation, réunions plénières, ...)

Valorisation des compétences de chacun pour favoriser les rapprochements en renforçant des actions de partage de savoir-faire.

Les actions menées par des habitants ont permis de valoriser leurs savoir-faire et de se mettre aux services des autres et du centre social en proposant de partager des savoir-faire.

Cela est l'occasion de mettre à l'honneur des usagers mais aussi d'encourager des habitants pour qui se mettre en situation de celui qui transmet est toujours très difficile.

C'est souvent l'occasion d'avoir une autre place dans le groupe ainsi que vis-à-vis des professionnels du centre social.

3. Consolidation de l'identité du centre social

Rencontrer

- **Rencontres plus régulières avec les professionnels**
- **Mise en place des « p'tits dej' habitants »**

Développer

- **Développer une action sur l'espace public**
- **Projets culturels**

Impliquer

- **Implication continue des habitants**
- **Mise en place d'événements**
brocante, concerts, soirées contes

Développer l'identité du centre social auprès des usagers, habitants et professionnels.

Bien souvent lorsque les temps d'échange et de travail autour du renouvellement du projet social sont achevés, les professionnels mettent en œuvre les axes du projet.

Pour ne pas perdre les bénéfices des liens construits lors de ces échanges, il convient de poursuivre l'organisation de temps publics et la diffusion de supports d'informations dédiés au projet d'équipement.

Développer une action sur l'espace public à partir de projets culturels.

Le centre social est identifié en proximité par son bâtiment et sa position géographique dans le quartier Romain Rolland. Cependant, notre champ d'action est plus large et souvent la population ne localise pas le lieu ou notre action.

Aussi, revenir à la base de l'animation en proximité au travers de nos projets culturels est un moyen d'aller vers la population les plus éloignées géographiquement et de développer de façon visible notre action.

Le champ de la culture est vaste et permet d'offrir à tous une place et une pratique facile d'accès en proximité. Il s'agira également de nous appuyer sur les partenaires présents sur ces territoires, qui ont aussi été impliqués dans l'élaboration du projet social.

Créer les conditions d'implication continue des habitants à la vie du centre social.

Pour cela, nous souhaitons arriver à une forme de co-gouvernance de l'équipement et dans la mise en œuvre de projets partagés (comité d'animation, réunions plénières, ...).

Nous nous appuyerons sur la formation des habitants et le renforcement des temps collectifs.

PARENTALITE ET FONCTION PARENTALE : CE VOLET FAIT L'OBJET DU PROJET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE »

Le recensement des intervenants et des actions proposées en directions des familles nous indiquent une offre faible au regard des besoins que nous constatons, notamment sur au travers de la demande en accompagnement scolaire ou en accompagnement de parents en difficulté dans leur rôle parental.

QUARTIER ROMAIN ROLLAND	
Espace jeunesse	Accueil du jeune public dans leur locaux autour d'activités, de sorties et de séjours.
Association Mains Unies	Mise en place d'animation de quartier et participation aux évènements du quartier
Maison de Quartier Romain Rolland	Animation Globales, sorties, activités Accueil et suivi des familles lors de permanence ISM, CIDFF Animations collectives Cours d'ASL
QUARTIER COSMONAUTES	
Association ASAFI	Accompagnement scolaire, ASL, Cours d'informatique (pour tous), Médiation, école, famille.
Maison de Quartier Romain Rolland	Animation Globales Accueil
APIJ BAT	Accueil, orientation et suivi des jeunes sur

	<p>le volet formation et emploi.</p> <p>Accompagnement administratif en fonction des situations</p>
QUARTIER SAINT REMY/ JOLIOT CURIE	
Amicale des locataires	Repas familiaux
Association ASAFI	
Maison de Quartier Romain Rolland	<p>Animation Globales,</p> <p>Accueille et suivi des familles au travers d'ateliers, de sorties...</p> <p>Cours d'ASL.</p>
Association Rori collectif	Repas de quartier, sorties, participation aux évènements de quartier
Direction de la jeunesse	Organisation d'activités, de sorties et de séjours en direction des jeunes de 14 ans à 18 ans

4. Animation collective famille

A. Les besoins identifiés



Lieu de ressource
pour les familles



Accompagnement
dans la fonction
parentale



Echanges individuels



Temps d'activités
parents/enfants

1. Un lieu ressource pour les familles

Lors de ce dernier diagnostic, nous avons pu constater que l'offre d'activités ou d'accueil en direction des familles était insuffisante ou totalement inexistante.

Sur le quartier Romain Rolland, nous remarquons qu'aucune association n'offre des activités en direction des familles. La maison de quartier Romain Rolland est la seule structure qui propose des actions autour de la parentalité.

La médiathèque qui se situe au-dessus de la maison de quartier pourrait être un véritable partenaire pour certaines activités que nous menons (exemple : le salon du livre, une séance de préparation à cette sortie fût organisée). Elle pourrait être une aide précieuse pour l'accompagnement scolaire ou encore pour l'accueil parents /enfants de moins trois ans.

Pour le quartier Saint-Rémy, aucune structure n'est positionnée sur ce quartier qui connaît une mutation importante suite à l'arrivée de nouvelles familles. En effet, le quartier a connu depuis trois ans une transformation du fait de son inscription dans l'ANRU avec de nombreux départs et arrivées de population.

Les premières observations indiquent qu'un grand nombre de familles avec enfants constitue ces nouveaux contingents.

De plus, l'association ASAFI, avec laquelle nous travaillons en partenariat, à baisser son champ d'intervention en raison d'une baisse de subventions. Elle a recentré ses activités sur le quartier Joliot Curie et quitté ses locaux de Romain Rolland.

2. Un besoin d'accompagnement dans la fonction parentale

La demande des familles est de plus en plus orientée sur les relations et les liens intrafamiliaux. C'est une nouvelle tendance pour nous qui jusqu'à présent avons surtout des demandes d'accompagnement sur le champ du scolaire : relation avec l'éducation nationale, les difficultés scolaires, les comportements des enfants...

Aujourd'hui les demandent portent davantage sur les relations parents/enfants, le développement de l'enfant, les relations au sein de la fratrie, un besoin de partager et de parler de ses difficultés quotidiennes avec des pairs mais aussi avec des professionnels.

B. Mise en œuvre du projet famille

Nous proposons de mettre en place un temps de parole autour des questions de parentalité, nommé : « **Temps des Parents** », **des rencontres thématiques parents/professionnels**

Ce projet a pour but d'apporter aux parents un éclairage nouveau aux questions qu'ils se posent sur leur rôle et leurs difficultés mais aussi de libérer la parole et l'écoute ainsi que de participer à effacer un sentiment de solitude par la reconnaissance des mêmes questions chez d'autres participants.

De plus, cette parole sera dépersonnalisée, grâce notamment à la présence d'intervenants spécialisés qui apporteront un éclairage nouveau et qui permettront de prendre du recul.

En aucun cas, cette instance n'a pas pour ambition d'apporter des réponses toutes faites, ni de se poser en « donneur de leçon » aux parents.

Les thèmes choisis seront le résultat des discussions entre les rencontres de professionnels et les parents. Chaque thème sera choisi d'une réunion à l'autre en fonction des demandes exprimées dans ces temps de parole.

L'organisation de ces différentes rencontres thématiques se fera en lien avec les problématiques soulevées par les familles lors de réunions de préparation. Ainsi, les rencontres (santé, environnement, emploi, formation ...) peuvent être organisées tous les deux mois avec un professionnel en lien avec la thématique retenue (psychologue, médecin...)

L'évaluation du projet consistera à identifier la satisfaction des participants et à analyser les temps forts et les temps faibles ainsi que les difficultés rencontrées.

Ces rencontres peuvent, le cas échéant, être une introduction à des entretiens individuels auprès de la médiatrice pour ceux qui en feraient la demande.

Rendez-vous « psychologue

Ce projet est en lien avec le précédent. Il vise à permettre aux parents de rencontrer une professionnelle de l'enfant et de poser toutes les questions en lien avec la famille, les enfants...

Il ne s'agit pas d'un lieu thérapeutique mais bien d'informations et de relais si besoin vers les structures de santé de la ville.

Nous envisageons la mise en œuvre du projet LAEP qui offrira un espace supplémentaire en présence de la psychologue pour les parents et les enfants autour.

Pour cela, nous nous appuierons sur l'espace d'accueil aménagé du centre de Ressource Lecture, avec lequel nous avons déjà un partenariat.

Les soirées jeux

Les soirées jeux permettront de réunir toutes les générations lors d'une soirée. Ces dernières sont avant toutes placées sous le signe de la convivialité et dans une ambiance ludique. C'est aussi l'occasion de pouvoir découvrir de nouveaux jeux et de pouvoir perfectionner la pratique de certains. Par le jeu, nous allons essayer de renforcer la fonction parentale, de consolider les groupes familiaux et de développer les liens sociaux. Cette action pourrait être réalisée en partenariat avec l'association les « enfants du jeu » ou avec les ludothèques de la ville. Le thème abordé pourrait être celui du voyage autour du monde. Ce thème permet aux familles d'explorer toutes les facettes du jeu des différents pays du monde et de découvrir les différentes formes de jeux qui existent : jeu collectif, jeux de société, et mettre l'accent sur des jeux de coopération. Nous souhaitons mener cette action deux fois par an et sur chaque quartier.

Mode de garde

Nous constatons que les personnes inscrites aux activités notamment aux cours de français sont des femmes n'ayant pas ou plus d'enfants à charge ou ayant des enfants scolarisés. Ainsi, les mères qui ont des enfants en bas âges (0-3 ans) ne peuvent y participer car elles n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants.

L'objectif principal est de faciliter la participation des parents et en particulier des mères de familles aux actions de socialisation, d'expression et d'acquisition de la langue française

mises en place à la maison de quartier. Il s'agit également d'offrir aux parents un cadre rassurant pour l'accueil des jeunes enfants, facilitant la première séparation et leur permettant de se consacrer plus aisément à leur activité.

L'action se déroulera donc sur ces deux lieux en fonction des activités proposées. L'action repose sur la mise en place d'un mode de garde régulier et temporaire pour des enfants de 3 mois à 3 ans, lors des séances de formation ou des actions de socialisation (apprentissage de la langue française, informations thématiques...) dans un espace réservé au sein de la maison de quartier.

5. Evaluation du projet social 2018/2021

Pour réaliser une évaluation de nos actions, nous adopterons une démarche participative autour de laquelle nous mobiliserons l'ensemble des participants afin que les résultats soient au plus près de leurs ressentis.

Nous mêlerons à la fois des indicateurs d'évaluations quantitatifs et qualitatifs.

Pour l'évaluation quantitative, au terme de chaque action, nous inscrirons le nombre de participants aux activités ainsi que les taux de fréquentation. Ces résultats nous permettront de chiffrer l'efficacité des actions.

L'évaluation qualitative nous permettra d'analyser plus finement l'efficacité des actions menées. Elle se traduira par la remise d'un questionnaire de satisfaction et par des discussions informelles au cours des activités.

Le questionnaire aura pour but de recenser l'opinion des personnes participant aux actions.

Nous analyserons la nature de la participation (mise en place de l'atelier, information, etc.).

Les résultats devraient nous permettre d'évaluer la

Satisfaction des participants et de connaître leurs attentes et motivations. Ils permettent également de définir les éventuelles améliorations que nous pourrions apporter.

Par exemple, pour évaluer l'aspect qualitatif des actions menées autour des échanges réciproques de savoirs, les indicateurs d'évaluation se reposeront sur :

- L'initiative des usagers
- La variété et la qualité des ateliers

Il ne peut être réalisé l'évaluation d'une action sans en mesurer l'impact sur les participants.

Il s'agira en effet :

- D'évaluer la participation active des habitants aux activités
- De mesurer leur autonomie
- De relever leurs propositions effectives sur des activités nouvelles.

CONCLUSION

La Démocratie participative, Parentalité, Santé-Bien-être sont donc les quatre axes de travail retenus pour orienter notre action dans les 3 prochaines années.

A travers la déclinaison de ces quatre axes, nous souhaitons inciter les habitants à s'approprier cet équipement et faire en sorte que tous les habitants y trouvent leur place, aussi bien individuellement que collectivement.

Le nouveau bilan d'activités et le diagnostic partagé avec les habitants et les professionnels nous ont amenés à prévoir, en plus des axes et des activités déjà présentes dans le précédent projet social (lutte contre l'échec scolaire, parentalité, l'accès aux droits, pratiques culturelles) de nouveaux objectifs. En effet, la maison de quartier est un outil connu et reconnu sur le quartier, aussi bien par les habitants que par les professionnels. Cependant, il reste une partie des habitants qui ne connaissent pas son existence, ce qui suppose de repenser des éléments de communication mais également son mode d'intervention en hors les murs de la maison de quartier comme pour des animations en pieds d'immeuble, événements dans la rue etc.

On peut aussi observer que certains habitants connaissent la structure mais ne la fréquentent pas ou peu.

Cela suppose donc de travailler de nouvelles propositions afin de prendre en compte aussi ces publics

L'initiative habitante est au cœur du projet de la maison de quartier. Si cela fonctionne très bien pour des projets ponctuels, des difficultés sont souvent rencontrées par les habitants pour développer ou pérenniser des projets.

La stabilité de l'équipe est un point fort pour maintenir les liens avec les habitants et favoriser les échanges.

Mais la Maison de quartier aura aussi un rôle important à jouer dans les nouveaux dispositifs prévus par la politique de la ville (conseils citoyens et fonds d'initiative habitant).

Enfin, nous allons également travailler à une plus grande interaction et coordination avec les autres équipements du quartier et de la ville.

Annexes

Compte rendu des différentes réunions

Reprendre le calendrier et les CR

**1^{er} CO PILOTAGE DE L'ELABORATION DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DE QUARTIER/
CENTRE SOCIAL ROMAIN ROLLAND**

COMPTE RENDU DU MERCREDI 19 AVRIL 2017

Etaient présents : Elisabeth BELIN - Bally BAGAYOKO - Vincent HAVAGE - Rachida AOUDIA - Nathalie HEUZEY.

Excusées : Cécile ALLIAUD – Céline HERTZMAN – Annick JOURET

.....

1) **PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA METHODOLOGIE DU PROJET SOCIAL :**

1.1 Rappel du contexte :

Le projet social de la maison de quartier Romain Rolland arrive à son terme en février 2018.

Pour assurer son renouvellement dans les délais, nous avons amorcé le travail avec les différents acteurs du territoire afin de déterminer les différentes étapes du travail.

A savoir :

- Les trois temps de copilotage
- Les réunions de travail avec les acteurs (professionnels et habitants)
- Les phases d'entretiens avec les habitants à partir d'une grille d'entretien
- Partage et rédaction des axes de travail
- Validation du diagnostic et des axes prioritaire
- Rédaction finale du projet social.

1.1.1 Les dates des copilotages :

- **19 avril**, bilan synthétique des activités, l'évaluation du fonctionnement et présentation de la démarche du diagnostic.
- **Le 13 septembre** : retour sur le travail avec les habitants, les usagers et les partenaires sur la base d'un questionnaire afin d'élaborer le diagnostic et de faire ressortir les axes prioritaires.
- **Le 8 novembre** : finalisation des axes avec la rédaction et la validation du copilotage pour un passage au BM et au CM.

Vincent intervient en demandant si le « gros » document sera remis aux personnes ayant participé à cette élaboration mais Rachida propose de leur transmettre une synthèse.

1.2 présentation de la méthodologie de diagnostic

La maison de quartier a reçu en décembre 2016, 8 étudiantes qui ont travaillé sur un des axes prioritaire du projet social ; il s'agit de celui portant **sur la démocratie participative et la participation des usagers**.

Pour cela, elles ont élaboré un questionnaire ouvert. Elles ont pu interroger les habitants et les usagers dans différents lieux du quartier (structures municipales, rue, commerces).

En reprenant la grille d'entretien, nous élargissons notre « enquête » aux autres axes à soir :

- **Education et parentalité**
- **Culture et loisirs,**
- **Accès aux droits.**

Nous souhaitons partager mettre en œuvre ses entretiens avec l'aide des usagers de la maison de quartier et éventuellement des professionnels disponibles pour aller vers les habitants et les questionner sur :

La maison de quartier :

- Leur perception de la maison de quartier
- Leurs attentes
- Les améliorations souhaitées ou attendues

Le quartier

- Leur vision générale sur leur quartier
- Les atouts et les difficultés rencontrés au quotidien
- Leurs propositions pour s'impliquer dans les projets de leurs quartiers

Pour affiner ce diagnostic nous nous rapprocherons du service « Etudes locales » pour des données statistiques réactualisées ; notamment sur le quartier Saint Rémy, ce serait intéressant de se rapprocher des études locales pour y connaître la démographie et voir si ce sont de nouveaux habitants ou des relogements

Vincent Havage nous fait part que la CAF, attend que les usagers ou habitants participent à la rédaction du projet.

Des photos seront prise tout le long du diagnostic et exposer pour faire un retour sur l'implication des habitants.

Monsieur Bally BAGAYOKO, maire-adjoint, propose de donner un nom à ce groupe de travail, mais tout cela reste à réfléchir même si on sait que l'échéance se rapproche.

Bally et Vincent mettent en avant l'arrivée de la nouvelle directrice de quartier et qu'il serait intéressant de l'inclure dans ce projet, d'autant plus avec le conseil citoyens qui pourrait également être intégré dans ce travail. 1 ou 2 personnes de ce conseil pourraient être référent pour être un lien entre la maison de quartier et les habitants voir avec les institutions du quartier.

2. BILAN DES AXES DU PROJET SOCIAL

Présentation synthétique du bilan 2015-2018.

2.1 Education et parentalité

⇒ Ateliers Parents/Enfants : il a été constaté que les participants étaient plus à l'écoute et plus intéressés quand nous faisons appel à des prestataires extérieurs.

⇒ Groupe de parole : au vu des demandes pointilleuses des parents, nous avons fait appel à une psychologue qui est plus à même de répondre aux questions, tout cela dans la confidentialité. Celle-ci est pris en charge grâce à une subvention de la CAF.

⇒ Accompagnement scolaire : nous ne prenons que du primaire et les cours sont pleins tous les ans. Par contre nous avons des difficultés à rencontrer les directeurs et les coordonnateurs REP des écoles primaires, en effet suite à des propositions de rencontre, ils n'ont jamais répondu.

Bally propose d'en parler lors des conseils d'école où les directeurs, les enseignants et les parents d'élèves des écoles sont présents, cela pourrait être un tremplin à ce qu'une personne de la maison de quartier puisse faire une présentation. Bally veut bien être le porte-parole.

Par contre nous n'avons aucun problème en ce qui concerne les collèges du secteur.

2.2 Accès aux droits

⇒ Les permanences administratives sont très demandées, les rendez-vous sont pleins pour ce mois-ci, notamment sur l'écrivain public qui du fait des lundis fériés, sont décalés jusqu'à la fin mai.

On renvoie les cas les plus urgents sur d'autres structures (maison de quartier, Apij-Bat, maison de la justice ...) qui la plupart sont dans le même cas que nous

⇒ On a pu constater, grâce à ces permanences, un accroissement de personnes âgées isolées, de femmes battues (et d'enfants également). Il nous arrive de prendre le temps de recevoir des personnes qui nous semblent en grande difficulté afin d'essayer de les aider pour la lecture d'un courrier ou de remplir un dossier même si cela ne fait pas partie de nos missions.

Bally propose que nous fassions appel à des étudiants de Paris 8 mais Rachida pose le problème des locaux et de la langue car la plupart de ces personnes sont des étrangers.

⇒ Intervention de la Caisse d'Allocations Familiales dans des permanences avec les habitants le vendredi matin et également pour des informations collectives (vacances, l'utilisation d'internet) ce qui est très apprécié des habitants.

2.3 Accès loisirs et Culture

⇒ Activités diverses tel que la couture et le cours de Zumba

⇒ Sorties familiales = changement dans le mode d'inscriptions, nous organisons un tirage au sort, les habitants sont, de manière générale, favorable à ce nouveau système.

⇒ Les sorties au musée n'ont pas trop de succès, nous ne remplissons que la moitié du car. Par contre les visites des châteaux sont demandées.

⇒ Les usagers apprécient de participer à des spectacles culturels en proximité (conte / théâtre).

2.4 Participation des habitants

⇒ Pris en charge par les habitants, de manière bénévole, d'ateliers tel que la cuisine, les 1^{er} secours ... Ils nous font partager leur savoir faire et cela fonctionne bien.

⇒ Mobilisation et soutien des usagers sur les activités et les événements, ils sont force de propositions.

FICHE D’EVALUATION ET DE CONTRIBUTION AU PROJET SOCIAL (pour l’équipe)

NOM /

POSTE /

MISSIONS /

QUE RETENEZ-VOUS DE CE PROJET 2015/2018 ?

AU NIVEAU PROJETS

AU NIVEAU FONCTIONNEMENT

AU NIVEAU ORGANISATION

AU NIVEAU DU PUBLIC

AU NIVEAU DE VOTRE POSTE

QU AURIEZ-VOUS AMELIORE ?

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	43	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	5	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Révision des tarifs de location des salles et espaces de la Bourse du travail et approbation de la convention type de location de salle

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2144-3

Vu la mise à disposition des salles de la Bourse du travail – maison des syndicats à différents organismes (privés, associatifs) locaux ou non, et la grille tarifaire en vigueur depuis 2007 fixée par la décision 2007/6 du 16 janvier 2007,

Considérant les demandes de la mise à disposition des salles de la Bourse du travail de Saint-Denis, située 9/11 rue Génin,

Considérant la volonté de modifier la grille tarifaire concernant la mise à disposition des salles et espaces de la Bourse du travail de Saint-Denis,

Considérant par ailleurs qu'il y a lieu de passer avec les utilisateurs une convention de location des salles de la Bourse du travail de Saint-Denis,

Vu la grille tarifaire et la convention-type de location des salles de la Bourse du travail de Saint-Denis ci-annexées,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Approuve la nouvelle grille tarifaire de location des salles et espaces de la Bourse du travail de Saint-Denis.

Article 2 : Approuve la convention type de location de salles à la Bourse du travail à titre précaire entre la Ville de Saint-Denis et les utilisateurs et autorise monsieur le Maire à signer les conventions à venir entre la commune et chacun des bénéficiaires.

Article 3 : Les recettes résultant de la présente délibération seront imputées au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297867-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

▶ ANNEXE n°1

CONDITIONS D'UTILISATION ET TARIFS DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL

CONDITIONS D'UTILISATION ET TARIFS DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL

1. DESIGNATION DU RESPONSABLE DE L'INITIATIVE

Pour toute réservation, le demandeur devra fournir les coordonnées d'un responsable désigné pendant l'occupation des locaux. La présence de l'utilisateur est obligatoirement requise.

2. DUREE D'UTILISATION

La durée d'utilisation de la salle court depuis l'installation jusqu'à son rangement et remise de clés inclus. Aucune dérogation concernant les horaires n'est accordée. Toute salle libérée au-delà de l'horaire indiqué entraînera l'application [Pénalité d'utilisation].

3. CONDITIONS TARIFAIRES (voir **annexe 1**)

La tarification sera appliquée conformément au tarif en vigueur à la date de la manifestation, fixé par délibération du Conseil Municipal. Son application tient compte de la catégorie de l'utilisateur, du type de manifestation, ainsi que des espaces utilisés.

Les conditions tarifaires complémentaires suivantes peuvent être appliquées :

[Majoration activité lucrative – salle Marcel Paul] : résultant de l'application par l'utilisateur d'un droit d'entrée, de la vente de boisson ou de denrées alimentaires (utilisation du bar), applicable pour les utilisateurs de catégorie 1 ou 2.

[Majoration activité lucrative - salles 70-50-40 ou 20-25] : applicable uniquement pour les emprunteurs de catégorie 1, dans le cas où les activités menées revêtent un caractère lucratif (exemple : activités rémunérées des associations, formations, ...)

[Au-delà 2 emprunts/an] : applicable uniquement pour les emprunteurs de catégorie 1, à partir de la troisième mise à disposition sur une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

[Pénalité d'utilisation]: résultant du constat, après le retour des clés, du non-respect des consignes d'utilisation, d'infraction aux présentes conditions d'utilisations ou de tout autre motif de détérioration ou de troubles à l'ordre public. Cette [Pénalité d'utilisation] peut être appliquée en sus du cout de location à titre de dédommagement. Dans le cas de l'utilisation de la salle Marcel Paul, cette disposition s'appuie notamment sur un état des lieux (voir 5.8.1).

L'avis de paiement sera adressé à l'utilisateur par la Recette Municipale après la location.

4. ATTESTATION D'ASSURANCE

L'utilisateur est tenu de fournir, au moment de la signature de la convention, une attestation d'assurance couvrant le risque de responsabilité civile pour la salle et matériels mis à disposition (au nom de l'utilisateur).

La commune ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou accident, concernant les effets ou objets laissés dans les locaux.

5. OCCUPATION DES SALLES – DISPOSITIONS GENERALES

5.1. Type d'utilisation

Les activités autorisées dans chaque salle/espace de la Bourse du travail sont précisées en **annexe 2**. Les cas **sous réserve** sont soumis à étude de faisabilité par les services municipaux.

S'il y a lieu, l'utilisateur s'engage à effectuer toutes les démarches, déclarations légales ou règlementaires (SACEM, demande d'autorisation débit de boissons au Maire, licence d'entrepreneur de spectacle, ...).

5.2. Equipement des salles

Les salles sont normalement mises à disposition avec leur équipement (tables, chaises...), dont l'utilisation et le rangement doivent être effectués par l'occupant.

Du matériel complémentaire (tables, chaises, ...) peut être sollicité à la réservation. Sa mise à disposition est effectuée sous réserve de disponibilité.

En cas de perte ou de dégradation de matériel mis à disposition, l'utilisateur devra le rembourser à la hauteur de sa valeur de remplacement (cf. annexe 3).

5.3. Prévention et sécurité

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de sa manifestation et au respect des consignes de sécurité, notamment :

- les règles de sécurité applicables dans les établissements Recevant du Public (ERP) (Art 123 du Code de la Construction et de l'Habitation), notamment capacité maximum et nature d'occupation des salles. L'utilisateur doit mettre en œuvre tout moyen nécessaire pour assurer le comptage des entrées ;
- l'interdiction d'obstruer ou de verrouiller les issues de secours ;
- l'interdiction de toucher aux installations électriques autres que celles d'usage normal ;
- l'interdiction de toute activité pouvant entraîner des dégradations ;
- l'interdiction de fumer dans les locaux.

5.4. Consommation de nourriture / boissons

Il est strictement interdit de consommer de la nourriture à l'intérieur des salles collectives. L'organisation de repas/pot n'est qu'occasionnellement autorisé et seulement s'ils sont accessoires à l'objet principal de l'occupation. Seuls les espaces mezzanine, bar ou patio peuvent accueillir des pots/repas.

5.5. Nettoyage et rangement

À l'issue de toute utilisation, la salle et le matériel doivent être restitués dans le même état de rangement et de propreté que celui dans lequel ils ont été trouvés. L'utilisateur doit procéder, lorsque nécessaire, au balayage et au nettoyage des sols et du matériel (produits et matériels de nettoyage non fournis). Tous les débris doivent être mis dans les conteneurs ou poubelles prévus à cet effet et évacués vers le local poubelle du rez-de-chaussée.

5.6. Respects des biens

Il est interdit d'utiliser du « double face », de percer, punaiser, clouer, scotcher les murs, sols, vitres et mobiliers. Toute forme de dégradations résultant de l'utilisateur ou son public pourra induire l'application de [Pénalité d'utilisation].

En cas de dégradations importantes nécessitant des réparations, la commune se réserve le droit d'appliquer une facturation supplémentaire évaluée en fonction des dommages, soit par la commune soit par une entreprise, si le travail ne peut être effectué en régie.

5.7. Troubles à l'ordre public

L'utilisateur est responsable de l'ordre, du bon déroulement de la manifestation envers les tiers et les participants et de tous débordements pouvant porter atteinte à l'ordre public. Il est responsable totalement et entièrement, en cas d'éventuelles plaintes de riverains ou d'usagers du bâtiment pouvant intervenir lors de l'utilisation d'une salle.

5.8. Stationnement

Le parking « Esplanade Marcel Paul » est exclusivement réservé aux organismes permanents disposant de bureaux dans l'équipement.

Un accès temporaire est autorisé sur l'espace livraison prévu à cet effet, pour les nécessités de l'organisateur. Aucun véhicule autre que ceux de livraison, ne pourra y stationner. Les éventuels véhicules des participants devront obligatoirement être garés à l'extérieur.

Toute personne à mobilité réduite aura cependant la possibilité de stationner sur des places réservées dans ce parking, sous contrôle du gardien.

5.9. Dispositions pour la salle M. Paul

5.9.1. Etat des lieux – salle M. Paul

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué par un agent de la commune, et obligatoirement signé par le responsable désigné. À l'issue de l'utilisation, les agents municipaux constatent l'état de la salle et du matériel mis à disposition. Si la salle ou le matériel n'ont pas été rendus en leur état d'origine, les [pénalités d'utilisation] seront facturées à l'utilisateur. Il en sera de même en cas de dégradations volontaires ou de vols.

En l'absence exceptionnelle d'état des lieux entrant, la salle est réputée être reçue par le demandeur en bon état de réparations locatives y compris les équipements et meubles qui la composent (art 1731 du code civil).

5.9.2. Sonorisation - salle M. Paul

Le matériel de sonorisation de base ne peut être utilisé que pour des discours/prise de paroles et la diffusion de musique d'ambiance. Ce matériel ne peut en aucun cas être utilisé pour la diffusion à volume élevé (sonorisation d'orchestre, spectacle, DJ, projection...). Dans ce cas - qui doit être indiqué à la réservation - l'utilisateur doit prendre en charge son propre matériel de sonorisation.

6. ANNULATION DE LA LOCATION

6.1. du fait de la commune de Saint-Denis

La Bourse du travail – Maison des syndicats étant un équipement prioritairement réservé pour les organisations syndicales, il existe un risque d'annulation. Aussi, en cas de force majeure ou de cause indépendante de sa volonté, la Ville de Saint-Denis se réserve le droit d'annuler une location. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée. L'utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnité.

6.2. du fait du réservataire

En cas d'annulation, le réservataire doit en informer par téléphone ou par courrier électronique ou postal le service gestionnaire, au moins 15 jours à l'avance. En deçà, l'attributaire restera débiteur d'une redevance correspondant à la [pénalité d'utilisation].

D'une manière générale, le non-respect des conditions d'utilisation des salles expose l'utilisateur à un refus d'accès aux salles municipales, qui peut être temporaire ou définitif.

ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL

L'utilisateur (nom de l'organisme) :

reconnait avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des salles de la Bourse du travail, dont les clauses lui sont opposables par la signature du présent document.

Il reconnaît l'accepter sans réserve et s'engage à s'y conformer.

Fait le _____ à Saint-Denis

Signature de l'utilisateur :

Annexe 1 : TARIFS LOCATION DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Mise à jour : 2018

Salle	Cat. Tarifs	Catégorie 1		Catégorie 2	
		-1/2 journée -soirée	-Journée -1/2 journée+ soirée	-1/2 journée -soirée	-Journée -1/2 journée+ soirée
Salle Marcel Paul - 400 pl et mezzanine +/- bar		Gratuit		460€	910€
- Majoration activité lucrative - salle M. Paul		150€	250€	150€	250€
- Au-delà 2 emprunts/an		50% tarif 2	50% tarif 2	-	-
Salle 70 places <i>Louise Michel</i>		Gratuit		240 €	420 €
Salles 50-40 places <i>1^{er} mai</i> <i>Henri Krasucki</i> <i>Victor Griffuelhes</i> <i>Marcelin Berthelot</i>		Gratuit		110 €	180 €
Salles 20-25 places <i>Mémoire</i> <i>Benoit Frachon</i> <i>Fernand Pelloutier</i>		Gratuit		90 €	130 €
- Majoration activité lucrative - salles 70, 50-40 ou 20-25		40€	60€	40€	60€
Patio commun (avec ou sans bar)		Gratuit si non lucratif		100€	150€
[Pénalité d'utilisation]		100€			

Catégories d'utilisateur	
Catégorie 1	Catégorie 2
<ul style="list-style-type: none"> - association locale et/ou exerçant des activités localement au bénéfice des habitants - organisation syndicale - parti politique - syndicat de copropriétés bénévoles de la commune - établissement public d'enseignement ayant leur siège sur la commune - institution ou administration locale 	<ul style="list-style-type: none"> - association non locale et n'exerçant pas d'activités localement - syndicat de copropriétés non bénévole de la commune - institution ou administration extra-locale - comité d'entreprises ayant leur siège sur la commune ou non - entreprises ayant leur siège sur la commune ou non

Annexe 2 : ACTIVITES AUTORISEES DANS LES SALLES ET ESPACES COLLECTIFS DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Salles / espaces	Capacité	ACTIVITES AUTORISEES									
		Réunion	Assemblée Générale	Activité associative / cours	Activité loisirs / sports -santé	Exposition	Conférence / colloque	Spectacle / concert	Permanence	Pot / Vin d'honneur ¹	Repas ¹
Amphithéâtre Marcel Paul 1 ^{er} étage	400	x	x				x	x*			⊘
Louise Michel Etage -1	70	x	x	x		x	x			x* ¹	⊘
Mémoire RDC	20	x	x	x							⊘
1^{er} mai (sans tables/chaises) - RDC	50	x	x	x	x	x				x* ¹	⊘
Henri Krasucki 1 ^{er} étage	50	x	x	x							⊘
Fernand Pelloutier 2 ^{ème} étage	20	x	x	x							⊘
Benoit Frachon 2 ^{ème} étage	20	x	x	x							⊘
Victor Griffuelhes 3 ^{ème} étage	40	x	x	x							⊘
Marcellin Berthelot 4 ^{ème} étage	40	x	x	x							⊘
Bureau 408 4 ^{ème} étage	6	x							x		⊘
Hall de la Bourse						x					⊘
Mezzanine - 1^{er} étage	100					x				x* ¹	x* ¹
Patio - RDC										x* ¹	x* ¹

x* sous réserve, après étude de faisabilité par les services municipaux.

⊘ Consommation de repas strictement interdit dans les salles collectives de la Bourse du travail

¹ L'organisation de repas/pot n'est qu'occasionnellement autorisé et seulement s'ils sont accessoires à l'objet principal de l'occupation.

Annexe 3 : valeur à neuf du remplacement du matériel dégradé ou disparu

Matériel	Valeur unitaire TTC
Chaise pliante	37,30€
Chaise coque (salles collectives)	24,00€
Table polyéthylène 183*76	57,50€
Table polyvalente (salles collectives)	218,00€
Grille Caddie 120cm*2m	319,00€
Table basse 60*60 (scène salle M. Paul)	150,00€
Fauteuil-chauffeuse (scène salle M. Paul)	153,00€
Pupitre (scène salle M. Paul)	300,00€
Vidéoprojecteur (prêt MVA)	500,00€
Sonorisation M. Paul: micro filaire	70,00€
Sonorisation M. Paul: micro portable	115,00€
Sonorisation M. Paul: câble XLR	35,10€
Sonorisation M. Paul: batterie rechargeable micro filaire	78,00€
Sonorisation M. Paul : intervention-maintenance	<i>Prix fournisseur</i>
Autre matériel / réparation	<i>Prix fournisseur</i>

Tarifs des salles de la Bourse du travail en vigueur depuis 2007

*PROPOSITION DE TARIF 2007
SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL*

Les tarifs 2005 sont augmentés de 3%

*Pour la salle Marcel Paul, il est proposé de différencier la tarification selon l'activité
gènère ou non des recettes (billetterie et buvette)*

Type d'associations et organismes	Associations locales Syndicats Partis politiques Syndics bénévoles		Associations extérieurs Syndics CE de St Denis Administrations		Entreprises CE extérieurs	
Durée de la mise à disposition	½ journée ou soirée	Journée ½ journée + soirée	½ journée ou soirée	Journée ou ½ journée + soirée	½ journée ou soirée	Journée ½ journée + soirée
Réunion <u>Salle Marcel Paul</u> 400 places	GRATUIT		412 euros	824 euros	515 euros	927 euros
Concerts avec billetterie Et buvette	150 euros	250 euros	485 euros	936 euros	563 euros	1 074 euros
Mise de la sonorisation	Dépôt d'un chèque de caution de 200 euros					
Expo/Réunion : <u>Salle 100 places</u> Louise Michel	GRATUIT	GRATUIT	212 euros	381 euros	243 euros	463 euros
Expo/Réunion : <u>Salle 50 places</u> Victor Griffuelhes Henri Krasucki Marcelin Berthelot	GRATUIT	GRATUIT	98 euros	160 euros	125 euros	208 euros
Expo/Réunion : <u>Salle 25 places</u> Benoît Frachon Fernand Pelloutier	GRATUIT	GRATUIT	80 euros	111 euros	98 euros	139 euros

Convention-TYPE de location de salles de la Bourse du travail

Service de la Vie associative
Bourse du Travail
Tél. : 01 55 84 41 66
salle.vieassociative@ville-saint-denis.fr

CONVENTION DE LOCATION DE SALLE BOURSE DU TRAVAIL DE SAINT-DENIS

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Commune de Saint-Denis

N° de SIRET : 219 300 662 000 18
Adresse : BP 269 - 93 200 Saint-Denis
Téléphone : 01 55 84 41 66
Mail contact : salles.vieassociative@ville-saint-denis.fr

Représentée par : _____ agissant au nom et pour le compte de ladite
Commune en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2016.

D'UNE PART,

L'organisateur : _____

Siège administratif : _____

Nom Prénom du référent, signataire au nom de l'organisateur : _____

Qualité : _____ n° téléphone référent : _____

Mail : _____

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Objet de l'initiative : _____

Article 2 : La mise à disposition se fera le/du : ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____

(Cocher) Salle	Horaires	(Cocher) Salle	Horaires
<input type="checkbox"/> Amphi. M. Paul		<input type="checkbox"/> L. Michel	
<input type="checkbox"/> Mezzanine		<input type="checkbox"/> 1er mai	
<input type="checkbox"/> bar		<input type="checkbox"/> Mémoire	
<input type="checkbox"/> patio		<input type="checkbox"/> H. Krasucki	
<input type="checkbox"/> F. Pelloutier		<input type="checkbox"/> B. Frachon	
<input type="checkbox"/> V. Griffuelhes		<input type="checkbox"/> M. Berthelot	

Article 3 : Tarifs et modalités de règlement

En application de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance dans la limite des tarifs fixés par le Conseil municipal au sein des **CONDITIONS D'UTILISATION ET TARIFS DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL**.

La facture définitive sera établie par mandat administratif par le Trésor public sur la base de/des salle-s mise-s à disposition et des éventuels suppléments dus après utilisation. Le paiement de la location doit s'effectuer par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Article 4 : La mise à disposition des locaux est subordonnée à la production d'une **police d'assurance** couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition. Une copie du contrat devra être produite à l'appui de la présente convention.

Cette police (responsabilité civile) a été souscrite auprès de : _____

N° police d'assurance : _____ Date : ___ / ___ / _____

Article 5 : Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité qu'il s'engage à appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par la Mairie, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir constaté avec le Responsable d'équipement l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés,) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

En cas de problème, un téléphone permet d'appeler la Mairie au 01.49.33.66.66.

Article 6 : L'organisateur s'engage à respecter les **CONDITIONS D'UTILISATION ET TARIFS DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL** qu'il a dûment signé et dont il a pris connaissance.

Ci-joint à la convention :

- la Demande d'informations et de matériel complémentaire ;
- les **CONDITIONS D'UTILISATION DES SALLES DE LA BOURSE DU TRAVAIL**.

Article 7 : La présente convention peut-être dénoncée :

- A. par la commune, de plein droit et immédiatement, en cas de non-respect, d'une des dispositions de la présente convention, si les locaux sont utilisés à des fins non-conformes aux obligations contractées par les parties ou dans les conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.
- B. par l'organisateur pour des cas de force majeure, dûment constatés et signifiés par lettre recommandée, si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux

Fait à Saint Denis, le ___ / ___ / _____

En un exemplaire dont copie et remise à l'utilisateur

La Ville de Saint Denis

L'organisateur,

(signature et cachet)

(signature et cachet)

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	43	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	5	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Election d'un conseiller métropolitain suite à la démission de Monsieur Didier PAILLARD.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

VU sa délibération B 2 en date du 1er octobre 2015, donnant un avis favorable au projet de décret fixant le périmètre et le siège de l'Etablissement Public Territorial n° 6 Plaine Commune, composant la métropole du Grand Paris.

Vu l'élection en date du 17 décembre 2015, de Messieurs Didier PAILLARD, Patrick BRAOUEZEC et Corentin DUPREY en qualité de conseillers métropolitains,

Vu le courrier de démission de monsieur Didier PAILLARD en date du 3 février 2018, de ses fonctions de conseiller métropolitain,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement, au scrutin de liste à un tour, à la proportionnelle à plus forte moyenne,

Vu la candidature de Monsieur Laurent RUSSIER,

Le conseil municipal ayant procédé par scrutin secret,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

Nombre de bulletins : 49

Nombre de bulletins blancs: 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins absentions : 2

Suffrages exprimés: 44

Monsieur Laurent RUSSIER : 44 voix

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : Monsieur Laurent RUSSIER est désigné par le conseil municipal en tant que conseiller métropolitain.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297834-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	41	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	7	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane</i>
		<i>ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie</i>
		<i>ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Modifications des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et à la nouvelle répartition des délégations des Adjointes au Maire.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-22 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes le 03 décembre 2016,

Considérant l'intérêt et l'utilité à voir examiner préalablement à leur passage en Conseil Municipal, par des commissions municipales les affaires de la commune,

Considérant que suite à des ajustements dans les délégations de certains élus et de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, il convient de modifier la composition desdites commissions,

Considérant que le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions,

DELIBERE :

Article 1er : est fixée comme suit la composition des quatre commissions :

La première commission: "Ressources" - Composition de 13 membres :

Florence HAYE
Stéphane PRIVE
Fabienne SOULAS
Cherifa ZIDANE
Bertrand GODEFROY
Patrick BRAOUEZEC
Essaïd ZEMOURI
Philippe CARO
Silvia CAPANEMA
Adeline ASSOGBA
Maud LELIEVRE
Alice RASCOUSSIER
Karim BOUALEM

La seconde commission: "Solidarités, Education" - Composition de 13 membres :

Jacqueline PAVILLA
Elisabeth BELIN
Catherine LEVEQUE
Suzanna DE LA FUENTE
Raphaële SERREAU
Vincent HUET
Zohra HENNI-GHABRA
Béatrice GEYRES
Asta TOURE
Kamal EL MAHOUTI
Patrice ROQUES
Aurélie ALBOT
Viviane ROMANA

La troisième commission: "Espace public, aménagement - Composition de 14 membres :

Stéphane PEU
Cécile RANGUIN
Slimane RABAHALLAH
Hakim REBIHA
Michel RIBAY
Mathilde CAROLY
Delphine HELLE
Martine ROGERET
Ferdinand NINO
David PROULT
Fatima LARONDE
Adrien DELACROIX
Corentin DUPREY
Marion ODERDA

La quatrième commission: "Vie citoyenne" - Composition de 14 membres :

Patrick VASSALLO
Bally BAGAYOKO
Fodhil HAMOUDI
Julien COLAS
Sonia PIGNOT
Zaïa BOUGHILAS
Didier PAILLARD
Medjid MESSAOUDENE
Conception DIEZ-SOTO-DIEZ
Abdelkader CHIBANE
Kola ABELA
Kamel AOUDJEHANE
Rabia BERRAI
Hervé BORIE

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297843-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	43	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	5	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Valles. Lancement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 30-I-6, 88, 89 et 90 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le dossier de consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Valles ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la restauration du groupe scolaire Jules Valles ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Article 3 : Il s'agit d'un marché estimé à 227 000 € HT ;

Article 4 : le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le marché négocié à venir avec le lauréat du concours en application de l'article 30-I-6° du décret n°2016-360 ;

Article 5 : Est autorisé le versement d'une indemnité de concours aux concurrents non retenus, à hauteur de 12 500 € HT par concurrent.

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature des marchés consécutifs.

Article 7: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297830-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur</i>
		<i>Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Procédure adaptée n°4 : Travaux de ravalement de façades du groupe scolaire Lendit (lot 6)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-2 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses article 27 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 4 conformément au règlement intérieur de la commande publique pour les travaux de ravalement de façade du Groupe Scolaire du Lendit ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure adaptée pour la conclusion d'un marché pour les travaux de ravalement de façade du Groupe Scolaire du Lendit ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée du marché court à compter de la notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement ;

Article 4 : il s'agit d'un marché estimé à 600 000.00 € H.T

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

Article 6 : Autorise la poursuite des travaux jusqu'à un plafond de 105 % du montant initial du marché pour un marché à prix forfaitaires et 125 % du montant initial du marché pour un marché à prix unitaires et ce conformément aux articles 15.3 et 15.4.3 du CCAG travaux sans toutefois dépasser les crédits impartis à l'opération,

Article 7 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

Article 8 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297831-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur</i>
		<i>Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Marché de réservation de places en crèche - Relance de 5 lots géographiques.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-2 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 28 et 77 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 5 conformément au règlement intérieur de la commande publique pour des réservations de places en crèche décomposé en 5 lots géographiques ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure adaptée de type 5 pour la conclusion d'un marché de réservations de places en crèche décomposé en 5 lots géographiques ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée du marché part de sa notification jusqu'à fin août 2019. Il sera ensuite reconductible au maximum 3 fois par périodes de 1 an ;

Article 4 : Il s'agit d'un marché à prix forfaitaire estimé à 275 000 € TTC par an pour la part ferme et 110 000 € TTC par an pour la part optionnelle, alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : réservation de 5 places dans le quartier Pleyel (Périmètre compris entre la Seine, les voies ferrées et les rues du Landy et Genovesi) et tranche optionnelle de 5 places
- Lot 2 : réservation de 5 places dans le quartier Plaine Sud (périmètre compris entre la rue de la Montjoie, la rue des Fillettes, la porte de la Chapelle et les voies ferrées) et tranche optionnelle de 5 places
- Lot 3 : réservation de 5 places dans le quartier Plaine Nord (périmètre compris entre la rue de la Montjoie, la rue des Fillettes, les voies ferrées et l'A86)
- Lot 4 : réservation de 5 places à la Porte de Paris (périmètre compris entre la place de la Résistance, le canal de Saint-Denis, le parc de la Légion d'honneur et le centre hospitalier Danielle Casanova)
- Lot 5 : réservation de 5 places au Centre-Ville (périmètre compris entre la rue des Ursulines, les boulevards Jules Guesde, Carnot, Félix Faure et la rue de la Légion d'Honneur)

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

Article 7 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297963-DE-1-1
Date AR : 09/03/18
Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame</i>
		<i>Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de papiers et enveloppes

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-1 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 67, 78 et 80 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de papier et d'enveloppes ;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour l'acquisition de papier et d'enveloppes ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter du 23 juin 2018 ou de leur notification si postérieure, reconductible au maximum 3 fois par périodes de 1 an ;

Article 4 : il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes sans montant annuel minimum ni maximum alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Papiers de reprographie - avec une estimation de commande annuelle de 40 000 € HT soit 160 000 € HT sur 4 ans.
- Lot 2 : Papier offset, papier pour impression numérique et autres supports spécifiques (tirage de plans, calques etc.) - avec une estimation de commande annuelle de 30 000 € HT soit 120 000 € HT sur 4 ans.
- Lot 3 : Enveloppes - avec une estimation de commande annuelle de 20 000 € HT soit 80 000 € HT sur 4 ans.

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les accords-cadres à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres consécutifs ;

Article 7 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297826-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame</i>
		<i>Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Appel d'offres ouvert : Groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de location de cars avec chauffeur

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42-1 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 67 à 70, 78 et 80

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention de groupement avec le CCAS de Saint Denis et la désignation de la Ville de Saint-Denis en tant que coordonnateur du groupement ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant l'intérêt de réaliser un groupement de commandes avec le CCAS de Saint Denis pour la location de cars avec chauffeur ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la location de cars avec chauffeurs

DELIBERE:

Article 1^{er} : est approuvée la convention de groupement de commandes et le maire autorisé à la signer.

Article 2 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commandes pour la location de cars avec chauffeurs

Article 3 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 4 : La durée de l'accord cadre est de un an , reconductible 3 fois, à compter du 11 juin 2018 ou de la date de notification du contrat si elle est ultérieure

Article 5 : Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande passé sans minimum ni maximum

Article 6: L'accord cadre est alloti en 2 lots :

Lot 1 : Trajets Locaux, pour lequel le montant des dépenses de la ville est estimé à 1 550 000 € HT sur toute la durée du contrat

Lot 2 : Trajets Saint-Denis Province pour lequel le montant des dépenses de la ville est estimé à 22 000 € HT sur toute la durée du contrat

Article 7 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les autres contrats à venir ;

Article 8 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 9 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297827-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA PASSATION D'UN ACCORD CADRE DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEUR**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il est constitué un groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre de location de cars avec chauffeur, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du groupement.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du groupement sont :

- La Ville de Saint-Denis
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis

ARTICLE 3 : COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

La Commune de Saint-Denis est désignée par l'ensemble des membres du groupement comme le coordonnateur pour la préparation et la passation du marché visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

Le siège du coordonnateur est situé Place du Caquet - BP 269 - 93205 Saint-Denis cedex

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Chaque membre du groupement s'engage à signer avec le ou les cocontractant(s) retenu(s) un(des) accord(s) cadre(s) à hauteur de leurs besoins propres, tels qu'ils les auront préalablement déterminés.

ARTICLE 4 : MISSIONS DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Le coordonnateur est chargé, dans le respect de la méthodologie de conduite de projet définie :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, gestion de la Commission d'Appel d'Offres, analyse des offres, négociations avec les entreprises, rapport de présentation, courriers de rejet et réponses aux demandes de motifs de rejet, signature du marché, notification) ;
- d'assurer le pilotage des éventuels contentieux liés à la passation en lien avec les membres ;
- de s'assurer pour ce qui le concerne de la bonne exécution de l'accord-cadre ;

- de piloter l'exécution du marché (coordination de la phase d'exécution et rôle privilégié d'interface avec le prestataire) ;
- de transmettre aux membres, suite à l'attribution des accords-cadres par la C.A.O. du groupement, les différentes pièces et procès-verbaux composant le dossier ;
- d'assurer la gestion des contentieux liés à la passation ;
- de gérer, le cas échéant, les procédures de relance en cas de procédures infructueuses.

ARTICLE 5 : MISSION DES MEMBRES

Les membres sont chargés :

- de procéder à une évaluation de leurs besoins en vue de la passation des marchés ;
- de participer à l'élaboration des cahiers des charges ;
- de désigner un (des) référent(s) technique et/ou métier pour participer à l'analyse des offres ;
- de s'assurer de la bonne exécution du marché en ce qui les concerne.

Chacun des membres s'engage à transmettre à l'autre membre du groupement toute information relative au marché dont il aurait connaissance et toute information dont il serait saisi ainsi que tout document utile à la bonne exécution du marché.

- L'annexe n°1 à la présente convention constitutive précise la répartition des missions entre le coordonnateur et les membres du groupement.

ARTICLE 6 : DUREE DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué pour la durée des procédures de passation de l'accord-cadre de LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEUR qui seront passés par le groupement de commandes.

ARTICLE 7 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les parties conviennent que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur (ville de Saint Denis).

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les missions dévolues au coordonnateur ne font pas l'objet d'une rémunération.

S'agissant des prestations individualisables, chaque membre paye le cocontractant à hauteur de ses besoins propres.

Les frais engagés pour l'insertion publicitaire seront pris en charge par la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 9 : ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES

Chaque membre adhère au groupement par une décision prise selon ses règles propres et notifiée au Coordonnateur.

L'adhésion des personnes publiques relevant du code général des collectivités territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur.

Tout membre peut se retirer du groupement dans les conditions suivantes :

Le retrait est constaté dans les mêmes conditions que l'adhésion. Le retrait d'un membre est constaté par une délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui devra être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 11 : LITIGES

Tout litige né de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à.....Le.....

En deux exemplaires
(un exemplaire est à notifier au coordonnateur)

Le Maire ou le Président

ANNEXE

REPARTITION DES MISSIONS ENTRE LE COORDONNATEUR ET LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Missions	Membres (dont coordonnateur en tant que membre)	Coordonnateur
Décision qui approuve l'acte constitutif et qui autorise l'exécutif à le signer	Oui (chacun selon ses propres règles)	Oui selon ses propres règles
Evaluation précise des besoins	Oui	Centralise les besoins Contribue à la formalisation des besoins
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	Oui (participation à l'élaboration du dossier de consultation)	Oui
Publicité	Non	Oui
Gestion des dossiers de consultation –retrait-dépôt	Non	Oui
Analyse des candidatures et offres, audition des candidats en cas de négociation	Oui (désignation d'un référent technique/métier pour participer à l'analyse)	Oui
Gestion de la commission d'appel d'offres	Non	Oui
Mise au point du marché	Non	Oui
Lettres aux candidats non retenus	Non	Oui
Signature des marchés	non	oui
Contrôle de légalité	non	oui
Notification	non	oui
Recensement des marchés	non	oui
Avis attribution	Non	Oui
Gestion des contentieux liés à la passation	Oui pour ce qui le concerne	Oui
Exécution du marché	Oui pour ce qui le concerne.	Rôle privilégié d'interface avec le(s) prestataire(s).

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur</i>
		<i>Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Désaffectation, déclassement du domaine public et cession à Plaine Commune Habitat, d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 141, d'une superficie de 71 m², sise place du Groupe Manouchian, à Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2254-1,

Vu le procès-verbal de constat d'huissiers réalisé le 11/12/2017 ci-annexé,

Vu le projet de déclassement, en date du 29/12/2017, du cabinet de géomètres FOREST et ASSOCIES, ci-annexé,

Considérant que la Commune de Saint-Denis doit céder cette parcelle à Plaine Commune Habitat, dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier,

Considérant qu'il y a lieu de désaffecter et déclasser cette parcelle du domaine public

DELIBERE

ARTICLE 1 : constate la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 141, d'une surface de 71 m²,

ARTICLE 2 : Prononce le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 141, d'une surface de 71 m²,

ARTICLE 3 : autorise la cession à Plaine Commune Habitat, sis 5bis rue Danielle Casanova à Saint-Denis à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 141, pour une superficie de 71 m²,

ARTICLE 4 : autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à ladite affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

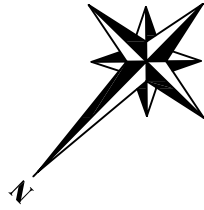
ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1298327-DE-1-1

Date AR : 15/03/18

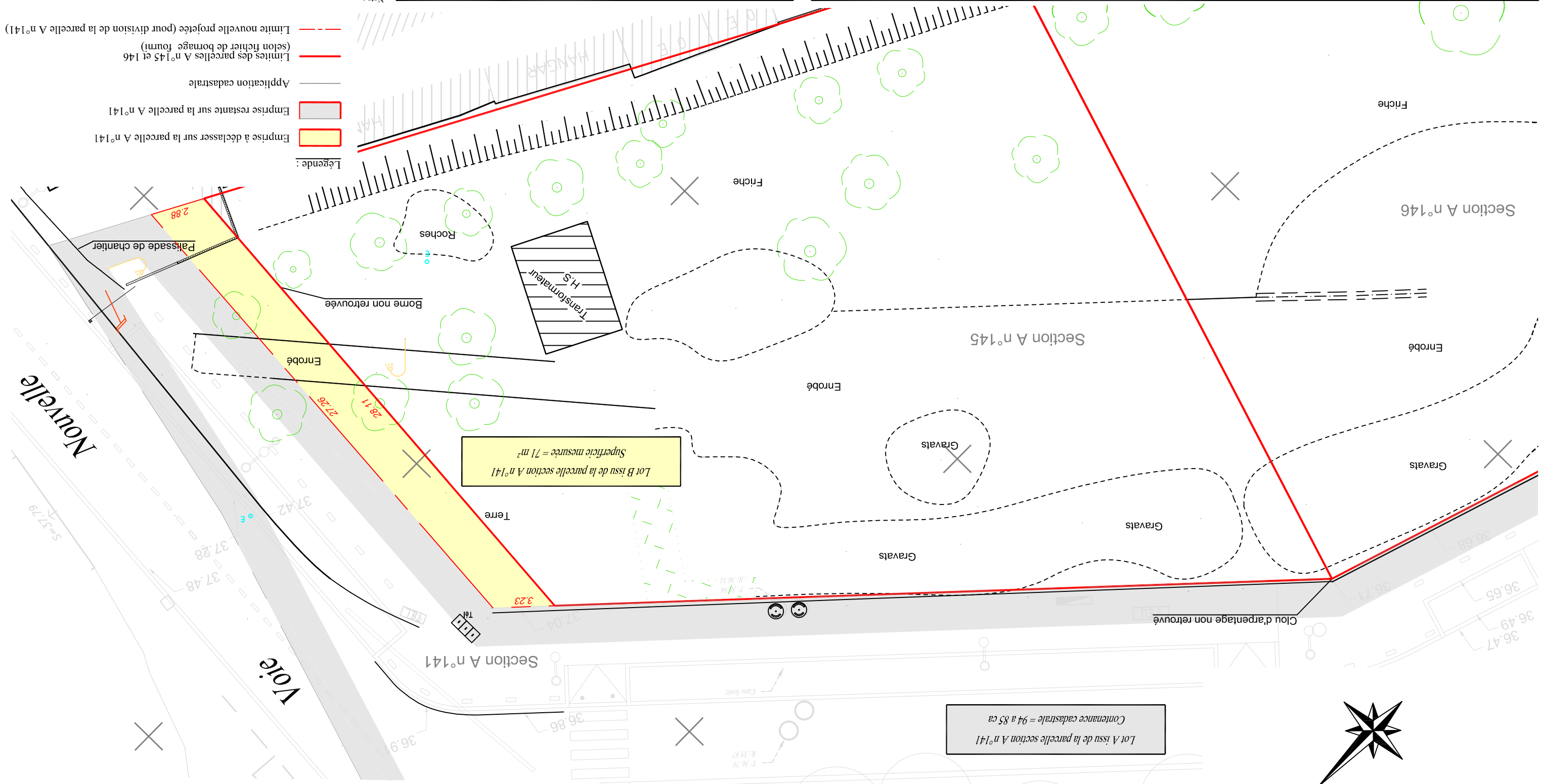
Date publication : 09/03/18

PROJET DE DÉCLASSEMENT

Echelle : 1/200



Place du Groupe Manouchian Parcelle cadastrée A n°141 SAINT-DENIS



- Légende :**
- Emprise à déclasser sur la parcelle A n°141
 - Emprise restante sur la parcelle A n°141
 - Application cadastrale
 - Limites des parcelles A n°145 et 146 (selon fichier de bornage fourni)
 - Limite nouvelle projetée (pour division de la parcelle A n°141)

Nota :
Ce plan est réalisé à partir :
- du plan 987, Plan topo. r.+@seaux+@2016, 15-07-16.dwg fourni par M Payet le 03 août 2017 (grisé sur le plan)
- du plan SDF47029_1_1 Plan de bornage.dwg fourni par M Payet le 03 août 2017 pour le report des limites
- des relevés sur le terrain par le Cabinet de Géomètre-Expert J Forest & Associés en août 2017

REFERENCES TECHNIQUES			
VB	ML	ML	ML
REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR	
DOSSIER : 170968	ARCHIVES : 17627	DATE : 29 décembre 2017	ECHELLE : 1/200ème

Jocelyne FOREST & ASSOCIES Géomètres Experts 		Courriel : contact@forest-geometre-expert.fr Tél : 01.41.40.99.22 Fax : 01.47.39.32.68 Tél : 01.42.70.81.50 Fax : 01.42.70.46.57 Tél : 01.39.70.60.10 Fax : 01.39.70.70.49 Tél : 01.41.13.76.49 Fax : 01.41.13.77.56 Tél : 01.48.45.89.30 Fax : 01.48.45.08.10	Siège social Levallois-Perret : 85, rue Ruy - 92300 Levallois-Perret Agence de Clichy la Garenne : 3, rue Morillon Agence de Triel-sur-Seine : 134, rue Paul Doumer Agence de Chateay-Malabry : 17, rue Léon Marthe Agence de Pantin : 24 rue du Onze Novembre 1918
--	--	--	---

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur</i>
		<i>Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Parking ilot 2 Basilique
Rectification erreur matérielle
• signature d'un protocole transactionnel pour résiliation du bail longue durée pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement lot 133.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n° B 3-4 du 9 avril 2015 à annuler,

Vu le protocole transactionnel ci-annexé,

Considérant que Sequano Aménagement, ex Sodedat 93, en sa qualité d'aménageur de la ZAC Basilique, a, par bail longue durée de 65 ans, mis à disposition des emplacements de stationnement dans le 1^{er} sous-sol du parking de l'îlot 2 de la ZAC Basilique à Saint-Denis,

Considérant que la ZAC a été supprimée et que la Commune de Saint-Denis est devenue de fait propriétaire des biens dits de reprise,

Considérant que la Commune a été substituée de fait, dans les droits et obligations, à l'égard des preneurs à bail du parking de l'îlot 2, ZAC Basilique,

Considérant que les preneurs à bail, du 1^{er} sous-sol du parking, ont sollicité le Maire pour la résiliation de leur bail au profit de la Ville, à effet du 1^{er} janvier 2006,

Considérant que suite à de nombreux incidents, le parking a été rendu inutilisable depuis le 1^{er} janvier 2006,

Considérant que les parties ont souhaité résilier lesdits baux, à l'amiable et ont donné leur accord sur le montant de l'indemnité due,

Considérant que la Commune a délibéré quant à la résiliation du bail mais qu'une erreur s'est glissée dans le montant de l'indemnité,

Considérant qu'il convient de redélibérer afin d'indemniser la résiliation du lot n° 133 à la somme de 1 601.49 euros,

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : Annule la délibération n° B 2-24 du 13 mars 2014,

ARTICLE 2 : est accepté le protocole transactionnel à signer entre Sequano Aménagement sise 15/17 promenade Jean Rostand 93022 Bobigny Cedex, la Commune de Saint-Denis et la SCI BABAM, sise 10 rue d'Arnouville 95400 Villiers le Bel, titulaires d'un bail longue durée pour l'emplacement n° 133, situé au niveau du 1^{er} sous-sol du parking de l'îlot 2, ZAC Basilique, à Saint-Denis

ARTICLE 3 : autorise le versement d'une indemnité de résiliation de bail, au profit de la SCI BABAM, sise 10 rue d'Arnouville 95400 Villiers le Bel, d'un montant de 1 601.49 euros (mille six cent un euros quarante-neuf cents)

ARTICLE 4: autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tous les actes afférant à la résiliation du bail,

ARTICLE 5 : la présente dépense est inscrite au Budget Communal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297817-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Parking ilot 2 Basilique
Rectification erreur matérielle
• signature d'un protocole transactionnel pour résiliation du bail longue durée pour la mise à disposition d'un emplacement de stationnement lot 148.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération n° B 3-4 du 9 avril 2015 à annuler,

Vu le protocole transactionnel ci-annexé,

Considérant que Sequano Aménagement, ex Sodedat 93, en sa qualité d'aménageur de la ZAC Basilique, a, par bail longue durée de 65 ans, mis à disposition des emplacements de stationnement dans le 1^{er} sous-sol du parking de l'îlot 2 de la ZAC Basilique à Saint-Denis,

Considérant que la ZAC a été supprimée et que la Commune de Saint-Denis est devenue de fait propriétaire des biens dits de reprise,

Considérant que la Commune a été substituée de fait, dans les droits et obligations, à l'égard des preneurs à bail du parking de l'îlot 2, ZAC Basilique,

Considérant que les preneurs à bail, du 1^{er} sous-sol du parking, ont sollicité le Maire pour la résiliation de leur bail au profit de la Ville, à effet du 1^{er} janvier 2006,

Considérant que suite à de nombreux incidents, le parking a été rendu inutilisable depuis le 1^{er} janvier 2006,

Considérant que les parties ont souhaité résilier lesdits baux, à l'amiable et ont donné leur accord sur le montant de l'indemnité due,

Considérant que la Commune a délibéré quant à la résiliation du bail mais qu'une erreur s'est glissée dans le numéro de lot,

Considérant qu'il convient de redélibérer afin de résilier le protocole du lot n° 148 et non 147

DELIBERE

ARTICLE 1^{ER} : Annule la délibération n° B 3-4 du 9 avril 2015,

ARTICLE 2 : est accepté le protocole transactionnel à signer entre Sequano Aménagement sise 15/17 promenade Jean Rostand 93022 Bobigny Cedex, la Commune de Saint-Denis et Monsieur Jérôme LEROUX et Madame Vololona RAINIBE, épouse LEROUX, sis 45 rue Jean Jaurès 93200 Saint-Denis, titulaires d'un bail longue durée pour l'emplacement n° 148, situé au niveau du 1^{er} sous-sol du parking de l'îlot 2, ZAC Basilique, à Saint-Denis

ARTICLE 3 : autorise le versement d'une indemnité de résiliation de bail, au profit de Monsieur Jérôme LEROUX et Madame Vololona RAINIBE, épouse LEROUX, sis 45 rue Jean Jaurès 93200 Saint-Denis, d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros)

ARTICLE 4: autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tous les actes afférant à la résiliation du bail,

ARTICLE 5 : la présente dépense est inscrite au Budget Communal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297818-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	42	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,</i>
		<i>Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA</i>
		<i>FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane</i>
		<i>PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,</i>
		<i>Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame</i>
		<i>Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,</i>
		<i>Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame</i>
		<i>Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur</i>
		<i>Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame</i>
		<i>Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association La Maison de l'Initiative Economique Locale (MIEL)

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la sollicitation de la commune de Saint-Denis par l'association La Maison de l'Initiative Economique Locale (MIEL) pour la mise en place d'un partenariat culturel visant à promouvoir le musée d'art et d'histoire de Saint Denis auprès de ses réseaux (administrateurs, partenaires, adhérents, bénéficiaires des prestations de l'association),

Considérant qu'il convient de conclure une convention entre la Ville de Saint-Denis – musée d'art et d'histoire, et l'association La MIEL, pour formaliser les termes de ce partenariat,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article unique :

Est approuvée et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis – musée d'art et d'histoire et **l'association La Maison de l'Initiative Economique Locale (MIEL).**

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297555-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

LA VILLE DE SAINT-DENIS

Numéro de siret : 21930066200018

APE/NAF : 751A

Adresse : Place du Caquet
93200 Saint-Denis

Tel : 01 49 33 64 99

Représentée par : M. Laurent RUSSIER en sa qualité de Maire,
En vertu d'une délibération du 15 février 2018,

Et :

La Maison de l'Initiative Economique Locale (MIEL)

Espace d'Entreprises Bel-Air

113-115 rue Danielle Casanova

93200 Saint-Denis

SIRET 420 714 479 00011

Représentée par M. David PROULT en sa qualité de Président

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis accueille l'association la MIEL pour des journées de formation et deux réunions de son conseil d'administration au cours de l'année 2018, dans le cadre des partenariats noués sur le territoire. Ces journées seront l'occasion de promouvoir le musée auprès de ce public et d'intégrer des événements de la MIEL dans la programmation du musée.

ARTICLE 1 – OBJET : Description et organisation du projet

La collectivité met à disposition du preneur qui accepte le(s) lieu(x) ci-après désigné(s) faisant partie du musée d'art et d'histoire sis au 22 bis, rue Gabriel Péri – 93200 SAINT-DENIS : **la salle du pavillon Louis XV** pour l'organisation de 9 journées de formation, 3 demi-journées de formation et 2 réunions de son conseil d'administration sur le temps de la pause-déjeuner, soit 12 journées complètes au total.

Il est rappelé que le musée d'art et d'histoire est un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et que la chapelle des Carmélites est un bâtiment classé monument historique.

Le preneur déclare connaître les lieux pour les avoir visités.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

L'Association La MIEL s'engage à :

- la mise en œuvre d'un partenariat culturel qui prendra la forme de :
 - Visites du musée proposées aux stagiaires des formations, à raison d'une visite par trimestre pour les adhérents ;
 - Proposition par la MIEL d'une conférence/rencontre/débat au musée avec des entrepreneurs, un jeudi soir de 18 à 20h ;
 - Diffusion/communication du programme du musée sur les outils de communication de la MIEL.
- respecter les contraintes et conditions d'utilisation des espaces du musée
- assurer la responsabilité des stagiaires pendant leur présence au musée en formation

La ville de Saint-Denis s'engage à mettre à disposition les espaces du musée que la MIEL déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques et spatiales aux conditions suivantes :

- Mise à disposition du Pavillon Louis XV aux dates suivantes :
 - Journées entières de formation :
 - 26 février 2018 ;
 - 16 mars 2018 ;
 - 23 mars 2018 ;
 - 14 mai 2018 ;
 - 25 mai 2018 ;
 - 1^{er} juin 2018 ;
 - 17 septembre 2018 ;
 - 09 novembre 2018 ;
 - 16 novembre 2018.
 - Demi-journées de formation : le matin des :
 - 05 mars 2018 ;
 - 23 mai 2018 ;
 - 24 septembre 2018.
 - Réunions du conseil d'administration, de 12h à 14h30 :
 - en mai 2018 (date du jour à préciser) ;
 - en novembre 2018 (date du jour à préciser).

- en contrepartie du partenariat culturel visant à promouvoir le musée, ses initiatives et expositions auprès de son réseau d'administrateurs, d'adhérents, de partenaires et de bénéficiaires, la commune consent la mise à disposition des locaux du Pavillon Louis XV à un tarif correspondant à 50% du tarif en vigueur, soit 500 € TTC par journée d'utilisation, soit **3 000 € TTC** pour l'ensemble des dates arrêtées à l'alinéa précédent.

Le règlement des sommes dues par la MIEL au titre de ce partenariat s'effectuera par virement ou par chèque au vu d'un mémoire présentant le détail de la prestation fournie.

ARTICLE 3 – ASSURANCES

L'Association LA MIEL est tenue de s'assurer contre tous les dommages pouvant résulter de son matériel ou de ses activités exercées au cours de l'utilisation des locaux.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Les supports de communication réalisés par le preneur à l'occasion de l'événement devront mentionner le partenariat avec la ville de Saint-Denis et le musée d'art et d'histoire, musée de France.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET CLAUSES DE RESOLUTION.

La présente convention entrera en vigueur à la date de la signature. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2018 à l'issue des journées de formation, visites et Conseils d'administration.

Sans préjudice de ce qui précède, la convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties en cas d'inobservation des clauses de la présente convention.

ARTICLE 6 - ANNULATION

La présente convention se trouverait annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas de litige les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Montreuil, après épuisement préalable des voies amiables.

Fait à Saint-Denis, le
(en trois exemplaires originaux)

**Pour le preneur,
Le Président,
David PROULT**

**Pour la commune,
Le Maire,
Laurent RUSSIER**

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 6 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,
Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA
FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane
PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,
Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame
Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur
Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim
BOUALEM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence*
HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir
à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame
Aurélie ALBOT

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL*
MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur
Rabia BERRAI

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints, des Conseillers municipaux délégués, et des conseillers municipaux.

LE CONSEIL,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-20 et suivants relatif à la fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Considérant que la Ville de Saint-Denis constitue un chef- lieu d'arrondissement,

Considérant que le dernier recensement officiel constate une population de 108 907 habitants (recensement INSEE au 1^{ER} janvier 2014),

Considérant que la Ville de Saint-Denis est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine,

Vu la délibération installant le nouveau conseil municipal en date du 5 avril 2014,

Vu la délibération B-5 du 19 octobre 2017, fixant la répartition des indemnités du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux

Considérant la nécessité de procéder à un nouvel ajustement des indemnités des élus municipaux,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de modifier l'enveloppe et l'affectation des indemnités de fonctions des élus municipaux

Considérant qu'une nouvelle répartition de l'enveloppe des élus est décidée à compter du 5 mars 2018,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Au regard du 5^{ème} paragraphe de l'article L2123-22 du code général des collectivités territoriales, la limite maximum de l'enveloppe annuelle consacrée aux indemnités des élus est la suivante :

En sa qualité de maire, Laurent RUSSIER peut percevoir une indemnité de fonction fixée de la manière suivante :

Calcul : 145% de l'indice brut maximal 1022 soit + majoration de 20% de la strate démographique de plus de 100 000 habitants (la Ville de Saint-Denis étant chef lieu d'arrondissement)	5 612,45 € 1 122,49 €
soit	6 734,94 €

Chaque adjoint peut percevoir une indemnité fixée de la manière suivante :

Calcul : 72,50 % de l'indice brut 1022 soit	2 806,23 €
auquel s'ajoute une majoration de 20% de la strate démographique de plus de 200 000 habitants (la Ville de Saint-Denis étant chef-lieu d'arrondissement) soit	510,93 €
Soit	3 317,16 €
Somme globale mensuelle pour 21 adjoints	69 660,36 €

Enveloppe globale mensuelle brute Maire plus adjoints et conseillers municipaux délégués	76 395,30 €
Ce qui représente annuellement :	916 743,60 €

En outre, chaque conseiller municipal peut percevoir une indemnité fixée de la manière suivante :

Calcul : 6% de l'indice brut 1022 soit	232,24 €
auquel s'ajoute une majoration de 20% de chef lieu d'arrondissement soit	278,69 €

Somme globale mensuelle brute pour 25 conseillers municipaux	6 967,25 €
Ce qui représente annuellement pour les conseillers municipaux :	83 607 €
Ce qui représente toutes indemnités de fonctions comprises annuellement : (L'ensemble des calculs tient compte de la valeur du point d'indice au 1 ^{er} février 2017)	1 000 350,60 €

Article 2 :

L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne soit pas dépassé. Un élu pouvant renoncer à tout ou partie de son indemnité, celle-ci pourra alors être redistribuée entre les autres adjoints et conseillers municipaux délégués.

Article 3 :

Compte tenu que le maire et plusieurs de ses adjoints ont renoncé à tout ou partie de leur indemnité pour la répartir entre d'autres adjoints au maire, conseillers municipaux délégués,

Article 4 :

Sont attribuées au maire et aux 21 adjoints les indemnités mensuelles brutes suivantes :

LAURENT RUSSIER	4 266 €
JAKLIN PAVILLA	4 149 €
CECILE RANGUIN	2 477 €
BALLY BAGAYOKO	3 023 €
FLORENCE HAYE	4 104 €
SLIMANE RABAHALLAH	2 848 €
ELISABETH BELIN	2 150 €
DAVID PROULT	2 908 €
CATHERINE LEVEQUE	2 848 €
SUZANNA DE LA FUENTE	3 716 €
PATRICK VASSALLO	2 520 €
SONIA PIGNOT	2 477 €
JULIEN COLAS	2 973 €
STEPHANE PRIVE	2 848 €
FABIENNE SOULAS	2 750 €
MOHAMMED REBIHA	1 832 €
ZOHR HENNI	2 378 €
MICHEL RIBAY	2 470 €
CHERIFA ZIDANE	1 396 €
VINCENT HUET	1 529 €
MATHILDE CAROLY	2 332 €
ABDELKADER CHIBANE	2 477 €
Soit sous total :	60 471€

Article 5 :

Sont attribuées les indemnités mensuelles brutes suivantes aux 8 conseillers municipaux délégués :

DIDIER PAILLARD	1 776 €
MADJID MESSAOUDENE	1 000 €
ZAIA BOUGHILAS	2 477 €
RAPHAELE SERREAU	1 100 €
BERTRAND GODEFROY	273 €
DELPHINE HELLE	1 000 €
ASTA TOURE	1 100 €
GEYRES LEBRUN BEATRICE	900 €
Soit sous total :	9 626 €
Soit un total général mensuel de	70 097 €

Article 6 :

En outre, sont attribuées les indemnités mensuelles brutes suivantes aux 25 conseillers municipaux:

STEPHANE PEU	273 €
SILVIA CAPANEMA SCHMIDT	273 €
KOLA ABELA	273 €
PATRICK BRAOUEZEC	273 €
MARTINE ROGERET	273 €
ESSAID ZEMOURI	273 €
CONCEPTION DIEZ-SOTO-DIEZ	273 €
EL MAHOUTI KAMAL	273 €
FERDINAND NINO	273 €
FODHIL HAMOUDI	273 €
PHILIPPE CARO	273 €
ADELIN ASSOGBA	273 €
FATIMA LARONDE	273 €
HERVE BORIE	273 €
VIVIANE ROMANA	273 €
AOUDJEHANE KAMEL	273 €
ALICE RASCOUSSIER	273 €
MAUD LELIEVRE	273 €
RABIA BERRAI	273 €
PATRICE ROQUES	273 €
DUPREY CORENTIN	273 €
DELACROIX ADRIEN	273 €
ODERDA MARION	273 €
AURELIE ALBOT	273 €
KARIM BOUALEM	273 €
<i>Total récapitulatif mensuel des conseillers municipaux :</i>	<u>6 825 €</u>

Article 7 :

La valeur des indemnités du Maire et des Adjointes suivra automatiquement l'évolution de l'indice 100 de la Fonction Publique.

Article 8 :

La présente délibération abroge celle prise pour le même objet le 19 octobre 2017,

Article 9 :

Les dépenses relatives à cette présente délibération sont inscrites au budget 2018 sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Philippe CARO, Monsieur Hervé BORIE,
Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Patrice ROQUES,
Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX,
Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Abstention : 4 (Monsieur Vincent HUET, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Madjid MESSAOUDENE,
Madame Viviane ROMANA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297929-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	43	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	5	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOU DJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Création et suppression de poste à la Direction Tranquillité publique.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivantes :

Direction de Tranquillité Publique

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Police	Agent de police municipale	C		-1
Administrative	Attaché territorial	A	+1	

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à la majorité :

Pour : 32

Contre : 7 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 10 (Monsieur Vincent HUET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1298085-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Action	Situation actuelle du poste				Situation future du poste				Nombre
	Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	
Suppression / Création	Policier Municipal	DTP	Agent de police municipale	C	Délégué général à la Sécurité	DTP	Attaché territorial	A	-1 ; +1

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 6 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 6 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE,
Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA
FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane
PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY,
Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ,
Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur
Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële
SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame
Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur
Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien
DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim
BOUALEM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence*
HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir
à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame
Aurélie ALBOT

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL*
MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur
Rabia BERRAI

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Transformation, création et suppression de poste.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivantes :

Direction du cabinet du Maire et Communication

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Technique	Adjoint technique	C		-1
Administrative	Rédacteur	B	+1	

Direction de la Santé

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Médico-sociale	Technicien paramédical	B	+1	-0.5

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297557-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

Action	Situation actuelle du poste				Situation future du poste				Nombre
	Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	
Suppression / Création	Gardien chargé du petit entretien	Cabinet du Maire	Adjoint technique	C	Adjoint au responsable de l'Auberge	Cabinet du Maire	Rédacteur	B	-1 ; +1
Suppression / Création	Diététicienne	Santé	Technicien paramédical	B	Diététicienne	Santé	Technicien paramédical	B	-0.5 ; +1

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	43	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	5	
Proc	6	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Situation d'un cadre contractuel : Approbation d'un contrat d'engagement pour un poste de chargé de communication interne.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché,

Vu la déclaration de vacance de poste,

Considérant que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir un poste d'attaché à la Direction des Ressources Humaines par un candidat titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude est restée infructueuse,

Considérant que ce poste doit être pourvu par un candidat titulaire d'un diplôme lui permettant de se présenter au concours,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement du chargé de communication interne se fera sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice brut 434 (IM 383) afférent à l'échelon 1^{er} grade d'attaché.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour ce grade dans les conditions et limites prévues par les délibérations du 27 mai 2004 et du 15 décembre 2016.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, le contrat d'engagement de ce cadre A.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297559-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois permanents en particulier pour le grade d'attaché, niveau hiérarchique de catégorie A,
Vu la délibération portant approbation de l'acte d'engagement d'un chargé de communication interne à la direction générale adopté au Conseil municipal,
Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGCP 2017-08-521, exécutoire 08/03/2017

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Laurent RUSSIER, agissant en qualité de Maire de la Ville de Saint-Denis, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016, désigné ci-après, l'autorité territoriale

D'UNE PART,

ET

Madame/Monsieur, né(e) le à, titulaire du diplôme master pro ingénierie de la culture et de la communication (niveau II) désigné(e) ci-après, l'intéressé(e),

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EMPLOI

Madame/Monsieur est engagé(e) en qualité d'attaché contractuel faisant fonction de chargé de communication interne à la direction générale par la MAIRIE DE SAINT-DENIS, à compter du 1^{er} mars 2018 en vertu de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 8 suivant, le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement exprès du contrat dans les conditions définies à l'article 38-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En outre, l'intéressé(e) n'est pas soumis(e) à une période d'essai de 3 mois (*maximum 3 mois*).

ARTICLE 3 : DURÉE DE TRAVAIL

L'intéressé(e) effectuera l'équivalent d'un temps complet avec un aménagement des horaires en fonction des nécessités de service compte tenu des contraintes inhérentes à la nature de ses missions et de sa responsabilité, telles que définies à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 4. : RÉMUNÉRATION

L'intéressé(e) percevra la rémunération brute mensuelle correspondant à l'indice brut 434, indice majoré 383, en référence au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché de la fonction publique territoriale, dans les conditions et limites prévues par la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 et celle du 15 décembre 2016 concernant la modulation du régime indemnitaire perçu par les agents contractuels dans le cadre du transfert primes/points, soit :

- un IFTS de 6,4,
- un complément d'IEMP correspondant à 20 points d'indice brut

La rémunération de l'intéressé(e) est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, l'intéressé(e) est affilié(e) à l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents non titulaires)

ARTICLE 5 : NATURE DES MISSIONS

Madame/Monsieur exercera les missions de chargé de communication interne à la direction générale.

Dans le cadre de ses missions d'un chargé de communication interne à la direction générale, l'agent sera chargé en particuliers des missions suivantes :

- assurer la coordination de l'ensemble des actions de communication en direction du personnel communal (3500 agents),
- accompagner les directions et services dans la définition et la mise en œuvre d'actions de communication destinées à leurs agents.
- veiller à la bonne circulation et compréhension des orientations politiques au sein de l'administration
- proposer des actions de communication d'accompagnement adaptées notamment lors de la mise en œuvre des projets de changement dans les directions et services
- travailler en étroite collaboration avec la direction des Ressources humaines sur l'ensemble des politiques liées à la gestion des ressources humaines, la politique sociale du personnel et la politique de prévention.
- assurer la réalisation et le suivi de l'ensemble des supports (print et digital) de communication interne (Journal interne/4 numéros par an, Point info(s), campagne de sensibilisation, guide du personnel, bilan social, répertoire des services, mise en ligne de contenus sur l'intranet en lien avec les correspondants, stage d'accueil des nouveaux agents, ...).
- élaborer les contenus des supports de communication interne et veiller à la cohérence d'ensemble des supports
- suivre et coordonner les prestataires,
- assurer le suivi des budgets et des marchés.
- participer à la communication, la préparation et l'organisation des rencontres entre élus et agents, du Forum du personnel et à la mise en place de toutes les initiatives qui permettent une meilleure connaissance du territoire, des métiers et des compétences au sein de la collectivité.
- participer aux actions de valorisation du personnel communal.

ARTICLE 6 : Entretien professionnel

L'intéressé(e) bénéficiera chaque année d'un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu d'entretien professionnel (CREP).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES

L'intéressé(e) s'engage à se conformer aux obligations telles qu'elles résultent des articles 26 à 28 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et relatives au secret professionnel, à la discrétion professionnelle et à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

ARTICLE 8 : RÉGIME DES CONGES

L'intéressé(e) bénéficiera des congés (congés annuels, jours fériés, journées supplémentaires et congés exceptionnels) accordés à l'ensemble du personnel titulaire de la Mairie de Saint-Denis sous réserve des nécessités de service.

ARTICLE 9 : CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT

Démission et licenciement avant le terme de l'engagement peuvent, le cas échéant, intervenir sous réserve toutefois de faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Ils devront, hormis le cas d'un licenciement prononcé notamment pour des motifs disciplinaires, respecter le préavis prévu à l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Ce délai de prévenance en cas de non-renouvellement, de démission ou de licenciement sera de :

- huit jours pour l'agent qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- un mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans,
- deux mois à celui qui justifie auprès de l'autorité qui l'a recruté d'une ancienneté de services d'au moins deux ans,

En outre, le licenciement ou le non-renouvellement sera précédé d'un entretien préalable avant la décision finale de l'autorité territoriale.

ARTICLE 10 : EXECUTION - LITIGES - RECOURS

L'ensemble des dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale autres que celles déjà précitées, s'appliquent à l'intéressé(e).

Le présent contrat sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et au centre des finances publiques de Saint-Denis.

Tout ou partie de l'exécution du présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal administratif de Montreuil-2 rue Catherine Puig-93100 Montreuil.

Fait à Saint-Denis, le 15/01/2018

Pour le Maire, par délégation,

LE CONTRACTANT
(Faire précéder de la mention
« Lu et Approuvé »)

Florence HAYE
Adjointe au maire,
Déléguée au Personnel communal.

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 6 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame
Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa
ZIDANE, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid
ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame
Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia
BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand
GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame
Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane
ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion
ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim BOUALEM

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence*
HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud
LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir
à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame
Aurélie ALBOT

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA,*
Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice
RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI

SECRETARE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Poursuite du dispositif de résorption de l'emploi précaire par la voie des sélections professionnelles pour la période 2016-2018 prévue par loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret no 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 février 2018,

DELIBERE :

Article 1^{er} : adopte le plan annuel d'accès à l'emploi titulaire modifié au titre de l'année 2018 annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à l'unanimité :

Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297847-DE-1-1

Date AR : 07/03/18

Date publication : 07/03/18

Le lundi 5 mars 2018 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 09/02/18 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents	37	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	11	<i>Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,</i>
Proc	6	<i>Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,</i>
		<i>Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur</i>
		<i>David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,</i>
		<i>Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Madame Fabienne SOULAS,</i>
		<i>Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur</i>
		<i>Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame</i>
		<i>Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur</i>
		<i>Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële</i>
		<i>SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame</i>
		<i>Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Adrien</i>
		<i>DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Karim</i>
		<i>BOUALEM</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Julien COLAS donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS EXCUSES : *Madame Alice RASCOUSSIER*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Kola ABELA, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Monsieur Kamel AOUJJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI*

SECRETAIRE : *Madame Fabienne SOULAS*

OBJET : Vœu relatif à une nouvelle politique d'accueil des migrants en France adressé à Monsieur le Premier Ministre.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles qui pose le principe de l'accueil inconditionnel : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »,

Considérant le mouvement global d'intensification des migrations (244 millions de migrants internationaux en 2015 contre 173 millions en 2000), qui concerne toutes les régions du monde,

Considérant que la France est en 2016 la cinquième destination mondiale avec, selon l'OCDE, 256 000 immigrants dont 78 000 réfugiés et demandeurs d'asile,

Considérant que les crises politiques, humanitaires et écologiques poussent et continueront de pousser des femmes, des hommes et des enfants vers l'immigration en Europe,

Considérant que la politique migratoire est une compétence régaliennne et dépend à ce titre de l'Etat,

Considérant que cette politique est pourtant à ce jour assumée pour partie par des collectivités, des associations, des citoyens volontaires, comme le souligne notamment le rapport d'information du Sénat sur les collectivités territoriales et l'accueil des migrants publié en octobre 2015,

Considérant que, sans compétence liée, les communes sont nombreuses à se porter volontaires pour héberger des migrants à la rue dans leurs équipements, pour prodiguer une aide à la subsistance, pour soutenir les associations qui accompagnent les migrants, pour mettre en place des actions d'insertion sociale...

Considérant que la commune de Saint-Denis agit pour l'accès aux droits et la régularisation des migrants et des sans-papiers via la Mission citoyenneté, le soutien à la coordination des sans-papiers, le parrainage des Dionysiennes sans-papiers, la domiciliation et l'insertion sociale des migrants et de leurs familles avec la scolarisation inconditionnelle des enfants, le soutien aux associations proposant des cours et des ateliers d'alphabétisation, l'accueil de jour inconditionnel à la Maison de la solidarité et l'accompagnement de 250 adultes et enfants Roms via le projet social sur le terrain Voltaire,

Considérant que la commune de Saint-Denis travaille en partenariat avec l'Etat concernant l'hébergement des personnes sans abri via l'ouverture d'équipements municipaux (plan grand froid, accueil de migrants en 2016 dans le centre de vacances de Fondettes, places pour l'hébergement d'urgence à la Maison des solidarités...),

Considérant que l'action étatique se focalise sur les demandeurs d'asile et n'apporte que très peu de soutien aux migrants économiques,

Considérant que l'action étatique est à ce jour insuffisante pour les demandeurs d'asile, comme l'illustre le nombre de places existant en centres d'accueil des demandeurs d'asile (39 800 au 1^{er} juillet 2017 et 7 500 à créer en 2018 et 2019),

Considérant que l'action étatique et les initiatives des collectivités et des associations ne sont à ce jour pas à la hauteur de la situation humaine et sanitaire des migrants en France, dont un très grand nombre dort dehors et ne bénéficie d'aucun accompagnement social, sanitaire ou administratif,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Cohésion des territoires du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence,

Vu la décision n°2018-23 du Défenseur des droits qui recommande au gouvernement de retirer la circulaire du 12 décembre 2017 au motif qu'elle contrevient au principe fondamental de l'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement d'urgence,

Considérant que, comme le soulignent les associations, le recensement des personnes étrangères présentes dans l'hébergement d'urgence envisagé par la circulaire du 12 décembre 2017 risquera d'éloigner les migrants des lieux d'hébergement d'urgence et de les contraindre à la clandestinité,

Vu le projet de loi Asile et immigration qui s'articule autour de trois titres : accélérer le traitement des demandes d'asile et améliorer les conditions d'accueil ; renforcer l'efficacité et la crédibilité de la lutte contre l'immigration irrégulière ; améliorer les conditions d'intégration et d'accueil des étrangers en situation régulière,

Considérant que, derrière ses titres, le projet de loi Asile et immigration repose sur une distinction forte entre demandeurs d'asile et migrants économiques, envisage des délais de procédure plus courts alors même que les services préfectoraux sont engorgés, prévoit le doublement de la durée de séjour en centre de rétention ainsi que l'accélération des transferts des « Dublinés » (en référence aux accords de Dublin du 26 juin 2013, qui prévoit que la personne doit demander l'asile dans le premier pays de l'Union européenne où elle est arrivée), et que ces dispositions risqueraient de contraindre les migrants à la clandestinité,

Considérant que la commune de Saint-Denis est riche d'une tradition d'accueil et d'intégration de femmes, d'hommes et d'enfants provenant de toutes les régions du monde, qu'ils soient migrants économiques ou politiques,

Le Conseil municipal de Saint-Denis demande à l'Etat de :

- retirer la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence,

- abroger les accords de Dublin,

- travailler à l'élaboration concertée avec les associations et les collectivités territoriales d'une loi sur la politique migratoire garantissant :

- le rôle de l'Etat comme le garant de conditions dignes d'accueil, d'hébergement et d'inclusion des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants, particulièrement des mineurs,
- la création rapide de places supplémentaires d'hébergement pour l'accueil de primo-arrivants sur l'ensemble du territoire français et prioritairement en Île de France,
- l'implication de l'ensemble des collectivités territoriales pour participer, à hauteur de leurs moyens, de leurs capacités et de besoins identifiés sur leur territoire à l'indispensable effort national d'accueil et d'insertion des primo-arrivants,
- l'accompagnement renforcé des départements pour un meilleur suivi et une meilleure prise en charge des mineurs isolés sur le territoire national, notamment par l'ouverture de lieux d'accueil et d'hébergement protégés et par la mise en œuvre d'actions d'insertion adaptées,
- des financements pérennes aux actions d'accueil et d'insertion des migrants mises en œuvre par les collectivités territoriales et les associations,

- améliorer les conditions d'accueil en préfecture pour tous les étrangers résidant en France, axe stratégique pour garantir des délais décents d'instruction des demandes et des recours, tant pour l'administration que pour les ressortissants étrangers.

Le Conseil municipal de Saint-Denis s'engage à :

- poursuivre avec l'ensemble des partenaires (l'Etat, les collectivités, les associations...) son action en faveur des migrants sur le territoire de Saint-Denis,
- travailler avec l'ensemble des partenaires (l'Etat, les collectivités, les associations...) à l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un cadre de travail concerté et partagé pour l'accueil des migrants en Île-de-France.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

ID Télétransmission : 093-219300662-20180305-lmc1297960-DE-1-1

Date AR : 09/03/18

Date publication : 09/03/18